

SITUATION

DES CENTRES
DE LA PETITE ENFANCE,
DES GARDERIES
ET DE LA GARDE
EN MILIEU FAMILIAL
AU QUÉBEC

2010



Analyse des rapports d'activités 2009-2010 soumis
par les services de garde et les bureaux coordonnateurs

Mai 2012

Québec 

Coordination des travaux

Sandra Gagnon, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde (DAQSG)

Rédaction

Crop inc.

Révision linguistique et page couverture

Direction des communications

Collaboration

Françoise Tremblay, DRM
Angelo Razakatiana, DAQSG

Comité de lecture

Françoise Tremblay, Direction régionale de Montréal (DRM)
Martine Carle, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde (DAQSG)
Paul Marchand, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES)
Marie-Hélène Saint-Pierre, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES)

Dans ce document, le féminin utilisé pour certaines fonctions inclut aussi bien les hommes que les femmes.

Dépôt légal - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 2012

Dépôt légal - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, 2012

ISBN 978-2-550-64876-5 (PDF)

ISSN 1201-580

SITUATION

DES CENTRES
DE LA PETITE ENFANCE,
DES GARDERIES
ET DE LA GARDE
EN MILIEU FAMILIAL
AU QUÉBEC

2010



Analyse des rapports d'activités 2009-2010 soumis
par les services de garde et les bureaux coordonnateurs

Mai 2012

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE	1
CHAPITRE 1. PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DES BUREAUX COORDONNATEURS, AINSI QUE DE LEUR ADMINISTRATION	5
1.1 Portrait général des services de garde et des BC	7
1.1.1 Distribution des services de garde et des BC selon la région administrative	9
1.1.2 Distribution des services de garde selon la capacité d'accueil et des BC selon le nombre de places à l'agrément	9
1.2 Administration des entreprises offrant ou coordonnant des services de garde	14
1.2.1 Réunions du conseil d'administration et assemblées des membres	14
1.2.2 Formation suivie par les membres du conseil d'administration	15
1.2.3 Comité de parents dans les garderies.....	15
1.3 Installations de CPE et garderies en milieu de travail	17
1.4 Empêchements	23
1.5 Signalements au Directeur de la protection de la jeunesse mettant en cause un membre du personnel ou une responsable d'un service de garde ou son entourage	26
CHAPITRE 2. FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS	27
2.1 Familles utilisatrices	29
2.2 Usagers des installations de CPE et des garderies	31
2.2.1 Provenance des usagers des services situés dans les régions administratives de Montréal et de Laval	31
2.2.2 Provenance des usagers des services situés dans les autres régions administratives.....	31
2.3 Âge des enfants fréquentant les services de garde	33
2.3.1 Distribution des enfants selon leur âge au 30 septembre 2009	33
2.4 Mode de fonctionnement des installations de CPE et des garderies	35
2.5 Guichet d'accès aux places et liste d'attente	36
CHAPITRE 3. PERSONNEL DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE, DES GARDERIES ET DES BUREAUX COORDONNATEURS	41
3.1 Portrait du personnel	43
3.2 Conditions de travail établies	44
3.2.1 Congés payés	44
3.3 Années de service continu	50
3.4 Qualification du personnel éducateur	53

3.5	Jugement en matière de droit du travail	58
CHAPITRE 4. RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES BUREAUX COORDONNATEURS.....		59
4.1	RSG et leurs assistantes ou assistants	61
4.2	RSG et nombre d'enfants accueillis.....	62
4.3	Heures d'ouverture quotidiennes des services de garde en milieu familial	63
4.4	Suspension, révocation ou non-renouvellement de la reconnaissance des RSG	65
4.5	Personnel du BC.....	67
4.6	Comité consultatif de RSG.....	67
4.7	Demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG	69
4.8	Recours de la part de RSG.....	69
CHAPITRE 5. MODES DE GARDE PARTICULIERS		71
5.1	Modes de garde particuliers offerts dans les installations de CPE et les garderies.....	73
5.2	Modes de garde particuliers offerts dans les services de garde en milieu familial	75
5.3	Évolution des modes de garde particuliers dans les services de garde.....	76
ANNEXE I	RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010 DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE	77
ANNEXE II	RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010 DES GARDERIES	97
ANNEXE III	RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010 DES BUREAUX COORDONNATEURS	117

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE 1.	PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DES BUREAUX COORDONNATEURS, AINSI QUE DE LEUR ADMINISTRATION	5
Tableau 1.1	Nombre de divisions de CPE, de garderies et de BC existantes au 31 mars 2010 et nombre et proportion ayant remis leur rapport d'activités	8
Tableau 1.2	Distribution en nombre et en pourcentage des installations de CPE, des garderies et des BC selon la région administrative, au 31 mars 2010 (entreprises ayant remis leur rapport d'activités).....	11
Tableau 1.3	Distribution en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon la capacité d'accueil, au 31 mars 2010 (entreprises ayant remis leur rapport d'activités)	12
Tableau 1.4	Distribution en nombre et en pourcentage des BC selon le nombre de places à l'agrément, au 31 mars 2010 (entreprises ayant remis leur rapport d'activités)	12
Tableau 1.5	Distribution, selon la région administrative, des installations de CPE, des garderies et des places sur permis ainsi que des BC et du nombre de places à l'agrément, au 31 mars 2010 (entreprises ayant remis leur rapport d'activités)	13
Tableau 1.6	Distribution en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu (ou le fréquente), mars 2010	17
Tableau 1.7	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail et proportion relative de celles-ci selon la région administrative, mars 2010	19
Tableau 1.8	Distribution en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon le milieu de travail auquel elles sont liées, mars 2010	20
Tableau 1.9	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée, mars 2010	20
Tableau 1.10	Nombre d'installations de CPE et de garderies en milieu de travail du réseau de l'éducation selon les combinaisons des situations possibles	21

Tableau 1.11	Nombre et proportion des installations de CPE en milieu de travail du réseau de l'éducation selon la proportion d'enfants concernés par la situation	22
Tableau 1.12	Nombre et proportion des garderies en milieu de travail du réseau de l'éducation selon la proportion d'enfants concernés par la situation	23
Tableau 1.13	Distribution des CPE et des garderies ayant reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour des membres du personnel, et des BC ayant reçu la même confirmation pour des RSG ou leur entourage, au cours de l'exercice financier 2009-2010	24
Tableau 1.14	Proportion des CPE, des garderies et des BC qui ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique et, parmi ceux qui ont cette possibilité, taux de présence de chaque type de comité, selon la région administrative, au cours de l'exercice financier 2009-2010	25
Tableau 1.15	Distribution du nombre de signalements au DPJ mettant en cause un membre du personnel ou une RSG ou son entourage, au cours de l'exercice financier 2009-2010	26
CHAPITRE 2.	FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS	27
Tableau 2.1	Distribution du nombre de familles qui utilisent les services de garde en CPE, en garderies ou en milieu familial selon la région administrative, du 22 au 28 mars 2010	29
Tableau 2.2	Nombre moyen de familles utilisant les services de garde selon la capacité d'accueil des CPE et des garderies ou selon le nombre de places à l'agrément des BC, du 22 au 28 mars 2010	30
Tableau 2.3	Distribution en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non le même territoire de CLSC ou une autre région que celui ou celle du service de garde fréquenté, pour les CPE et les garderies situés dans les régions de Montréal et de Laval, du 22 au 28 mars 2010	31

Tableau 2.4	Distribution en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la même municipalité ou une autre région que celle de l'installation de CPE fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 22 au 28 mars 2010.....	32
Tableau 2.5	Distribution en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la même municipalité ou une autre région administrative que celle de la garderie fréquentée, selon la région (sauf Montréal et Laval), du 22 au 28 mars 2010	33
Tableau 2.6	Distribution en nombre et en pourcentage des enfants qui utilisent les services de garde en CPE, en garderies ou en milieu familial, du 22 au 28 mars 2010, selon leur âge au 30 septembre 2009	34
Tableau 2.7	Extrapolation du nombre d'enfants accueillis en CPE, en garderies ou en milieu familial en mars 2010, selon leur âge au 30 septembre 2009	35
Tableau 2.8	Distribution en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon leur mode de fonctionnement, au cours de l'exercice financier 2009-2010	35
Tableau 2.9	Distribution en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies ayant une liste d'attente, selon le nombre d'enfants qui y sont inscrits au 31 mars 2010	38
CHAPITRE 3.	PERSONNEL DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE, DES GARDERIES ET DES BUREAUX COORDONNATEURS	41
Tableau 3.1	Distribution en nombre des membres du personnel selon le type de services de garde et la catégorie de personnel et répartition en pourcentage selon le sexe, au 31 mars 2010	43
Tableau 3.2	Distribution du nombre moyen de jours de congé payés prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel d'encadrement (chez ceux qui bénéficient de ce type de congé), selon le type d'entreprise de services de garde et selon la région administrative, au 31 mars 2010	45

Tableau 3.3	Distribution du nombre moyen de jours de congé payés prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel éducateur (chez ceux qui bénéficient de ce type de congé), selon le type d'entreprise de services de garde et selon la région administrative, au 31 mars 2010.....	47
Tableau 3.4	Distribution du nombre moyen de jours de congé payés prévus dans les conditions de travail établies pour les autres membres du personnel (chez ceux qui bénéficient de ce type de congé), selon le type d'entreprise de services de garde et selon la région administrative, au 31 mars 2010	49
Tableau 3.5	Distribution en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon le respect de l'exigence réglementaire concernant la qualification du personnel éducateur et selon la région administrative, du 22 au 28 mars 2010	55
Tableau 3.6	Distribution du personnel éducateur qualifié dans les installations de CPE selon le type de qualification, par région administrative, du 22 au 28 mars 2010	56
Tableau 3.7	Distribution du personnel éducateur dans les garderies selon le type de qualification, par région administrative, du 22 au 28 mars 2010.....	57
CHAPITRE 4.	RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES BUREAUX COORDONNATEURS.....	59
Tableau 4.1	Nombre de RSG reconnues par un BC selon l'attribution de places subventionnées ou non et la région administrative, au 31 mars 2010	61
Tableau 4.2	Distribution en nombre et en pourcentage des RSG, des enfants accueillis et des assistantes ou assistants selon le nombre d'enfants accueillis, du 22 au 28 mars 2010	62
Tableau 4.3	Distribution en nombre et en pourcentage des enfants accueillis par une RSG et nombre moyen d'enfants accueillis selon la région administrative, du 22 au 28 mars 2010	63
Tableau 4.4	Distribution en nombre des RSG selon le nombre d'heures d'ouverture quotidienne de leur service de garde et la région administrative, du 22 au 28 mars 2010.....	64

Tableau 4.5	Nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance pour les RSG en vertu des articles du Règlement selon la région administrative, au cours de l'exercice financier 2009-2010.....	66
Tableau 4.6	Distribution des postes et du pourcentage du temps de travail au BC lorsque l'agrément est détenu par un CPE, au 31 mars 2010	67
Tableau 4.7	Distribution en nombre et en pourcentage des personnes siégeant au comité consultatif de RSG selon la qualité des membres, au cours de l'exercice financier 2009-2010.....	68
Tableau 4.8	Nombre et pourcentage de BC ayant fait l'objet d'un recours de la part de RSG selon la région administrative, au cours de l'exercice financier 2009-2010	69
CHAPITRE 5.	MODES DE GARDE PARTICULIERS.....	71
Tableau 5.1	Nombre et proportion d'installations de CPE et de garderies offrant des modes de garde particuliers, au cours de l'exercice financier 2009-2010.....	73
Tableau 5.2	Nombre d'installations de CPE et de garderies et nombre d'enfants selon les modes de garde particuliers et la région administrative, du 22 au 28 mars 2010	74
Tableau 5.3	Nombre de RSG et d'enfants selon les modes de garde particuliers et la région administrative, du 22 au 28 mars 2010	75
Tableau 5.4	Évolution de la proportion des installations de CPE, des garderies et des RSG offrant des modes de garde particuliers de 2000 à 2010, en pourcentage	76

LISTE DES GRAPHIQUES

CHAPITRE 1.	PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DES BUREAUX COORDONNATEURS, AINSI QUE DE LEUR ADMINISTRATION	5
Graphique 1.1	Distribution des places selon les divisions de garde en installation et les divisions de BC, au 31 mars 2010.....	9
Graphique 1.2	Distribution des CPE selon le nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2009-2010	14
Graphique 1.3	Distribution des BC (dont l'agrément n'est pas détenu par un CPE) selon le nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2009-2010	15
Graphique 1.4	Distribution des garderies selon le nombre de réunions du comité de parents au cours de l'exercice financier 2009-2010 (garderies ayant déclaré avoir au moins un membre au comité de parents)	16
CHAPITRE 2.	FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS	27
Graphique 2.1	Distribution en pourcentage des enfants inscrits au cours de la semaine du 22 au 28 mars 2010 selon leur âge au 30 septembre 2009	34
Graphique 2.2	Taux d'adhésion des services de garde au guichet d'accès aux places au 31 mars 2010, selon la région administrative	36
Graphique 2.3	Raisons de la non-adhésion des services de garde au guichet d'accès aux places, au 31 mars 2010.....	37
Graphique 2.4	Proportion d'enfants inscrits sur une liste d'attente selon leur âge au 31 mars 2010	39
CHAPITRE 3.	PERSONNEL DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE, DES GARDERIES ET DES BUREAUX COORDONNATEURS	41
Graphique 3.1	Répartition du personnel d'encadrement permanent des CPE (y inclus les CPE-BC) et des garderies selon le nombre d'années de service continu, au 31 mars 2010.....	50

Graphique 3.2	Répartition du personnel éducateur permanent des CPE et des garderies selon le nombre d'années de service continu, au 31 mars 2010	51
Graphique 3.3	Répartition des autres membres du personnel permanent des CPE (y inclus les CPE-BC) et des garderies selon nombre d'années de service continu, au 31 mars 2010	52
Graphique 3.4	Répartition des membres du personnel permanent (encadrement et autre type de personnel) des BC dont l'agrément n'est pas détenu par un CPE selon le nombre d'années de service continu, au 31 mars 2010.....	52
Graphique 3.5	Proportion du personnel éducateur qualifié dans les installations de CPE et dans les garderies selon la région administrative, du 22 au 28 mars 2010	54
CHAPITRE 4.	RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES BUREAUX COORDONNATEURS.....	59
Graphique 4.1	Répartition des BC selon le nombre de réunions du comité consultatif de RSG, au cours de l'exercice financier 2009-2010	68

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

INTRODUCTION

Tout titulaire d'un permis de centre de la petite enfance (CPE) ou de garderie doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au ministère de la Famille et des Aînés un rapport de ses activités¹. Il en est de même pour tout détenteur d'un agrément de bureau coordonnateur (BC) de la garde en milieu familial.

Afin de satisfaire à cette exigence, les titulaires de permis et les bureaux coordonnateurs doivent répondre au questionnaire qui leur est adressé selon leur statut (CPE, garderie ou BC). Le présent document fait état des réponses fournies à ces questionnaires, que l'on trouve aux annexes I, II et III.

Nous avons divisé le rapport en cinq chapitres :

CHAPITRE 1 : Portrait des services de garde et des bureaux coordonnateurs, ainsi que de leur administration

CHAPITRE 2 : Familles utilisatrices et usagers

CHAPITRE 3 : Personnel des centres de la petite enfance, des garderies et des bureaux coordonnateurs

CHAPITRE 4 : Responsables d'un service de garde en milieu familial et mandats des bureaux coordonnateurs

CHAPITRE 5 : Modes de garde particuliers

MÉTHODOLOGIE

Pour l'année financière 2009-2010, pour une première fois, les formulaires des rapports d'activités ont été remplis et transmis en ligne au Ministère. Les versions Web des questionnaires ont été conçues par la firme Crop inc. à l'aide du logiciel Interviewer Windows. Les données ont ensuite été validées à l'aide de StatXP puis traitées avec Excel. Une validation des bases de données a été effectuée par le ministère de la Famille et des Aînés.

Les résultats présentés dans ce rapport sont basés sur les rapports d'activités qui ont été transmis au Ministère; aucune imputation de données n'a été faite. Bon an, mal an, il y a toujours un certain taux de non-réponse. Il s'agit parfois d'entreprises de services de garde qui ont cessé leurs activités peu après le 31 mars et dont nous n'avons plus les coordonnées.

Pour l'année financière 2009-2010, 94,0 % de l'ensemble des CPE, des garderies et des BC du Québec ont transmis leur rapport d'activités.

Quant à la non-réponse partielle, quelques entreprises de services de garde n'ont pas répondu à l'ensemble des questions et certaines données aberrantes ont été supprimées; aucune

1. Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., chapitre S-4.1.1, article 63.

imputation n'a été faite. La non-réponse partielle fait donc parfois varier le nombre de rapports d'activités sur lequel est basé le calcul.

En 2010, certains renseignements recueillis dans les rapports d'activités n'ont pu être traités et ne sont pas présentés dans ce rapport; certains problèmes liés au développement Web des questionnaires et à la collecte ont fait en sorte que les résultats n'ont pas été jugés de qualité suffisante par le Ministère. D'autres variables ont été traitées autrement que par le passé afin de produire un résultat exact malgré certaines difficultés éprouvées au cours de la collecte. Par exemple, les données sur les signalements au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) provenant des rapports d'activités des CPE et des BC ont été agrégées, car il n'était pas possible de faire la distinction selon le type d'entité.

Tout le long du document, nous faisons ressortir les différences qui existent selon le type de services de garde et, souvent, selon la région administrative. Les résultats présentés portent soit sur le jour de référence (31 mars 2010), la semaine de référence (soit du 22 au 28 mars 2010) ou encore sur l'exercice financier du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, selon l'information recueillie.

CHAPITRE 1

PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DES BUREAUX COORDONNATEURS, AINSI QUE DE LEUR ADMINISTRATION

Dans ce chapitre, nous dressons le portrait des services de garde et des bureaux coordonnateurs (BC) au 31 mars 2010 en fonction de leur capacité d'accueil ou du nombre de places à l'agrément et de leur répartition dans les 17 régions administratives du Québec.

Puis, nous examinons la fréquence des réunions des conseils d'administration des CPE et des BC et la formation suivie par les membres des conseils d'administration, de même que la composition des comités de parents des garderies et la fréquence de leurs rencontres.

La troisième section présente le portrait des installations en milieu de travail. Les sections suivantes portent sur les empêchements et sur les signalements au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ).

1.1 PORTRAIT GÉNÉRAL DES SERVICES DE GARDE ET DES BC

Le tableau 1.1 illustre le nombre de divisions des CPE, garderies et BC existantes au 31 mars 2010 de même que le nombre d'entre elles qui ont transmis leur rapport d'activités. Les divisions de garde en installation des CPE représentent 49,1 %² de l'ensemble des divisions de garde en installation ou des bureaux coordonnateurs³ au Québec, alors que les divisions des garderies constituent 42,6 % de cet ensemble et les bureaux coordonnateurs (BC), 8,3 %.

Le taux de réponse global est de 94,0 %; le taux de participation est de 97,6 % pour les CPE, de 89,4 % pour les garderies et de 96,4 % pour les BC.

Le graphique 1.1 montre la répartition des places (à contribution réduite ou non) entre les divisions de garde en installation des CPE, des garderies subventionnées, des garderies non subventionnées et des divisions des BC ayant remis leur rapport d'activités. Les installations de CPE cumulent 36,6 % des places, les garderies subventionnées et non subventionnées en réunissent respectivement 17,2 % et 4,1 %, alors que les BC coordonnent 42,1 % des places en services de garde.

À moins d'avis contraire, l'information contenue dans les prochains chapitres concerne exclusivement les 958 divisions des CPE, les 1 335 installations de CPE, les 761 divisions de garderies et les 159 divisions des BC⁴ qui ont transmis leur rapport d'activités dans les délais prescrits.

-
2. Notons que l'ensemble des 982 divisions de garde en installation des CPE cumule 1 368 installations et que les 958 CPE ayant rempli le questionnaire représentent 1 335 installations.
 3. Une entreprise de services de garde éducatifs peut être titulaire de plus d'un permis ou de plus d'un agrément; elle possède alors autant de divisions de garde en installation que de permis (CPE ou garderie) ou autant de divisions de bureau coordonnateur que d'agréments.
 4. Pour 2009-2010, 159 BC ont retourné leur questionnaire. Pour 144 d'entre eux, l'agrément est détenu par un titulaire de permis de CPE. Dans deux cas, le titulaire de permis de CPE est aussi titulaire de deux agréments de BC (deux BC sont rattachés au même CPE). Pour les BC rattachés à un CPE, les questions communes aux deux divisions ne sont posées qu'une seule fois afin de ne pas doubler l'information. En conséquence, l'information provenant de questions communes entre les rapports d'activités des CPE et des BC est basée sur 142 BC; nous ne pouvons doubler le nombre de rencontres, de membres du personnel ou d'activités des entreprises ayant deux agréments.

TABLEAU 1.1

NOMBRE DE DIVISIONS DE CPE, DE GARDERIES ET DE BC EXISTANTES AU 31 MARS 2010 ET NOMBRE ET PROPORTION AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS

NOMBRE DE DIVISIONS	NOMBRE DE CPE, DE GARDERIES ET DE BC EXISTANTS AU 31 MARS 2010 ¹	NOMBRE DE CPE, DE GARDERIES ET DE BC AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS	PROPORTION DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS (%)
DIVISIONS GARDE EN INSTALLATION			
CPE			
Une installation	667	652	97,8
Deux installations	256	248	96,9
Trois installations	50	49	98,0
Quatre installations ou plus ²	9	9	100,0
NOMBRE TOTAL DE CPE	982	958	97,6
Garderies			
Garderies subventionnées	621	582	93,7
Garderies non subventionnées	230	179	77,8
NOMBRE TOTAL DE GARDERIES	851	761	89,4
DIVISIONS BC			
BC			
CPE-BC ³	150	144	96,0
BC ⁴	15	15	100,0
NOMBRE TOTAL DE BC	165	159	96,4
TOTAL	1 998	1 878	94,0

1. Ces résultats proviennent des données administratives du Ministère.

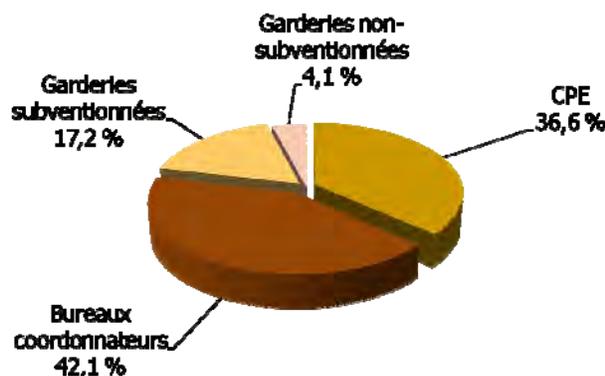
2. Deux CPE ont cinq installations alors qu'un CPE en a six.

3. L'agrément du BC est détenu par une entreprise de type CPE.

4. L'agrément du BC est détenu par une entreprise autre qu'un CPE.

GRAPHIQUE 1.1

DISTRIBUTION DES PLACES SELON LES DIVISIONS DE GARDE EN INSTALLATION ET LES DIVISIONS DE BC, AU 31 MARS 2010



1.1.1 DISTRIBUTION DES SERVICES DE GARDE ET DES BC SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Le tableau 1.2 présente la répartition des 1 335 installations de CPE, des 761 garderies et des 159 BC selon la région administrative. À elle seule, la région de Montréal regroupe 31,0 % des divisions de garde en installation ou de bureaux coordonnateurs au Québec. Viennent ensuite les régions de la Montérégie (16,7 %) et de la Capitale-Nationale (9,1 %). On note également une concentration des garderies, subventionnées (45,2 %) et non subventionnées (45,8 %), dans la région de Montréal.

1.1.2 DISTRIBUTION DES SERVICES DE GARDE SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET DES BC SELON LE NOMBRE DE PLACES À L'AGRÈMENT

La capacité d'accueil moyenne des installations de CPE est de 58 places (variant de 8 à 208 places), alors qu'elle est de 59 places en garderie (variant de 8 à 143 places); le tableau 1.3 présente des résultats à ce sujet. Malgré la limite légale de 80 places, l'existence d'installations de plus de 80 places s'explique par les droits acquis obtenus en 1997.

Près du cinquième (19,7 %) des installations de CPE et 31,9 % des garderies disposent de 80 places, soit l'équivalent de la capacité maximale (sauf exception). Une plus grande proportion d'installations de CPE (29,5 %) et de garderies (32,6 %) a une capacité de moins de 50 places.

Quant aux BC (tableau 1.4), ils administrent en moyenne 561 places; ce nombre varie de 39 à 1 206 places. La majorité des BC (50,2 %) a plus de 560 places à l'agrément. On observe qu'au plus fort, 4,4 % des BC ont à leur agrément plus de 1 150 places et qu'à l'opposé, 4,4 % en ont 140 ou moins.

Au total, les services de garde et les BC ayant remis leur rapport d'activités disposent de 211 821 places⁵ réparties selon les différents types de services de garde ou BC (tableau 1.5). Les régions de Montréal, de la Montérégie et de la Capitale-Nationale regroupent respectivement 26,0 %, 19,0 % et 8,5 % de ces places.

Les places en installation des régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se trouvent en quasi totalité dans les CPE, puisque une ou deux garderies ont été comptées dans chacune de ces régions.

5. Sur un total de 221 381 places, subventionnées ou non, accordées au 31 mars 2010.

TABEAU 1.2

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES INSTALLATIONS DE CPE, DES GARDERIES ET DES BC SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, AU 31 MARS 2010 (ENTREPRISES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS)

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES SUBVENTIONNÉES		GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES		BC		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Bas-Saint-Laurent	33	2,5	1	0,2	1	0,6	8	5,0	43	1,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	50	3,7	8	1,4	2	1,1	7	4,4	67	3,0
Capitale-Nationale	124	9,3	48	8,2	19	10,6	14	8,8	205	9,1
Mauricie	45	3,4	3	0,5	1	0,6	7	4,4	56	2,5
Estrie	66	4,9	5	0,9	2	1,1	8	5,0	81	3,6
Montréal	333	24,9	263	45,2	82	45,8	20	12,6	698	31,0
Outaouais	72	5,4	17	2,9	9	5,0	8	5,0	106	4,7
Abitibi-Témiscamingue	30	2,2	1	0,2	1	0,6	6	3,8	38	1,7
Côte-Nord	22	1,6	0	0,0	1	0,6	6	3,8	29	1,3
Nord-du-Québec	30	2,2	1	0,2	0	0,0	2	1,3	33	1,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17	1,3	1	0,2	0	0,0	6	3,8	24	1,1
Chaudière-Appalaches	73	5,5	14	2,4	3	1,7	12	7,5	102	4,5
Laval	47	3,5	49	8,4	12	6,7	6	3,8	114	5,1
Lanaudière	56	4,2	32	5,5	6	3,4	9	5,7	103	4,6
Laurentides	76	5,7	28	4,8	12	6,7	9	5,7	125	5,5
Montérégie	225	16,9	100	17,2	26	14,5	26	16,4	377	16,7
Centre-du-Québec	36	2,7	11	1,9	2	1,1	5	3,1	54	2,4
TOTAL	1 335	100,0	582	100,0	179	100,0	159	100,0	2 255	100,0

TABLEAU 1.3

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL, AU 31 MARS 2010 (ENTREPRISES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS)

CAPACITÉ D'ACCUEIL	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Moins de 50 places	394	29,5	248	32,6	642	30,6
De 50 à 59 places	213	16,0	87	11,4	300	14,3
60 places	179	13,4	50	6,6	229	10,9
De 61 à 79 places	273	20,4	123	16,2	396	18,9
80 places ¹	263	19,7	243	31,9	506	24,1
81 places ou plus	13	1,0	10	1,3	23	1,1
Capacité moyenne	58 places	...	59 places
TOTAL	1 335	100,0	761	100,0	2 096	100,0

... N'ayant pas lieu de figurer.

1. Nombre maximal de places au permis, sauf exception.

TABLEAU 1.4

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES BC SELON LE NOMBRE DE PLACES À L'AGRÉMENT, AU 31 MARS 2010 (ENTREPRISES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS)

NOMBRE DE PLACES À L'AGRÉMENT	BC	
	NOMBRE	%
140 places ou moins	7	4,4
De 141 à 280 places	19	11,9
De 281 à 420 places	26	16,4
De 421 à 560 places	27	17,0
De 561 à 700 places	29	18,2
De 701 à 850 places	21	13,2
De 851 à 1 000 places	18	11,3
De 1 001 à 1 150 places	5	3,1
De 1 151 à 1 206 places	7	4,4
Capacité moyenne	561 places	...
TOTAL	159	100,0

... N'ayant pas lieu de figurer.

TABLEAU 1.5

DISTRIBUTION, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, DES INSTALLATIONS DE CPE, DES GARDERIES ET DES PLACES SUR PERMIS AINSI QUE DES BC ET DU NOMBRE DE PLACES À L'AGRÉMENT, AU 31 MARS 2010 (ENTREPRISES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS)

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES SUBVENTIONNÉES		GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES		BC		TOTAL	
	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES À L'AGRÉMENT	PLACES	%
Bas-Saint-Laurent	33	1 492	1	8	1	20	8	2 893	4 413	2,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	50	2 551	8	424	2	50	7	3 835	6 860	3,2
Capitale-Nationale	124	6 931	48	2 481	19	886	14	7 643	17 941	8,5
Mauricie	45	2 163	3	240	1	16	7	3 204	5 623	2,7
Estrie	66	3 459	5	321	2	50	8	3 530	7 360	3,5
Montréal	333	20 937	263	16 812	82	3 926	20	13 413	55 088	26,0
Outaouais	72	4 070	17	909	9	358	8	4 623	9 960	4,7
Abitibi-Témiscamingue	30	1 647	1	80	1	75	6	2 330	4 132	2,0
Côte-Nord	22	1 063	0	0	1	10	6	1 397	2 470	1,2
Nord-du-Québec	30	1 715	1	21	0	0	2	238	1 974	0,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17	676	1	23	0	0	6	1 342	2 041	1,0
Chaudière-Appalaches	73	3 673	14	728	3	165	12	6 025	10 591	5,0
Laval	47	2 980	49	3 309	12	603	6	4 807	11 699	5,5
Lanaudière	56	3 504	32	1 997	6	308	9	5 908	11 717	5,5
Laurentides	76	4 783	28	1 978	12	587	9	6 615	13 963	6,6
Montérégie	225	13 705	100	6 603	26	1 523	26	18 372	40 203	19,0
Centre-du-Québec	36	2 026	11	560	2	92	5	3 108	5 786	2,7
TOTAL	1 335	77 375	582	36 494	179	8 669	159	89 283	211 821	100,0

1.2 ADMINISTRATION DES ENTREPRISES OFFRANT OU COORDONNANT DES SERVICES DE GARDE

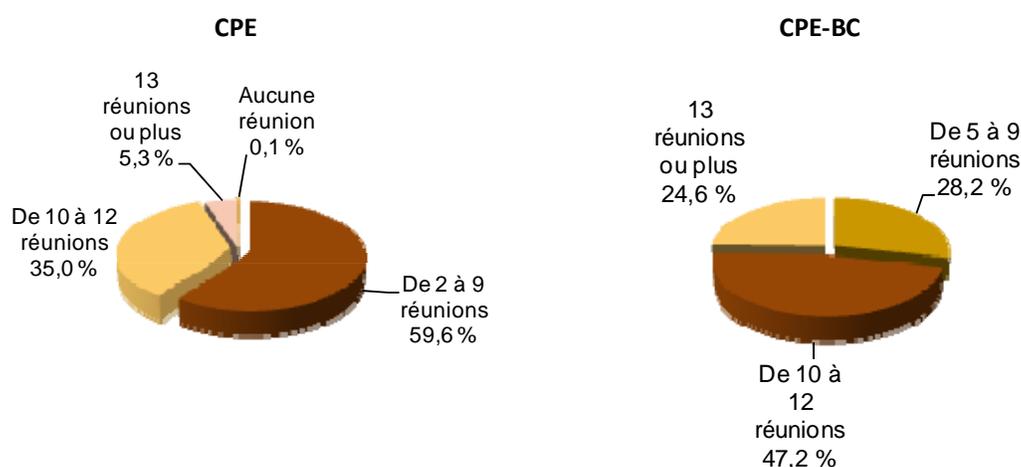
1.2.1 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉES DES MEMBRES

Les conseils d'administration des CPE qui ne détiennent pas d'agrément pour coordonner la garde en milieu familial se sont réunis en moyenne 8,9 fois durant l'année; 59,6 % se sont rencontrés de 2 à 9 fois et 35,0 %, de 10 à 12 fois (premier graphique 1.2). La répartition des membres de ces conseils selon le sexe est en moyenne de 5,9 femmes et 1,9 homme. Ils ont tenu en moyenne une assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (83,1 % ont convoqué une assemblée, alors que 7,8 % en ont organisé deux).

En ce qui concerne les CPE agréés pour coordonner la garde en milieu familial (CPE-BC), la situation diffère peu. En effet, les conseils d'administration se sont réunis en moyenne 11,2 fois durant l'année; 47,2 % se sont rencontrés de 10 à 12 fois et 28,2 %, de 5 à 9 fois (deuxième graphique 1.2). La répartition des membres de ces conseils selon le sexe est de 7,7 femmes et 1,4 homme. Ils ont tenu en moyenne 1,2 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (80,3 % ont organisé une assemblée, alors que 7,7 % en ont convoqué deux).

GRAPHIQUE 1.2

DISTRIBUTION DES CPE SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010



CPE : CPE n'ayant pas d'agrément de BC.

CPE-BC : CPE détenant un agrément de BC (ou deux agréments, dans le cas de deux CPE).

Du côté des 15 BC dont l'agrément n'est pas détenu par un CPE, les conseils d'administration se sont réunis en moyenne 10,7 fois durant l'année; 40,0 % ont tenu entre 3 et 9 réunions, le tiers en ont eu entre 10 et 12, tandis que 26,7 % en ont tenu 13 ou plus (graphique 1.3). Ajoutons qu'en moyenne il y a 5,7 membres de sexe féminin et 2,2 membres de sexe masculin dans les conseils d'administration. Ils ont tenu en moyenne 1,4 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (12 BC ont organisé une assemblée, un BC n'en a convoqué aucune alors qu'un BC s'est réuni deux fois et un autre s'est réuni sept fois) (données non présentées).

GRAPHIQUE 1.3

DISTRIBUTION DES BC (DONT L'AGRÉMENT N'EST PAS DÉTENU PAR UN CPE) SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010



1.2.2 FORMATION SUIVIE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une question a été posée aux CPE et aux BC afin de savoir si les membres du conseil d'administration (CA) ont suivi une formation au cours de l'année financière 2009-2010, et une question ouverte permettait d'inscrire le sujet de la formation et le nom de l'organisme ou de l'entreprise de formation (plus d'une réponse possible).

L'analyse des réponses (données non présentées) indique que les membres des conseils d'administration de 337 CPE agréés ou non à titre de BC (sur un total de 958) ont suivi une formation, pour un total de 380 formations. Parmi celles-ci, 316 portaient sur le rôle et les responsabilités des membres du CA, le mandat du CA, la saine gestion ou la gouvernance. Beaucoup moins fréquentes, les formations liées à l'application du programme éducatif (BRIO) ont été mentionnées 12 fois et celles liées à la reddition de comptes, au budget ou au financement ont été mentionnées 6 fois. Plusieurs autres formations sont liées à la gestion des ressources humaines, mais elles ont porté sur des sujets divers, notamment la formation, l'évaluation ou la rémunération. Le Ministère a clairement été indiqué comme étant le formateur pour 118 formations, tandis que les associations nationales ou les regroupements régionaux de CPE l'ont été dans 130 cas.

En ce qui concerne les BC non liés à un CPE (n=15), pour quatre d'entre eux, les membres du conseil d'administration ont suivi une formation. Dans tous les cas, il s'agissait d'une formation sur les rôles et responsabilités des membres du CA, toutes offertes par le Ministère.

1.2.3 COMITÉ DE PARENTS DANS LES GARDERIES

Selon l'article 31 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, la garderie doit former un comité de parents composé notamment de cinq parents élus par et parmi les parents des enfants qui fréquentent la garderie, comité dont les membres se rencontrent au moins quatre fois par année. La seule exception possible est le cas où la garderie a un conseil d'administration composé majoritairement de parents usagers des services qui répondent aux exigences du premier alinéa de l'article 31.

Parmi les garderies ayant répondu à la question (n=758), 20 ont indiqué qu'il n'y avait aucun parent au sein du comité. Cette situation pourrait s'expliquer, du moins en partie, par le fait que le comité de parents n'était pas encore formé en raison de l'ouverture récente de la garderie ou encore par la présence d'un conseil d'administration répondant aux exigences de la LSGEE⁶; ces garderies sont exclues des résultats présentés ci-après, qui porteront donc sur 738 garderies.

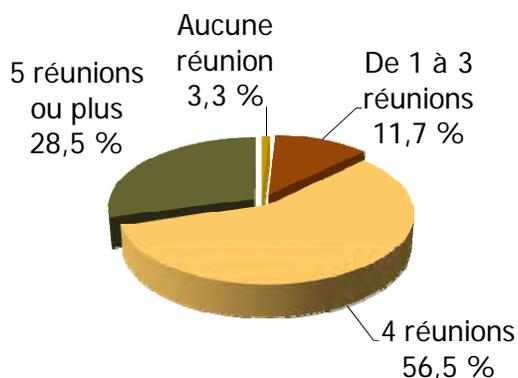
Les comités de parents des 738 garderies sont formés de cinq parents dans 68,2 % des cas, alors que 28,9 % ont six parents ou plus et 3,0 %, de deux à quatre parents; cela représente une moyenne de 5,7 parents par comité (données non présentées).

Quant à la répartition des hommes et des femmes à l'intérieur des comités de parents, on compte en moyenne 4,8 femmes et 0,9 homme (données non présentées).

Le graphique 1.4 affiche le nombre de réunions tenues par les comités de parents durant l'année. Une bonne part des garderies (85,0 %) ont respecté le nombre minimal de quatre réunions prescrit par la Loi. Le nombre moyen de réunions des comités de parents est de 4,1.

GRAPHIQUE 1.4

DISTRIBUTION DES GARDERIES SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE PARENTS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010 (GARDERIES AYANT DÉCLARÉ AVOIR AU MOINS UN MEMBRE AU COMITÉ DE PARENTS)



6. Cette situation n'était pas couverte par notre question de sorte que certaines garderies ont inscrit zéro à l'ensemble des questions sur ce thème.

1.3 INSTALLATIONS DE CPE ET GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL

Une question des rapports d'activités sert à définir l'installation en milieu de travail et à indiquer certaines caractéristiques de celle-ci. Une installation en milieu de travail est un service situé sur un lieu de travail ou à proximité et profitant du soutien d'un ou de plusieurs employeurs pour fournir un service de garde aux parents qui travaillent pour eux (ou fréquente l'établissement dans le cas des milieux de travail du réseau de l'éducation). Ce soutien peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes ou en combiner plusieurs : administratif, financier, technique, activités récréatives ou entretien. Ainsi, 184 CPE (19,2 % de l'ensemble) et 32 garderies (4,2 %) avaient des installations en milieu de travail en mars 2010 selon les déclarations des services de garde. Des 184 CPE, 32 ont plus d'une installation en milieu de travail (deux CPE en ont trois et 30 CPE en ont deux), pour un total de 218 installations⁷ de CPE en milieu de travail; cela représente 16,3 % de l'ensemble des installations de CPE.

Dans les services de garde en milieu de travail, la proportion moyenne d'enfants dont au moins un des deux parents travaille dans le milieu où se trouve le service de garde (ou qui le fréquente) est respectivement de 65,3 % pour les installations de CPE et de 26,2 % pour les garderies (non-réponse pour huit installations de CPE et neuf garderies). Pour 18,6 % des installations de CPE (39) et 8,7 % des garderies (deux) en milieu de travail, la totalité des enfants accueillis ont au moins un parent qui travaille dans le milieu où se trouve l'installation (ou le fréquente) (tableau 1.6).

TABLEAU 1.6

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL SELON LA PROPORTION D'ENFANTS DONT AU MOINS UN DES PARENTS TRAVAILLE DANS CE MILIEU (OU LE FRÉQUENTE), MARS 2010

PROPORTION D'ENFANTS	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Moins de 25 %	27	12,9	16	69,6
De 25 % à 49 %	44	21,0	2	8,7
De 50 % à 74 %	35	16,7	1	4,3
De 75 % à 99 %	65	31,0	2	8,7
100 %	39	18,6	2	8,7
Aucune réponse	8	...	9	...
TOTAL	218	100,0	32	100,0

... N'ayant pas lieu de figurer.

Note : La distribution est faite entre les installations et les garderies pour lesquelles nous avons une réponse à la question.

7. À titre d'illustration :

Nombre de CPE ayant une ou des installations en milieu de travail		Nombre d'installations en milieu de travail par CPE		Nombre total d'installations en milieu de travail
152	x	1	=	152
30	x	2	=	60
2	x	3	=	6
184				218

Comme le montre le tableau 1.7, il y a des installations de CPE en milieu de travail dans 16 régions du Québec (l'exception étant le Nord-du-Québec) et des garderies en milieu de travail dans 9 régions.

Pour ce qui est des installations de CPE en milieu de travail, la région de Montréal en compte 84, soit 38,5 % de l'ensemble des installations de CPE du Québec. Suivent les régions de la Capitale-Nationale, qui compte 35 installations de CPE en milieu de travail (16,1 %), et de la Montérégie avec 28 installations (12,8 % du total). Par ailleurs, on constate que plus du quart des installations de CPE sont en milieu de travail dans les régions de la Capitale-Nationale (28,2 %) et de Montréal (25,2 %). C'est également le cas pour environ le cinquième (21,3 %) des installations de CPE de la région de Laval.

En ce qui concerne les garderies en milieu de travail, 18 sont dans la région de Montréal, soit 56,3 % du total des garderies en milieu de travail. La région de Laval en compte cinq et celle de la Capitale-Nationale en a trois.

Dans l'ensemble, cela correspond à 14 094 places en milieu de travail, dont 12 711 en installation de CPE et 1 383 en garderie.

Sans que leurs données aient été analysées, les tableaux 1.8 et 1.9 présentent des résultats sur les secteurs d'activité des milieux de travail auxquels sont liés les services de garde.

En ce qui concerne le type de soutien offert par le milieu de travail lorsque le service de garde est situé sur les lieux du travail, on remarque que les installations de CPE bénéficient presque toutes d'un soutien financier, que 7 sur 10 ont un soutien lié à l'entretien, qu'un peu plus de la moitié ont un soutien administratif ou un soutien relatif aux activités récréatives, alors que le soutien technique est mentionné par une minorité. Les garderies situées sur les lieux de travail profitent quant à elles de différents types de soutien, soit administratif, financier, technique, relatif aux activités récréatives ou à l'entretien. Le soutien est moins fréquent lorsque le service de garde est situé à proximité d'un milieu de travail, c'est-à-dire que même si tous les services de garde bénéficient d'un soutien, ce dernier revêt moins de formes. Ainsi, pour les installations de CPE situées à proximité d'un lieu de travail, un peu plus de 8 sur 10 ont un soutien financier de la part du milieu de travail et une minorité mentionne profiter d'une des autres formes de soutien. Le constat est similaire du côté des garderies situées à proximité d'un lieu de travail : plus de 7 sur 10 profitent d'un soutien financier, mais environ la moitié a accès à l'un des autres types de soutien (données non présentées).

TABLEAU 1.7

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL ET PROPORTION RELATIVE DE CELLES-CI SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, MARS 2010

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE			GARDERIES			NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS ET DE GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL
	NOMBRE EN MILIEU DE TRAVAIL	NOMBRE TOTAL	PROPORTION EN MILIEU DE TRAVAIL (%)	NOMBRE EN MILIEU DE TRAVAIL	NOMBRE TOTAL	PROPORTION EN MILIEU DE TRAVAIL (%)	
Bas-Saint-Laurent	5	33	15,2	0	2	0,0	5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3	50	6,0	1	10	10,0	4
Capitale-Nationale	35	124	28,2	3	67	4,5	38
Mauricie	8	45	17,8	1	4	25,0	9
Estrie	7	66	10,6	1	7	14,3	8
Montréal	84	333	25,2	18	345	5,2	102
Outaouais	7	72	9,7	0	26	0,0	7
Abitibi-Témiscamingue	2	30	6,7	0	2	0,0	2
Côte-Nord	4	22	18,2	0	1	0,0	4
Nord-du-Québec	0	30	0,0	0	1	0,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	17	5,9	0	1	0,0	1
Chaudière-Appalaches	8	73	11,0	1	17	5,9	9
Laval	10	47	21,3	5	61	8,2	15
Lanaudière	8	56	14,3	0	38	0,0	8
Laurentides	5	76	6,6	0	40	0,0	5
Montérégie	28	225	12,4	1	126	0,8	29
Centre-du-Québec	3	36	8,3	1	13	7,7	4
Total	218	1 335	16,3	32	761	4,2	250

TABLEAU 1.8

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES SELON LE MILIEU DE TRAVAIL AUQUEL ELLES SONT LIÉES, MARS 2010

MILIEU DE TRAVAIL	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Réseau de la santé et des services sociaux	62	28,4	2	6,3
Réseau de l'éducation	61	28,0	13	40,6
Fonction publique	30	13,8	1	3,1
Entreprises privées exclusivement	43	19,7	5	15,6
Regroupement de milieux de travail	10	4,6	7	21,9
Centre communautaire	5	2,3	0	0,0
Autres	7	3,2	4	12,5
TOTAL	218	100,0	32	100,0

TABLEAU 1.9

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE PRIVÉE, MARS 2010

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES (INDUSTRIES – SCIAN 2007)	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL	NOMBRE DE GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL
Commerce	4	0
Fabrication d'aliments	7	0
Fabrication de matériel de transport	7	0
Fabrication du papier	2	0
Fabrication de produits informatiques et électroniques	2	1
Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments	4	0
Fabrication – autres types de produits	4	3
Finance et assurances	5	0
Hébergement	1	0
Industries primaires	1	0
Services de gestion des déchets et d'assainissement	0	1
Services immobiliers, de location et de location à bail	1	0
Services professionnels, scientifiques et techniques	2	0
Télécommunications	2	0
Transport	1	0
TOTAL	43	5

Les tableaux 1.10 à 1.12 examinent les services de garde en milieu de travail du secteur de l'éducation selon la situation des enfants qui les fréquentent, en distinguant les enfants dont au moins un parent étudie dans le milieu d'enseignement, ceux dont au moins un parent fait partie du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation et les enfants dans d'autres situations (dont aucun parent n'étudie ou ne travaille dans le milieu).

Parmi les 61 installations de CPE en milieu de travail du réseau de l'éducation, 2 n'ont pas répondu aux questions liées à ce sujet. On peut voir au tableau 1.10 que la grande majorité des installations en milieu de travail du réseau de l'éducation répond aux besoins de la clientèle étudiante. En effet, parmi les 59 installations de CPE ayant répondu à la question, 37 combinent les trois situations possibles, c'est-à-dire qu'elles accueillent à la fois des enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation, des enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de cet établissement et des enfants dans d'autres situations. Un certain nombre (13) reçoit uniquement des enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation ou fait partie des membres du personnel. De plus, une installation de CPE a déclaré n'accueillir que des enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation.

TABLEAU 1.10
NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE ET DE GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION SELON LES COMBINAISONS DES SITUATIONS POSSIBLES

Situations possibles	Nombre d'installations de CPE dans cette situation	Nombre de garderies dans cette situation	Nombre total d'installations par situation
Enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation (A)	1	2	3
Enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation (B)	3	1	4
Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier, par exemple) (C)	1	3	4
Enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation (A) ET Enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation (B) (A + B)	13	1	14
Enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation (A) ET Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier, par exemple) (C) (A + C)	0	1	1
Enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation (B) ET Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier, par exemple) (C) (B + C)	4	4	8
Enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation (A) ET Enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation (B) ET Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier, par exemple) (C) (A + B + C)	37	1	38
TOTAL¹	59	13	72

¹ Deux des 61 CPE en milieu de travail du réseau de l'éducation n'ont pas répondu à ces questions.

Ainsi, globalement, ce sont 51 des 59 installations de CPE (86,4 %) qui ont, parmi leur clientèle, des enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation. Du côté des garderies, on en compte 5 sur les 13 (38,5 %) qui accueillent des enfants dont un parent est étudiant.

Une bonne part (86,5 %) des installations de CPE liées à un milieu de travail du réseau de l'éducation accueillent des enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement (tableau 1.11); dans 72,9 % des installations de CPE du réseau de l'éducation, la proportion d'enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement se situe entre 1 % et moins de 50 %. La quasi totalité (96,6 %) des installations de CPE qui ont un lien avec un établissement du réseau de l'éducation accueille des enfants dont au moins un parent est membre du personnel de l'établissement; dans 54,2 % des installations de CPE en milieu d'enseignement, c'est entre 1 % et moins de 50 % des enfants qui ont au moins un parent membre du personnel et dans 37,2 % des cas, c'est entre 50 % et moins de 100 % des enfants qui sont dans cette situation. Un peu plus de 7 installations de CPE en milieu de travail du réseau de l'éducation sur 10 déclarent accueillir des enfants dans d'autres situations (les enfants du quartier, par exemple). Un peu plus du tiers mentionne qu'entre 1 % et moins de 50 % des enfants gardés sont dans d'autres situations, et un autre tiers répond que cette proportion se situe entre 50 % et moins de 100 %.

Au tableau 1.12, on voit qu'il en va autrement du côté des garderies. En effet, sur les 13 garderies ayant un lien avec un établissement du réseau de l'éducation, 8 n'ont aucun enfant dont un parent étudie dans l'établissement. Pour ce qui est des enfants dont au moins un parent est membre du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation, 46,2 % des garderies en milieu d'enseignement n'ont aucun enfant dans cette situation, et 46,2 % ont entre 1 % et 50 % des enfants qui sont dans cette situation. Une certaine proportion de garderies en milieu de travail du réseau de l'éducation (38,5 %) ont une majorité d'enfants qui sont dans d'autres situations, et c'est même la totalité des enfants qui sont concernés pour 23,1 % des garderies.

TABLEAU 1.11

NOMBRE ET PROPORTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION SELON LA PROPORTION D'ENFANTS CONCERNÉS PAR LA SITUATION

PROPORTION D'ENFANTS CONCERNÉS PAR LA SITUATION	SITUATIONS POSSIBLES					
	Enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation		Enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation		Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier, par exemple)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	8	13,6	2	3,4	17	28,8
De 1 % à moins de 50 %	43	72,9	32	54,2	21	35,6
De 50 % à moins de 100 %	7	11,9	22	37,3	20	33,9
100 %	1	1,7	3	5,1	1	1,7
TOTAL¹	59	100,0	59	100,0	59	100,0

1. Deux des 61 CPE en milieu de travail du réseau de l'éducation n'ont pas répondu à ces questions.

TABLEAU 1.12**NOMBRE ET PROPORTION DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION SELON LA PROPORTION D'ENFANTS CONCERNÉS PAR LA SITUATION**

PROPORTION D'ENFANTS CONCERNÉS PAR LA SITUATION	SITUATIONS POSSIBLES					
	Enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation		Enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation		Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier, par exemple)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	8	61,5	6	46,2	4	30,8
De 1 % à moins de 50 %	1	7,7	6	46,2	1	7,7
De 50 % à moins de 100 %	2	15,4	0	0,0	5	38,5
100 %	2	15,4	1	7,7	3	23,1
TOTAL	13	100,0	13	100,0	13	100,0

1.4 EMPÊCHEMENTS

Le tableau 1.13 présente le nombre de CPE et de garderies qui ont reçu, en 2009-2010, la confirmation de l'existence d'empêchements pour des membres de leur personnel et, dans le cas des BC, pour les responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) ou leur entourage, selon la nature de l'empêchement. Pour les membres du personnel des CPE (y inclus les CPE-BC), les empêchements sont le plus souvent relatifs à la violence ou de nature administrative (méfaits, vols, etc.), avec 36 et 30 confirmations respectivement; cela représente, ensemble, plus des deux tiers des empêchements pour cette catégorie. Quant aux membres du personnel des garderies, on note qu'un peu plus de la moitié des empêchements sont relatifs à la violence ou à l'irresponsabilité (13 confirmations dans chaque cas). Enfin, on remarque que, peu importe leur nature, les confirmations d'empêchements sont plus nombreuses dans le cas des RSG et de leur entourage (à l'exception des empêchements à caractère sexuel ou moral, qui sont peu nombreux pour chaque type de services de garde ou BC). Ces empêchements sont souvent de nature administrative (126 confirmations, soit 4 empêchement sur 10 pour cette catégorie) ou ils sont liés à l'irresponsabilité (99 confirmations, soit près du tiers). Tous types de services de garde confondus, ce sont les empêchements de nature administrative qui sont les plus fréquents avec un total de 165 confirmations (36,5 % de l'ensemble).

Le tableau 1.14 nous apprend que 68,7 % des CPE (y inclus les CPE-BC), 29,0 % des garderies et 66,7 % des BC (non rattachés à un CPE) ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique s'il y a des empêchements. Le type de comité interne est le plus souvent mentionné : 73,9 % des CPE et la moitié des BC ayant un comité d'éthique mentionnent pouvoir recourir au CA, tandis que 9,1 % des CPE et la moitié des BC indiquent pouvoir faire appel à un comité de type interne mais autre que le CA. Une forte proportion des garderies ayant un comité d'éthique précisent pouvoir recourir à un comité interne (86,4 %).

TABEAU 1.13

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REÇU LA CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS POUR DES MEMBRES DU PERSONNEL, ET DES BC AYANT REÇU LA MÊME CONFIRMATION POUR DES RSG OU LEUR ENTOURAGE, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010

TYPE DE SERVICES DE GARDE ET BC	NATURE DE L'EMPÊCHEMENT									
	RELATIF À LA VIOLENCE		DE NATURE ADMINISTRATIVE (MÉFAITS, VOLS)		RELATIF À LA POSSESSION OU AU TRAFIC DE DROGUE		À CARACTÈRE SEXUEL OU MORAL		RELATIF À L'IRRESPONSABILITÉ	
	NOMBRE DE SERVICES OU DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE TOTAL DE CONFIRMATIONS D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES OU DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE TOTAL DE CONFIRMATIONS D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES OU DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE TOTAL DE CONFIRMATIONS D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES OU DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE TOTAL DE CONFIRMATIONS D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES OU DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE TOTAL DE CONFIRMATIONS D'EMPÊCHEMENTS
CPE ¹	18	36	23	30	8	8	2	3	13	19
Garderies	8	13	6	9	4	6	2	6	5	13
BC ²	36	47	64	126	26	33	4	4	43	99
Nombre total de confirmations	62	96	93	165	38	47	8	13	61	131

1. Les résultats incluent ceux sur les membres du personnel des BC. À noter : pour les BC dont l'agrément est détenu par une entreprise autre qu'un CPE, il n'y a eu aucune confirmation d'empêchement pour un membre du personnel.
2. Comprend tous les BC.

Sans qu'il s'agisse nécessairement de comités d'éthique officiellement créés, cinq CPE déclarent, dans la catégorie « Autre » (données non présentées), qu'ils traitent avec des comités exclusivement externes ou impliquant des membres de l'extérieur, cinq autres disent se tourner vers des conseillers juridiques, deux vers les services policiers, deux autres CPE traitent avec une administration régionale autochtone alors que le dernier CPE se tourne vers la municipalité. Trois garderies ont recours aux commissions scolaires, trois autres aux services policiers, deux à une fédération et une autre à un comité exclusivement externe.

TABLEAU 1.14

PROPORTION DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC QUI ONT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE ET, PARMI CEUX QUI ONT CETTE POSSIBILITÉ, TAUX DE PRÉSENCE DE CHAQUE TYPE DE COMITÉ, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010

RÉGION	CPE (Y INCLUS CPE-BC)					GARDERIES				BC (NON RATTACHÉS À UN CPE)				
	% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ ¹				% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ ¹			% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ ¹			
		CA	INTERNE AUTRE QUE CA	RÉGIONAL	PROVINCIAL		INTERNE	RÉGIONAL	PROVINCIAL		CA	INTERNE AUTRE QUE CA	RÉGIONAL	PROVINCIAL
Bas-Saint-Laurent	71,4	60,0	6,7	46,7	0,0	0,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	47,1	87,5	6,3	0,0	18,8	30,0	100,0	0,0	0,0	50,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Capitale-Nationale	78,9	76,0	9,3	20,0	1,3	37,3	76,0	20,0	8,0	66,7	0,0	100,0	0,0	0,0
Mauricie	58,6	70,6	11,8	23,5	5,9	75,0	33,3	0,0	66,7
Estrie	89,6	20,9	2,3	88,4	0,0	28,6	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Montréal	58,5	78,1	7,1	20,0	5,8	24,1	81,9	14,5	4,8	66,7	100,0	25,0	0,0	0,0
Outaouais	82,0	34,1	2,4	82,9	0,0	23,1	100,0	16,7	0,0
Abitibi-Témiscamingue	69,6	87,5	12,5	6,3	0,0	0,0
Côte-Nord	50,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	87,5	76,2	0,0	66,7	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	45,5	100,0	0,0	40,0	0,0	0,0
Chaudière-Appalaches	82,6	65,8	7,9	26,3	2,6	41,2	71,4	0,0	14,3	66,7	50,0	50,0	50,0	0,0
Laval	63,2	95,8	8,3	4,2	8,3	26,2	100,0	0,0	0,0
Lanaudière	71,8	89,3	17,9	0,0	3,6	42,1	100,0	0,0	18,8
Laurentides	68,6	85,7	20,0	2,9	0,0	37,5	93,3	6,7	0,0
Montérégie	70,7	85,9	14,1	7,1	2,0	31,0	89,7	7,7	2,6
Centre-du-Québec	83,3	85,0	15,0	0,0	5,0	38,5	100,0	0,0	0,0
TOTAL	68,7	73,9	9,1	25,1	3,2	29,0	86,4	10,0	5,9	66,7	50,0	50,0	20,0	0,0

1. Plus d'un type de comité peut être sélectionné et il existe un certain nombre d'autres types de comités.

... N'ayant pas lieu de figurer.

1.5 SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE METTANT EN CAUSE UN MEMBRE DU PERSONNEL OU UNE RESPONSABLE D'UN SERVICE DE GARDE OU SON ENTOURAGE

Au total, les CPE et les BC ont effectué 66 signalements au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) mettant en cause un membre de leur personnel ou encore une RSG ou son entourage. Les CPE et les BC ont par ailleurs été interpellés par le DPJ dans le cas de 77 signalements. Les garderies ont de leur côté fait 11 signalements au DPJ et elles ont été informées de 9 signalements par le DPJ. La plupart des entreprises de services de garde mentionnent n'avoir effectué aucun signalement mettant en cause un membre de leur personnel ou encore une RSG ou son entourage; c'est le cas de 95,4 % du total des CPE et des BC et de 98,7 % des garderies. De même, la plupart des CPE et des BC (94,0 %) et des garderies (98,8 %) affirment n'avoir été informés d'aucun signalement par le DPJ (tableau 1.15).

TABLEAU 1.15
DISTRIBUTION DU NOMBRE DE SIGNALEMENTS AU DPJ METTANT EN CAUSE UN MEMBRE DU PERSONNEL OU UNE RSG OU SON ENTOURAGE, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010

NOMBRE DE SIGNALEMENTS	CPE ET BC		GARDERIES	
	SIGNALEMENTS EFFECTUÉS AU DPJ (%)	SIGNALEMENTS DONT L'INFORMATION PROVIENT DU DPJ (%)	SIGNALEMENTS EFFECTUÉS AU DPJ (%)	SIGNALEMENTS DONT L'INFORMATION PROVIENT DU DPJ (%)
Aucun	95,4	94,0	98,7	98,8
1	3,8	4,3	1,2	1,2
2	0,1	1,5	0,1	0,0
3	0,6	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,1	0,0	0,0
6 ou plus ¹	0,1	0,0	0,0	0,0
NOMBRE TOTAL DE SIGNALEMENTS	66	77	11	9

1. Il s'agit, pour 2009-2010, de neuf signalements.

CHAPITRE 2

FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS

Dans ce chapitre, nous nous penchons sur l'utilisation des services de garde par les familles québécoises. Outre le type de services utilisé, nous détaillons la provenance des usagers, c'est-à-dire des enfants qui fréquentent les installations de CPE et les garderies, sous l'angle de la correspondance ou non entre le lieu de garde et le lieu de résidence (selon les territoires de CLSC, les municipalités ou les régions administratives). Par la suite, nous abordons la fréquentation des services de garde selon l'âge des enfants et le mode de fonctionnement des CPE et des garderies. Nous traitons également des guichets d'accès aux places et des listes d'attente.

2.1 FAMILLES UTILISATRICES

Le tableau 2.1 présente le nombre de familles qui utilisent les services de garde en CPE, en garderies ou en milieu familial selon la région administrative. Globalement, si nous extrapolons nos résultats à l'ensemble du Québec, nous estimons à 191 287 le nombre de familles qui utilisent les services de garde au Québec. De ce nombre, 36,0 % utiliseraient les services de garde des installations de CPE et 23,9 % ceux des garderies, alors que 40,1 % des familles ont recours aux services de garde en milieu familial.

En moyenne, les installations de CPE assurent un service à 50 familles et les garderies, à 54 familles, alors que les BC coordonnent des services de garde pour 470 familles (tableau 2.2).

TABLEAU 2.1

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE FAMILLES QUI UTILISENT LES SERVICES DE GARDE EN CPE, EN GARDERIES OU EN MILIEU FAMILIAL SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, DU 22 AU 28 MARS 2010

RÉGION	CPE	GARDERIES	SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	1 363	26	2 539	3 928
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 313	514	3 479	6 306
Capitale-Nationale	6 262	2 973	6 486	15 721
Mauricie	2 004	215	2 795	5 014
Estrie	3 181	307	3 279	6 767
Montréal	18 095	18 863	11 556	48 514
Outaouais	3 341	1 067	3 739	8 147
Abitibi-Témiscamingue	1 474	120	1 927	3 521
Côte-Nord	931	18	961	1 910
Nord-du-Québec	1 221	22	169	1 412
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	569	20	1 176	1 765
Chaudière-Appalaches	3 217	796	5 243	9 256
Laval	2 459	3 553	3 427	9 439
Lanaudière	3 121	2 924	5 190	11 235
Laurentides	4 024	2 144	5 387	11 555
Montréal	11 450	7 052	14 811	33 313
Centre-du-Québec	1 878	558	2 609	5 045
NOMBRE TOTAL DE FAMILLES	66 903	41 172	74 773	182 848
Extrapolation du nombre total de familles¹	68 799	45 769	76 719	191 287

1. Il s'agit d'une extrapolation du nombre de familles utilisatrices pour l'ensemble du Québec, sur la base de la capacité totale de tous les services.

TABLEAU 2.2**NOMBRE MOYEN DE FAMILLES UTILISANT LES SERVICES DE GARDE SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES CPE ET DES GARDERIES OU SELON LE NOMBRE DE PLACES À L'AGRÉMENT DES BC, DU 22 AU 28 MARS 2010**

CAPACITÉ D'ACCUEIL	NOMBRE MOYEN DE FAMILLES	
	INSTALLATIONS DE CPE	GARDERIES
Moins de 50 places	33	31
De 50 à 59 places	47	48
60 places	51	52
De 61 à 79 places	59	63
80 places	67	75
81 places ou plus	95	94
MOYENNE D'ENSEMBLE	50	54

PLACES À L'AGRÉMENT DU BC	NOMBRE MOYEN DE FAMILLES UTILISANT LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL
Moins de 140 places	36
De 141 à 280 places	188
De 281 à 420 places	298
De 421 à 560 places	416
De 561 à 700 places	515
De 701 à 850 places	641
De 851 à 1 000 places	735
De 1 001 à 1 150 places	701
De 1 151 à 1 206 places	973
MOYENNE D'ENSEMBLE	470

2.2 USAGERS DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES

2.2.1 PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS DANS LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE MONTRÉAL ET DE LAVAL

Le tableau 2.3 précise qu'au total, 70,7 % des enfants des régions administratives de Montréal et de Laval habitent le même territoire de CLSC que le service qu'ils fréquentent, tandis que 22,1 % vivent dans la même région mais sur un autre territoire de CLSC et que 7,2 % habitent une région administrative différente.

On remarque que les enfants inscrits dans les garderies habitent plus souvent le même territoire de CLSC que ceux qui fréquentent les installations de CPE, soit 78,8 % comparativement à 62,5 %. Les garderies reçoivent donc moins d'enfants qui habitent un autre territoire de CLSC (17,4 %) ou une autre région administrative (3,8 %).

Pour les installations de CPE et les garderies de Montréal, les 2 876 enfants venant d'une autre région administrative habitent principalement les régions de Laval (43,0 %) et de la Montérégie (42,4 %), alors que 11,2 % sont de la région de Lanaudière et 3,5 %, de celle des Laurentides (données non présentées).

Pour les installations de CPE et les garderies de Laval, les 549 enfants habitant une autre région administrative sont majoritairement de la région des Laurentides (51,4 %), tandis que 31,1 % sont de Lanaudière, 17,1 %, de Montréal et 0,4 %, de la Montérégie (données non présentées).

TABLEAU 2.3

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES ENFANTS SELON QU'ILS HABITENT OU NON LE MÊME TERRITOIRE DE CLSC OU UNE AUTRE RÉGION QUE CELUI OU CELLE DU SERVICE DE GARDE FRÉQUENTÉ, POUR LES CPE ET LES GARDERIES SITUÉS DANS LES RÉGIONS DE MONTRÉAL ET DE LAVAL, DU 22 AU 28 MARS 2010

SERVICE DE GARDE	MÊME TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
Installations de CPE	14 855	62,5	6 398	26,9	2 519	10,6	23 772	379
Garderies	18 884	78,8	4 162	17,4	906	3,8	23 952	406
RÉGION								
Montréal	28 445	69,5	9 631	23,5	2 876	7,0	40 952	679
Laval	5 294	78,2	929	13,7	549	8,1	6 772	108
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	33 739	70,7	10 560	22,1	3 425	7,2	47 724	787

2.2.2 PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS DANS LES AUTRES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Le tableau 2.4 porte sur les usagers des 15 autres régions administratives du Québec selon qu'ils habitent ou non la même municipalité que le service de garde ou encore une autre région administrative, et ce, pour les installations de CPE. Le tableau 2.5 présente les résultats pour les garderies.

Parmi les enfants qui fréquentent des installations de CPE en dehors des régions de Montréal et de Laval, près de 8 sur 10 (79,4 %) habitent la municipalité où se trouve l'installation. La situation diffère toutefois d'une région administrative à l'autre. En effet, comparativement à la moyenne d'ensemble, les enfants fréquentant des installations de CPE dans les régions des Laurentides (70,0 %), de Lanaudière (73,4 %) et de la Montérégie (73,9 %) sont proportionnellement moins nombreux à habiter la même municipalité que l'installation qu'ils fréquentent, alors qu'une très forte proportion des enfants fréquentant des installations de CPE dans les régions du Nord-du-Québec (98,1 %) et de la Côte-Nord (95,4 %) demeurent dans la même municipalité que l'installation de CPE qu'ils fréquentent, ce qui n'est pas très surprenant vu un certain éloignement des municipalités l'une de l'autre dans ces régions.

En ce qui a trait aux garderies, le tableau 2.5 révèle qu'environ 8 enfants sur 10 habitent la même municipalité que leur garderie (79,9 %). Les résultats montrent aussi que tous les enfants (100 %) fréquentant une garderie sur la Côte-Nord, dans le Nord-du-Québec et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine demeurent dans la même municipalité que leur service de garde, mais il importe de souligner qu'il n'y a qu'une seule garderie dans chacune de ces régions. La proportion d'enfants dans cette situation est aussi très forte en Mauricie (97,8 %), au Bas-Saint-Laurent (96,9 %), au Saguenay-Lac-Saint-Jean (94,9 %) et en Outaouais (94,1 %). La proportion la plus faible d'enfants habitant la même municipalité que la garderie qu'ils fréquentent se trouve dans la région des Laurentides (73,0 %).

TABLEAU 2.4

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES ENFANTS SELON QU'ILS HABITENT OU NON LA MÊME MUNICIPALITÉ OU UNE AUTRE RÉGION QUE CELLE DE L'INSTALLATION DE CPE FRÉQUENTÉE, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL), DU 22 AU 28 MARS 2010

RÉGION	MÊME MUNICIPALITÉ		AUTRE MUNICIPALITÉ		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
Bas-Saint-Laurent	1 309	79,5	326	19,8	12	0,7	1 647	21
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 370	84,2	443	15,7	3	0,1	2 816	34
Capitale-Nationale	6 295	83,2	1 049	13,9	224	3,0	7 568	95
Mauricie	2 093	86,3	287	11,8	44	1,8	2 424	29
Estrie	3 103	81,4	658	17,3	53	1,4	3 814	48
Outaouais	3 483	86,5	542	13,5	0	0,0	4 025	50
Abitibi-Témiscamingue	1 576	86,6	243	13,4	0	0,0	1 819	23
Côte-Nord	1 065	95,4	49	4,4	2	0,2	1 116	20
Nord-du-Québec	1 453	98,1	3	0,2	25	1,7	1 481	24
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	605	91,9	53	8,1	0	0,0	658	11
Chaudière-Appalaches	3 055	76,2	892	22,2	64	1,6	4 011	46
Lanaudière	2 751	73,4	785	21,0	210	5,6	3 746	39
Laurentides	3 445	70,0	1 318	26,8	158	3,2	4 921	51
Montérégie	10 445	73,9	3 302	23,4	384	2,7	14 131	140
Centre-du-Québec	1 845	78,9	444	19,0	49	2,1	2 338	24
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	44 893	79,4	10 394	18,4	1 228	2,2	56 515	655

TABLEAU 2.5

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES ENFANTS SELON QU'ILS HABITENT OU NON LA MÊME MUNICIPALITÉ OU UNE AUTRE RÉGION ADMINISTRATIVE QUE CELLE DE LA GARDERIE FRÉQUENTÉE, SELON LA RÉGION (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL), DU 22 AU 28 MARS 2010

RÉGION	MÊME MUNICIPALITÉ		AUTRE MUNICIPALITÉ		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
Bas-Saint-Laurent	31	96,9	1	3,1	0	0,0	32	2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	523	94,9	27	4,9	1	0,2	551	10
Capitale-Nationale	2 801	80,3	633	18,1	54	1,5	3 488	67
Mauricie	271	97,8	6	2,2	0	0,0	277	4
Estrie	277	76,7	79	21,9	5	1,4	361	7
Outaouais	1158	94,1	73	5,9	0	0,0	1 231	26
Abitibi-Témiscamingue	122	85,9	20	14,1	0	0,0	142	2
Côte-Nord	20	100,0	0	0,0	0	0,0	20	1
Nord-du-Québec	29	100,0	0	0,0	0	0,0	29	1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	25	100,0	0	0,0	0	0,0	25	1
Chaudière-Appalaches	797	82,7	160	16,6	7	0,7	964	17
Lanaudière	1 996	82,6	380	15,7	40	1,7	2 416	38
Laurentides	1 768	73,0	611	25,2	43	1,8	2 422	40
Montérégie	6 240	76,9	1 702	21,0	172	2,1	8 114	126
Centre-du-Québec	543	76,8	116	16,4	48	6,8	707	13
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	16 601	79,9	3 808	18,3	370	1,8	20 779	355

2.3 ÂGE DES ENFANTS FRÉQUENTANT LES SERVICES DE GARDE

Cette section présente le nombre d'enfants accueillis dans les divers types de services de garde pendant la période du 22 au 28 mars 2010 selon leur âge au 30 septembre 2009.

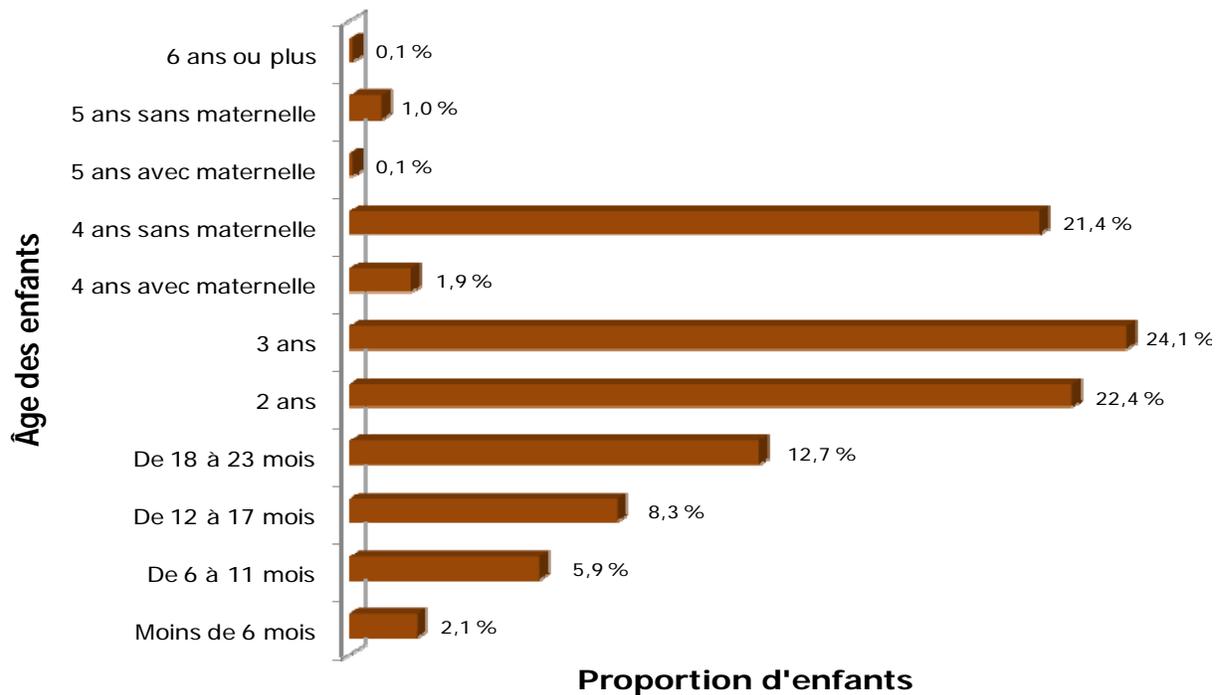
2.3.1 DISTRIBUTION DES ENFANTS SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2009

Le graphique 2.1 montre que les enfants de quatre ans représentent 23,3 % des usagers des services de garde; ce pourcentage est de 24,1 % pour les enfants de trois ans et de 22,4 % pour ceux de deux ans. Les enfants de moins de 18 mois représentent 16,3 % des usagers des services de garde, ceux de 18 à 23 mois en composent 12,7 %, alors que les enfants de cinq ans ou plus en constituent 1,2 %.

Le tableau 2.6 détaille ces résultats selon le type de milieu de garde. On constate, entres autres, que les poupons (moins de 18 mois) sont majoritairement gardés en milieu familial; chez les enfants de moins de six mois, cette proportion avoisine même les trois quarts.

GRAPHIQUE 2.1

DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DES ENFANTS INSCRITS AU COURS DE LA SEMAINE DU 22 AU 28 MARS 2010 SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2009

**TABLEAU 2.6**

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES ENFANTS QUI UTILISENT LES SERVICES DE GARDE EN CPE, EN GARDERIES OU EN MILIEU FAMILIAL, DU 22 AU 28 MARS 2010, SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2009

GROUPE D'ÂGE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES SUBVENTIONNÉES		GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES		MILIEU FAMILIAL		TOTAL
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS
Moins de 6 mois	918	20,3	239	5,3	54	1,2	3 310	73,2	4 521
De 6 à 11 mois	3 685	29,0	1 238	9,7	405	3,2	7 387	58,1	12 715
De 12 à 17 mois	5 500	30,7	2 079	11,6	663	3,7	9 646	53,9	17 888
De 18 à 23 mois	8 415	30,6	4 476	16,3	1 173	4,3	13 436	48,9	27 500
2 ans	17 195	35,5	8 174	16,9	1 640	3,4	21 395	44,2	48 404
3 ans	20 865	40,1	10 152	19,5	1 910	3,7	19 054	36,7	51 981
4 ans avec maternelle	1 726	43,1	1 293	32,3	302	7,5	682	17,0	4 003
4 ans sans maternelle	21 355	46,3	9 021	19,6	1 533	3,3	14 179	30,8	46 088
5 ans avec maternelle	103	32,5	80	25,2	78	24,6	56	17,7	317
5 ans sans maternelle	620	29,8	290	13,9	249	12,0	924	44,4	2 083
6 ans ou plus	27	8,4	88	27,2	52	16,1	156	48,3	323
TOTAL	80 409	37,3	37 130	17,2	8 059	3,7	90 225	41,8	215 823

Il faut extrapoler les données du tableau 2.6 pour obtenir le nombre total d'enfants qui fréquentent les services de garde en mars 2010 et non seulement le nombre d'enfants dans les services de garde ayant transmis leur rapport d'activités. Le tableau 2.7 présente une extrapolation du nombre d'enfants qui fréquentent les services de garde selon leur âge au 30 septembre 2009. Ainsi, un total de 225 044 enfants utiliseraient les 221 192 places disponibles au 31 mars 2010⁸.

TABLEAU 2.7

EXTRAPOLATION DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS EN CPE, EN GARDERIES OU EN MILIEU FAMILIAL EN MARS 2010, SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2009

GROUPE D'ÂGE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		MILIEU FAMILIAL		TOTAL	
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%
Moins de 1 an	4 723	26,5	2 131	12,0	10 974	61,6	17 828	7,9
1 an	14 280	30,2	9 285	19,6	23 689	50,1	47 254	21,0
2 ans	17 612	34,9	10 871	21,5	21 997	43,6	50 480	22,4
3 ans	21 340	39,3	13 370	24,6	19 564	36,0	54 274	24,1
4 ans	23 602	45,1	13 451	25,7	15 270	29,2	52 323	23,2
5 ans ou plus	790	27,4	941	32,6	1 154	40,0	2 885	1,3
TOTAL	82 347	36,6	50 049	22,2	92 648	41,2	225 044	100,0

2.4 MODE DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES

On constate, comme le montre le tableau 2.8, que plus des trois-quarts des installations de CPE et des garderies (76,5 % et 78,5 % respectivement) affirment avoir un mode de fonctionnement par groupe d'âge défini.

TABLEAU 2.8

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES SELON LEUR MODE DE FONCTIONNEMENT, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010

MODE DE FONCTIONNEMENT	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Par groupe multiâge	94	7,1	43	5,7
Par groupe d'âge défini	1 017	76,5	591	78,5
Par groupe multiâge et par groupe d'âge défini	217	16,4	119	15,8
TOTAL¹	1 328	100,0	753	100,0

1. Sept installations de CPE et huit garderies ont répondu que ça ne s'appliquait pas.

8. Le nombre extrapolé d'enfants correspond au nombre d'enfants déclarés dans les rapports d'activités reçus, multiplié par le nombre de places au permis ou à l'agrément dans l'ensemble (source : système CAFE, portrait au 31 mars 2010, données extraites le 19 janvier 2012), divisé par le nombre de places au permis ou à l'agrément correspondant aux rapports d'activités reçus. Il est à noter que certains enfants fréquentent le service de garde à temps partiel, ce qui explique pourquoi on trouve plus d'enfants qu'il n'y a de places.

2.5 GUICHET D'ACCÈS AUX PLACES ET LISTE D'ATTENTE

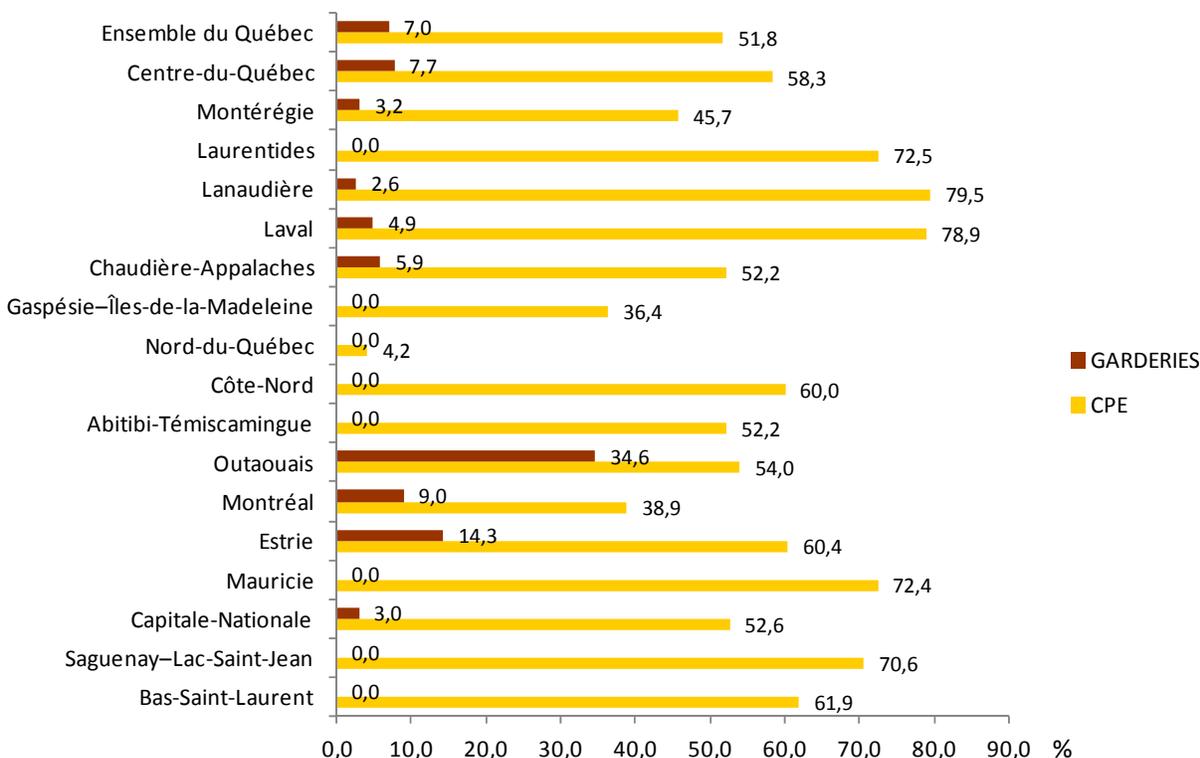
En 2010, une question a été introduite dans les rapports d'activités des CPE et des garderies pour recueillir de l'information quant à l'adhésion ou non à un guichet d'accès aux places. Les résultats du graphique 2.2, basés sur les déclarations faites dans les rapports d'activités, indiquent que 496 CPE (51,8 % de l'ensemble) et 53 garderies (7,0 %) étaient inscrits à un guichet d'accès aux places au 31 mars 2010.

Dans certaines régions, le taux d'adhésion des CPE à un guichet d'accès aux places est plus fort que la moyenne québécoise. C'est particulièrement le cas des régions de Lanaudière et de Laval où ce taux approche les 80 %. Dans les Laurentides, en Mauricie et au Saguenay–Lac-Saint-Jean, c'est plus de 7 CPE sur 10 qui ont adhéré à un guichet. La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et celle de Montréal affichent les taux d'adhésion les plus faibles pour les CPE (36,4 % et 38,9 % respectivement).

Le taux d'adhésion des garderies est, pour chaque région, plus faible que celui des CPE. La région de l'Outaouais se démarque à ce chapitre en ayant le plus haut taux d'adhésion des garderies (34,6 %). Dans huit régions, aucune garderie n'a adhéré à un guichet (il est à noter qu'il n'y a qu'une ou deux garderies dans cinq de ces régions, tandis qu'il y en a 4 en Mauricie, 10 au Saguenay–Lac-Saint-Jean et 40 dans les Laurentides).

GRAPHIQUE 2.2

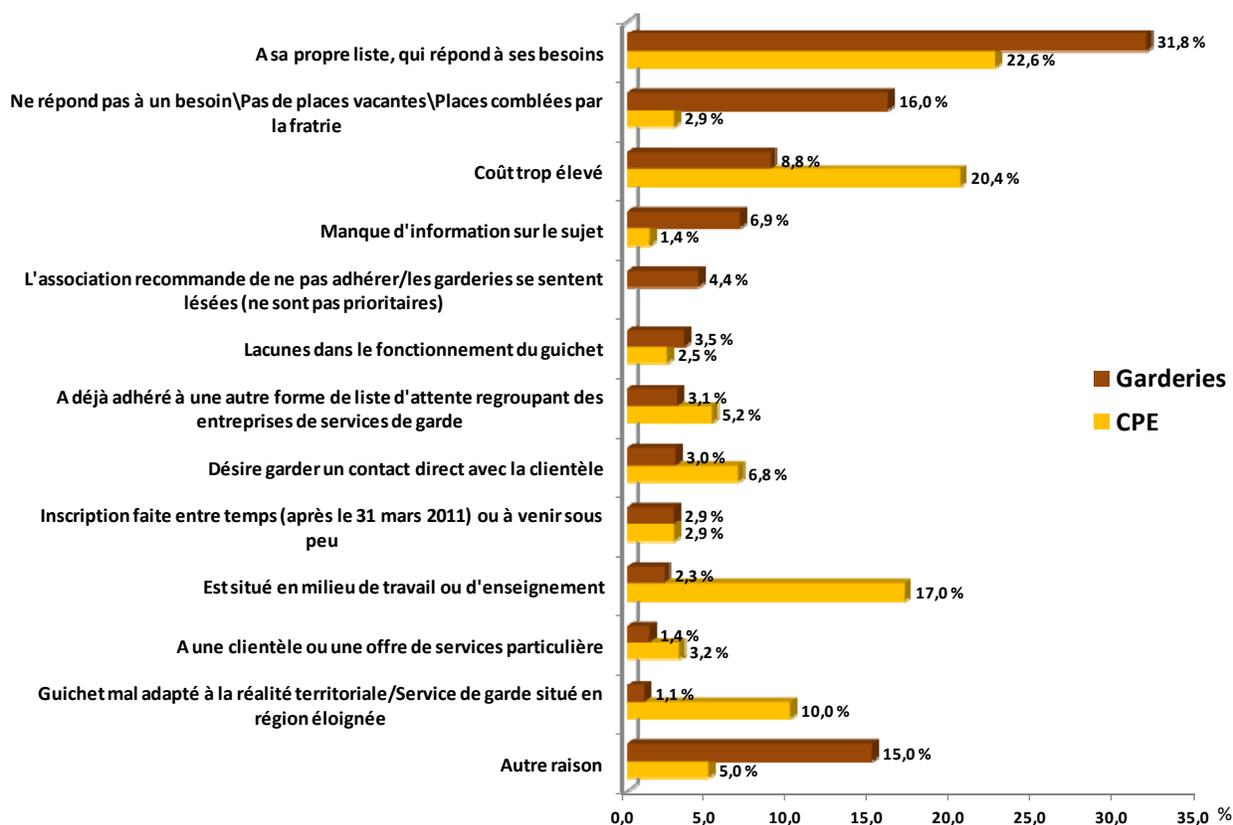
TAUX D'ADHÉSION DES SERVICES DE GARDE AU GUICHET D'ACCÈS AUX PLACES AU 31 MARS 2010, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE



Les CPE et garderies non inscrits à un guichet d'accès aux places ont évoqué diverses raisons à leur non-adhésion; le traitement des données et l'analyse se sont limités aux deux principales raisons lorsque plusieurs étaient fournies. Le graphique 2.3 répartit les CPE et les garderies qui n'ont pas adhéré selon les raisons. Il ressort que tant par les CPE que par les garderies, la principale raison évoquée est que le service de garde a sa propre liste, qui répond à ses besoins. Dans le cas des CPE, le coût trop élevé et le fait d'être situé dans un milieu de travail ou d'enseignement sont fréquemment mentionnés. Du côté des garderies, la deuxième raison qui revient le plus souvent est que le guichet d'accès aux places ne répond pas à un besoin, qu'il n'y a pas de places vacantes ou que les places sont comblées par la fratrie.

GRAPHIQUE 2.3

RAISONS DE LA NON-ADHÉSION DES SERVICES DE GARDE AU GUICHET D'ACCÈS AUX PLACES, AU 31 MARS 2010



Une autre question du rapport d'activités porte sur les listes d'attente pour une place en CPE et en garderie. Du côté des CPE, les réponses indiquent que 56,6 % d'entre eux ont une liste d'attente. Le tableau 2.9 révèle que, pour environ la moitié de ceux qui ont répondu à la question (50,5 %), cette liste compte 200 inscriptions d'enfants ou moins. Par contre, plus de un CPE sur cinq (21,0 %) a une liste d'attente comptant plus de 600 enfants. Globalement, en CPE, la moyenne d'enfants inscrits sur les listes d'attente est de 368.

Toujours parmi les CPE qui ont une liste d'attente, 78,6 % affirment avoir établi une procédure de mise à jour de cette liste. La fréquence de la mise à jour varie de 1 à 4 semaines pour 14,4 % des CPE, de 5 à 25 semaines pour 13,4 % d'entre eux et de 26 à 51 semaines pour 36,5 %. Pour 35,3 % des CPE, elle est de un an, tandis qu'elle est de plus de un an pour 0,5 % des CPE. La fréquence moyenne de cette mise à jour est de 30,9 semaines (données non présentées).

Du côté des garderies, 89,9 % ont une liste d'attente. Parmi celles qui ont répondu à la question, 68,9 % ont 400 inscriptions ou moins sur cette liste (tableau 2.9). Globalement, en garderie, la moyenne d'enfants inscrits sur les listes d'attente est de 357.

Dans l'ensemble, quatre garderies sur cinq (81,4 %) précisent avoir une procédure formelle de mise à jour de leur liste d'attente. La fréquence moyenne de la mise à jour de la liste d'attente en garderie est de 25,0 semaines. Plus précisément, la fréquence de mise à jour de cette liste varie de 1 à 4 semaines pour 18 % des garderies, de 5 à 25 semaines pour 22,4 % d'entre elles et de 26 à 51 semaines pour 39,1 %; pour 20,5 % des garderies, elle est de 1 an (données non présentées).

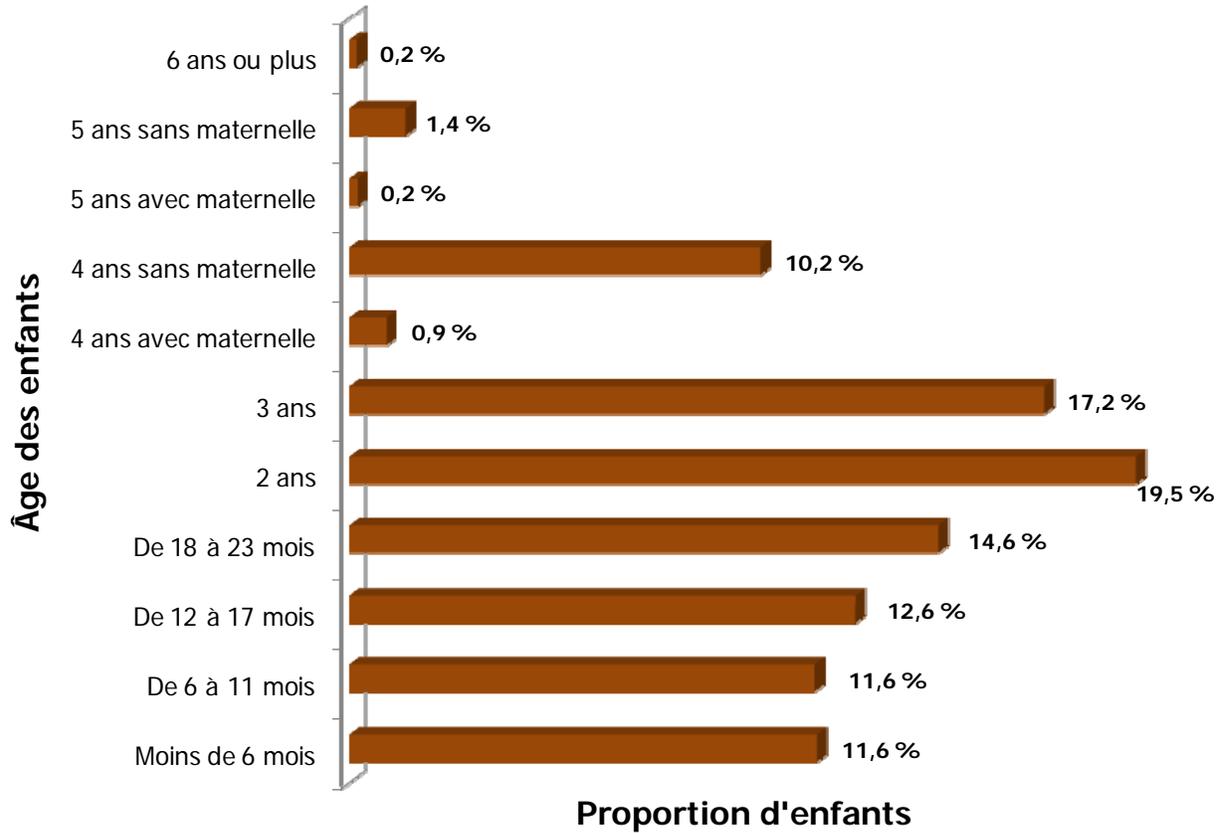
TABLEAU 2.9
DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES CPE ET DES GARDERIES AYANT UNE LISTE D'ATTENTE, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS QUI Y SONT INSCRITS AU 31 MARS 2010

NOMBRE D'ENFANTS	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
100 et moins	197	36,3	204	29,8
De 101 à 200	77	14,2	129	18,9
De 201 à 400	99	18,3	138	20,2
De 401 à 600	55	10,1	97	14,2
De 601 à 800	42	7,7	48	7,0
Plus de 800	72	13,3	68	9,9
TOTAL	542	100,0	684	100,0

Une autre question permet de connaître l'âge (au 31 mars 2010) des enfants inscrits sur les listes d'attente pour une place en installation (CPE ou garderie); c'est ce que nous présente le graphique 2.4. On y voit que les enfants de moins de deux ans constituent plus de la moitié de la clientèle en attente (50,3 %). Ceux de deux ans comptent pour 19,5 % des enfants inscrits sur une liste d'attente, ceux de trois et de quatre ans en représentent 28,3 %, alors que seulement 1,8 % des enfants en attente d'une place sont âgés de cinq ans ou plus.

GRAPHIQUE 2.4

PROPORTION D'ENFANTS INSCRITS SUR UNE LISTE D'ATTENTE SELON LEUR ÂGE AU 31 MARS 2010



CHAPITRE 3

PERSONNEL DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE, DES GARDERIES ET DES BUREAUX COORDONNATEURS

Dans ce chapitre, nous abordons divers thèmes concernant le personnel des services de garde et des BC. La première section dresse un bref portrait du personnel selon le type d'entreprise de services de garde, la catégorie de personnel et le sexe. La section qui suit examine les congés payés (à l'exception des vacances⁹) pour trois catégories de personnel : le personnel d'encadrement, le personnel éducateur et les autres membres du personnel. Les sections suivantes abordent les années de service continu, la qualification du personnel éducateur et les jugements en matière de droit du travail.

3.1 PORTRAIT DU PERSONNEL

Le tableau 3.1 présente la distribution des femmes et des hommes travaillant dans les services de garde et les BC selon la catégorie de personnel. On y voit que tant dans les CPE et les garderies que dans les BC, les postes sont en très forte majorité occupés par des femmes, et ce, peu importe la catégorie de personnel (les proportions vont de 79,7 % à 98,7 %); la représentation des femmes est encore plus forte dans le personnel éducateur que dans les autres catégories de personnel. Les plus fortes proportions d'hommes sont observées dans les catégories de personnel d'encadrement et chez les autres membres du personnel des garderies, où ils occupent environ le cinquième des emplois.

TABLEAU 3.1
DISTRIBUTION EN NOMBRE DES MEMBRES DU PERSONNEL SELON LE TYPE DE SERVICES DE GARDE ET LA CATÉGORIE DE PERSONNEL ET RÉPARTITION EN POURCENTAGE SELON LE SEXE, AU 31 MARS 2010

CATÉGORIE DE PERSONNEL	CPE (N'AYANT PAS D'AGRÈMENT DE BC)			CPE-BC			GARDERIES			BC (DONT L'AGRÈMENT N'EST PAS DÉTENU PAR UN CPE)		
	n = 816			n = 142			n = 761			n = 15		
	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL
	%	%	N ^{BRE}	%	%	N ^{BRE}	%	%	N ^{BRE}	%	%	N ^{BRE}
Personnel d'encadrement	92,0	8,0	1 542	96,0	4,0	378	80,7	19,3	1 335	92,6	7,4	27
Personnel éducateur (à l'exclusion des RSG)	97,6	2,4	13 996	98,6	1,4	2 703	98,7	1,3	7 110
Autres membres du personnel	85,8	14,2	2 522	92,0	8,0	1 101	79,7	20,3	1 029	98,7	1,3	78

... N'ayant pas lieu de figurer.

9. Le Ministère a jugé que la qualité des résultats 2009-2010 liés à cette variable était insuffisante.

3.2 CONDITIONS DE TRAVAIL ÉTABLIES

3.2.1 CONGÉS PAYÉS

Les résultats concernent les employés permanents à temps plein qui étaient en poste depuis plus de un an au 31 mars 2010.

Cette année, une modification a été apportée à la façon de calculer le nombre annuel moyen de jours de congé payés prévu. Les moyennes sont calculées sur la base de ceux qui offrent le congé payé; les zéros (aucun jour de congé payé) sont donc exclus de la moyenne¹⁰.

Les données sur les congés pour événements familiaux (maladie, décès, déménagement, etc.) doivent être utilisées avec circonspection, car la donnée fournie est une approximation. Il convient par ailleurs de souligner qu'il ne s'agit pas d'un congé annuel. En effet, le nombre de jours auquel l'employé a droit n'est pas établi sur une base annuelle, mais il varie plutôt selon le nombre de liens familiaux de l'employé et d'événements (par exemple, si on a droit à 3 jours de congé pour le décès d'un frère ou d'une sœur, le nombre de jours de congé dépend du nombre de frères et de sœurs et du nombre de fois où un décès survient parmi ceux-ci).

Il est à noter que pour toutes les catégories de personnel, on observe un nombre moyen de 10 jours de congé dans la catégorie « Autre congé » : le personnel des CPE dans les communautés autochtones a souvent un congé de 10 jours appelé « Goose break » ou « Cultural leave », que nous n'avons pas inclus dans les jours fériés.

3.2.1.1 PERSONNEL D'ENCADREMENT

Comme le montre le tableau 3.2, les membres du **personnel d'encadrement** qui bénéficient de ces congés payés ont droit, en moyenne, à 11,9 jours fériés, 5,2 jours pour les obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), 8,1 jours pour les congés de maladie et 7,9 jours de congé personnel. Chez ceux qui ont droit à d'autres types de congé, le nombre moyen de jours est de 5,4. Quant aux congés pour événements familiaux (maladie, décès, déménagement, etc.), la moyenne est de 10,0 jours.

On observe par ailleurs des différences entre les CPE, les BC et les garderies en ce qui concerne le nombre moyen de jours de congé. En effet, le personnel d'encadrement des CPE, agréés ou non à titre de BC, et celui des BC bénéficie de plus de 9 jours de congé de maladie alors que celui des garderies en a 5,1. D'ailleurs, le personnel d'encadrement des garderies affiche un plus petit nombre de jours de congé que le personnel d'encadrement des autres types d'entreprises de services de garde, et ce, dans tous les types de congé à l'exception de la catégorie « autre congé ». Enfin, aucun BC n'offre d'autres types de congé.

L'analyse selon les régions montre que le nombre moyen de jours fériés est assez uniforme et se situe dans une fourchette allant de 11,3 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) à 13,0 (Côte-Nord). Il y a plus de variabilité dans les congés pour obligations familiales où le nombre moyen va de 2,7 à 8,8 jours (respectivement Saguenay-Lac-Saint-Jean et Chaudière-Appalaches). Le plus faible nombre de jours de congé de maladie est de 6,9 (Laval) et le plus élevé, de 12,8 (Nord-

10. Il n'est pas possible de distinguer, dans la base de données 2009-2010, les entreprises qui n'ont pas répondu à la question de celles qui ont répondu zéro (0).

du-Québec). Le nombre de jours de congé personnel varie de 3,7 dans le Nord-du-Québec à 11,0 en Outaouais. Enfin, quatre régions n'offrent aucun autre type de congé.

TABLEAU 3.2

DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGÉ PAYÉS PRÉVUS DANS LES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉTABLIES POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT (CHEZ CEUX QUI BÉNÉFICIENT DE CE TYPE DE CONGÉ), SELON LE TYPE D'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE ET SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, AU 31 MARS 2010

TYPE D'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE	NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGÉ PAYÉS ANNUELLEMENT					CONGÉ POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX
	JOUR FÉRIÉ	CONGÉ POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉ DE MALADIE	CONGÉ PERSONNEL	AUTRE CONGÉ	
CPE	12,4	5,5	9,7	8,3	6,3	12,4
CPE-BC	12,4	6,9	9,4	9,4	4,0	13,1
Garderies	11,1	4,3	5,1	6,9	4,6	3,5
BC	12,3	5,0	9,5	7,6	..	9,1
RÉGION						
Bas-Saint-Laurent	12,5	5,8	10,4	6,0	..	13,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	12,0	2,7	8,1	10,0	..	9,7
Capitale-Nationale	12,3	6,6	8,4	8,3	4,8	12,9
Mauricie	12,5	5,9	9,3	7,6	2,3	12,7
Estrie	12,4	5,8	9,2	9,9	3,0	11,3
Montréal	11,5	4,0	7,6	6,7	6,7	7,7
Outaouais	12,2	4,4	10,1	11,0	1,5	11,6
Abitibi-Témiscamingue	12,6	7,5	10,6	8,3	4,5	13,5
Côte-Nord	13,0	7,3	10,5	7,8	..	14,5
Nord-du-Québec	12,5	8,5	12,8	3,7	10,0	7,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11,3	7,0	10,6	6,0	..	16,8
Chaudière-Appalaches	12,4	8,8	8,5	9,7	1,3	12,2
Laval	11,9	3,0	6,9	6,8	2,8	7,9
Lanaudière	11,9	6,4	7,7	9,0	3,0	10,4
Laurentides	12,1	7,2	8,5	8,5	3,0	9,9
Montérégie	11,6	6,5	7,1	7,8	6,9	9,8
Centre-du-Québec	11,4	6,2	8,1	7,2	3,3	10,9
MOYENNE D'ENSEMBLE	11,9	5,2	8,1	7,9	5,4	10,0

.. Aucune donnée.

3.2.1.2 PERSONNEL ÉDUCATEUR

Rappelons que les résultats concernent les employés permanents à temps plein qui étaient en poste depuis plus de un an au 31 mars 2010.

Le tableau 3.3 montre que, pour les membres du **personnel éducateur** (à l'exclusion des RSG) qui bénéficient des différents types de congé, le nombre moyen de jours est de 11,8 pour les congés fériés, 5,4 pour les congés pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), 8,1 pour les congés de maladie, 7,7 pour les congés personnels et enfin 4,9 jours pour les congés payés d'autre nature. La moyenne est de 10,2 jours dans le cas des congés pour événements familiaux (maladie, décès, déménagement, etc.).

Les membres du personnel éducateur des CPE ont droit à plus de jours de congé payés que ceux des garderies, et ce, peu importe le type de congé; la différence est plus prononcée pour les congés de maladie et les congés pour événements familiaux.

Sur le plan régional, on voit que le nombre moyen de jours fériés diffère peu : il varie entre 11,3 (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Centre-du-Québec) et 12,6 (Côte-Nord). Il y a plus de variabilité dans les congés pour obligations familiales où le nombre moyen oscille entre 2,6 et 12,1 jours (respectivement Saguenay–Lac-Saint-Jean et Chaudière-Appalaches). C'est dans la région de Laval qu'on note le plus petit nombre de jours de congé de maladie (6,7) alors que la Côte-Nord affiche le plus grand (10,4). Le nombre de jours de congé personnel varie entre 4,0 dans le Nord-du-Québec et 10,3 en Estrie. Enfin, quatre régions n'offrent aucun autre type de congé.

TABLEAU 3.3

DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGÉ PAYÉS PRÉVUS DANS LES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉTABLIES POUR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR (CHEZ CEUX QUI BÉNÉFICIENT DE CE TYPE DE CONGÉ), SELON LE TYPE D'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE ET SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, AU 31 MARS 2010

TYPE D'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE	NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGÉ PAYÉS ANNUELLEMENT					CONGÉ POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX
	JOUR FÉRIÉ	CONGÉ POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉ DE MALADIE	CONGÉ PERSONNEL	AUTRE CONGÉ	
CPE	12,3	5,8	9,7	8,1	5,5	12,6
Garderies	11,1	4,5	4,9	6,7	4,1	3,5
RÉGION						
Bas-Saint-Laurent	12,1	5,2	9,8	4,3	..	14,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11,8	2,6	7,7	9,6	..	9,8
Capitale-Nationale	12,3	6,0	8,3	8,2	8,3	13,5
Mauricie	12,2	5,6	8,9	5,2	1,0	12,2
Estrie	12,3	5,8	9,3	10,3	2,5	12,6
Montréal	11,5	4,3	7,8	7,0	6,1	8,1
Outaouais	12,2	4,6	9,5	8,8	1,7	11,5
Abitibi-Témiscamingue	12,3	6,5	9,9	7,4	1,8	13,9
Côte-Nord	12,6	7,2	10,4	7,7	..	13,9
Nord-du-Québec	12,4	8,8	9,8	4,0	10,0	7,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11,3	8,0	10,1	6,0	..	16,8
Chaudière-Appalaches	12,3	12,1	8,0	8,7	3,5	12,2
Laval	11,9	2,9	6,7	5,0	2,7	7,8
Lanaudière	11,8	6,0	7,1	8,4	2,5	9,9
Laurentides	12,1	6,2	8,0	8,2	2,2	9,9
Montérégie	11,6	7,1	7,8	7,7	6,4	9,6
Centre-du-Québec	11,3	6,7	8,3	6,9	3,3	10,8
MOYENNE D'ENSEMBLE	11,8	5,4	8,1	7,7	4,9	10,2

.. Aucune donnée.

3.2.1.3 AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL

Rappelons que les résultats concernent les employés permanents à temps plein qui étaient en poste depuis plus de un an au 31 mars 2010.

Cette catégorie peut comprendre, notamment, les emplois suivants : cuisinière ou cuisinier, préposée ou préposé à l'entretien ménager, secrétaire, réceptionniste, agente ou agent de conformité et agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique.

Comme on peut l'observer au tableau 3.4, les **autres membres du personnel** qui ont droit aux différents types de congés payés ont en moyenne 11,9 jours fériés, 5,5 jours de congé pour les obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), 8,2 jours de congé de maladie, 7,7 jours de congé personnel, et 4,6 jours pour les autres types de congé. Le nombre moyen de jours de congé pour événements familiaux (maladie, décès, déménagement, etc.) est de 10,6.

Les garderies se distinguent par un plus faible nombre de jours de congé payés dans la plupart des types de congé. Les écarts les plus importants sont observés dans les congés de maladie et pour événements familiaux. Les autres membres du personnel des CPE et des CPE agréés à titre de BC ont droit, de façon générale, à plus de jours de congé payés.

En ce qui concerne les régions, le nombre moyen de jours fériés va de 11,1 en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à 13,0 (Côte-Nord). L'étendue est plus grande dans les congés pour obligations familiales où le nombre moyen de jours varie entre 2,5 à Laval et 11,0 en Chaudière-Appalaches. Le plus faible nombre de jours de congé de maladie pour les autres membres du personnel est noté dans la région de Laval (7,1) et le plus élevé, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (10,6). Quant aux congés personnels, c'est dans la région du Nord-du-Québec qu'on voit le plus petit nombre de jours (3,7), alors que celle l'Estrie affiche le plus grand (10,2). Pour terminer, trois régions n'offrent aucun autre type de congé.

TABLEAU 3.4

DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGÉ PAYÉS PRÉVUS DANS LES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉTABLIES POUR LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL (CHEZ CEUX QUI BÉNÉFICIENT DE CE TYPE DE CONGÉ), SELON LE TYPE D'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE ET SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, AU 31 MARS 2010

TYPE D'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE	NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGÉ PAYÉS ANNUELLEMENT					CONGÉ POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX
	JOUR FÉRIÉ	CONGÉ POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉ DE MALADIE	CONGÉ PERSONNEL	AUTRE CONGÉ	
CPE	12,4	5,9	9,6	8,0	5,5	12,8
CPE-BC	12,4	6,0	9,5	9,5	3,3	13,0
Garderies	11,1	4,0	4,8	6,6	3,5	3,3
BC	12,3	5,0	9,0	8,0	..	9,2
RÉGION						
Bas-Saint-Laurent	12,5	5,2	10,5	4,7	4,0	14,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	12,0	2,7	7,9	9,7	..	9,8
Capitale-Nationale	12,4	5,7	8,2	7,8	4,3	14,1
Mauricie	12,4	5,6	9,0	5,5	1,0	12,3
Estrie	12,5	6,1	9,4	10,2	2,5	12,5
Montréal	11,5	4,5	8,0	6,9	6,0	8,8
Outaouais	12,1	4,5	9,9	9,7	1,7	11,8
Abitibi-Témiscamingue	12,2	4,3	9,5	7,6	3,8	13,3
Côte-Nord	13,0	8,0	10,4	7,8	..	14,0
Nord-du-Québec	12,6	8,0	10,3	3,7	10,0	7,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11,1	8,8	10,6	6,0	..	18,1
Chaudière-Appalaches	12,3	11,0	8,2	8,9	1,5	12,2
Laval	11,9	2,5	7,1	5,0	2,8	9,3
Lanaudière	11,9	5,9	7,2	8,2	3,0	9,5
Laurentides	12,1	5,4	8,0	8,2	2,0	10,0
Montérégie	11,6	7,1	7,6	7,8	6,5	9,4
Centre-du-Québec	11,5	6,5	8,3	7,6	3,3	11,1
MOYENNE D'ENSEMBLE	11,9	5,5	8,2	7,7	4,6	10,6

.. Aucune donnée.

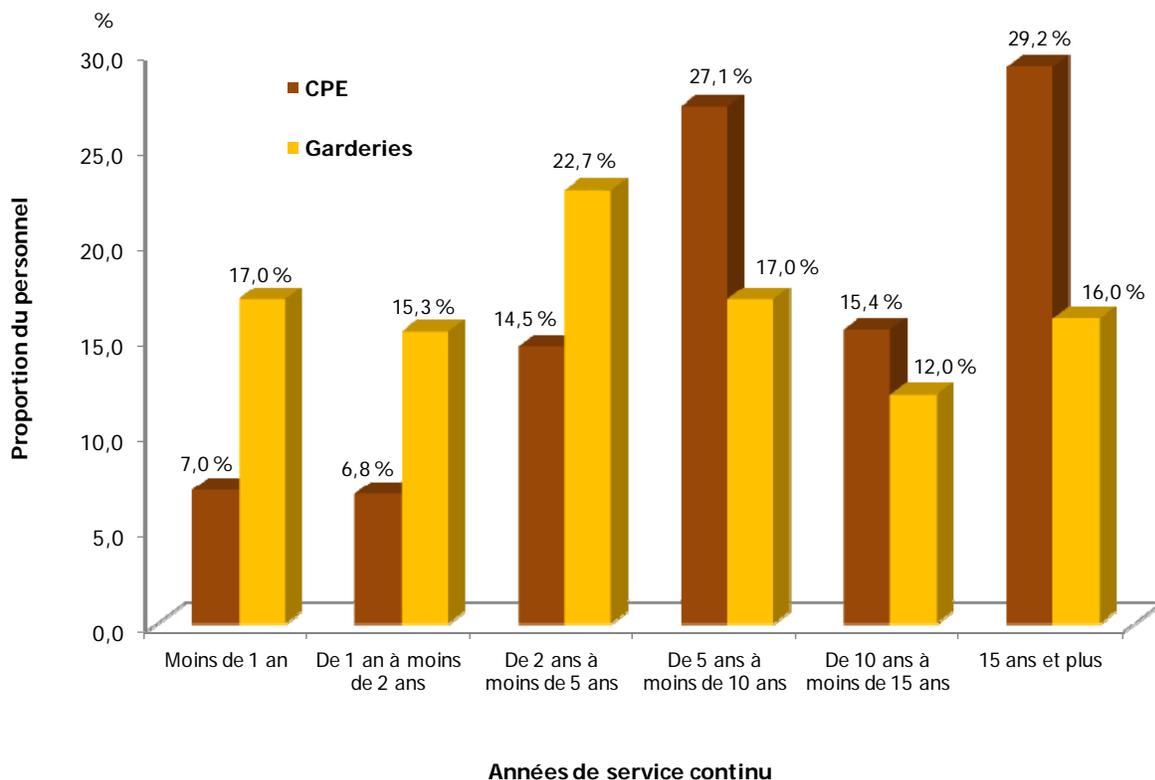
3.3 ANNÉES DE SERVICE CONTINU

Les graphiques 3.1 à 3.3 présentent la répartition du personnel permanent selon le nombre d'années de service continu pour le personnel d'encadrement, le personnel éducateur et les autres membres du personnel des CPE et des garderies. Le graphique 3.4 affiche celle du personnel d'encadrement et des autres membres du personnel des BC.

On entend par années de service continu le temps écoulé depuis l'entrée en service dans l'entreprise d'une salariée ou d'un salarié. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail, à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

On note au graphique 3.1 que le personnel d'encadrement des CPE, comparativement à celui des garderies, affiche une plus grande proportion de personnes ayant 5 années ou plus de service continu (71,7 % comparativement à 45,0 %).

GRAPHIQUE 3.1
RÉPARTITION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT PERMANENT DES CPE (Y INCLUS LES CPE-BC) ET DES GARDERIES SELON LE NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE CONTINU, AU 31 MARS 2010

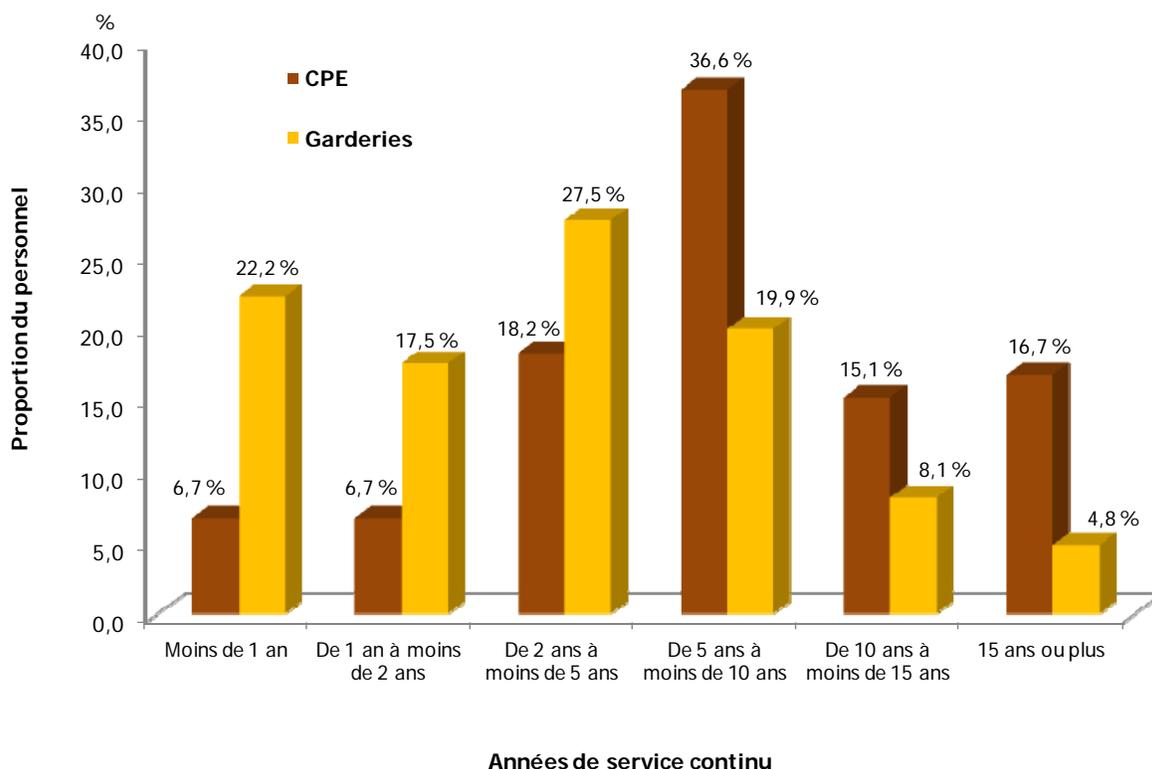


Le personnel éducateur des CPE compte en moyenne plus d'années de service continu que celui des garderies (graphique 3.2). En effet, plus des deux tiers (68,4 %) du personnel éducateur des CPE ont cinq années ou plus de service continu, contre environ le tiers (32,8 %) pour celui des garderies.

Un constat similaire est fait du côté des autres membres du personnel (graphique 3.3). L'écart entre les CPE et les garderies en ce qui a trait au personnel ayant cinq années ou plus de service continu est assez élevé : 54,6 % dans les CPE comparativement à 32,2 % dans les garderies.

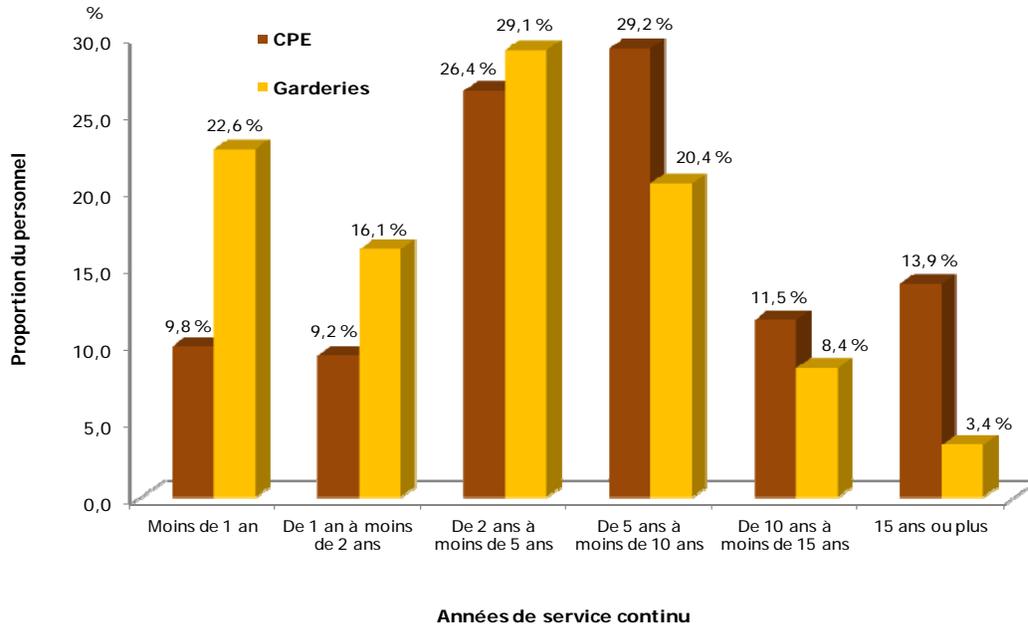
En ce qui concerne les 15 BC dont l'agrément n'est pas détenu par un CPE (graphique 3.4), on remarque que près des deux tiers (64,2 %) des membres du personnel (personnel d'encadrement et autres membres du personnel) ont entre deux et moins de cinq années de service continu, et que 21,1 % en ont moins de deux ans. Rappelons que l'attribution des agréments des BC remonte à juin 2006.

GRAPHIQUE 3.2
RÉPARTITION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR PERMANENT DES CPE ET DES GARDERIES SELON LE NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE CONTINU, AU 31 MARS 2010



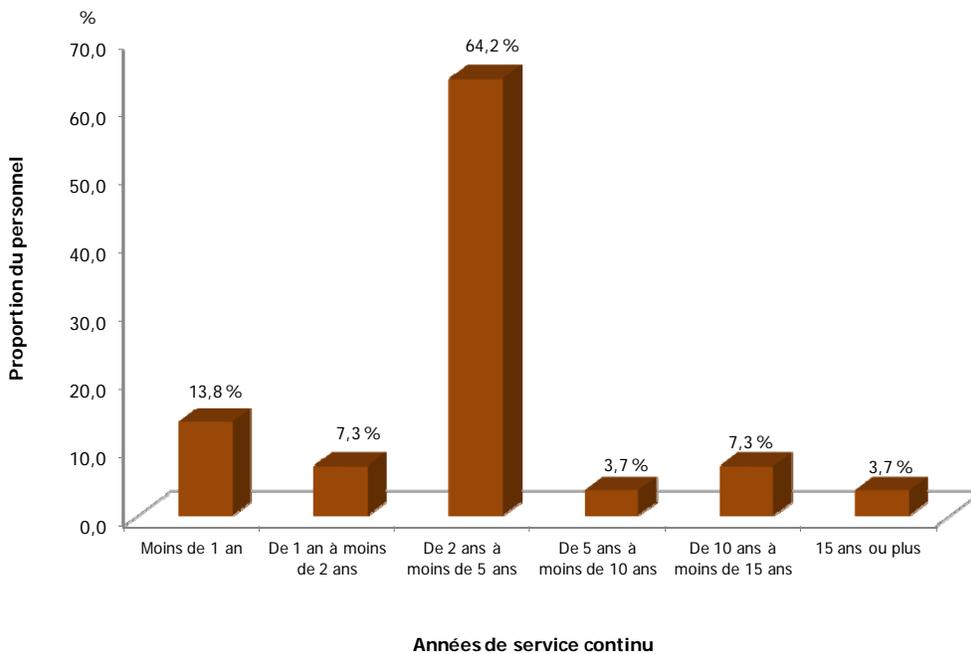
GRAPHIQUE 3.3

RÉPARTITION DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL PERMANENT DES CPE (Y INCLUS LES CPE-BC) ET DES GARDERIES SELON NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE CONTINU, AU 31 MARS 2010



GRAPHIQUE 3.4

RÉPARTITION DES MEMBRES DU PERSONNEL PERMANENT (ENCADREMENT ET AUTRE TYPE DE PERSONNEL) DES BC DONT L'AGRÉMENT N'EST PAS DÉTENU PAR UN CPE SELON LE NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE CONTINU, AU 31 MARS 2010



3.4 QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Le graphique 3.5 présente, pour chaque région, la proportion du personnel éducateur qui est qualifié¹¹ dans les installations de CPE et les garderies; cela concerne le personnel ayant travaillé au cours de la semaine de référence (du 22 au 28 mars 2010). Pour l'ensemble des installations de CPE, la proportion de personnel qualifié est de 78,9 %, alors qu'elle est de 55,4 % dans les garderies.

À l'échelle régionale, la proportion de personnel éducateur qualifié des installations de CPE fluctue de 48,1 % dans le Nord-du-Québec à 90,9 % dans la région de la Mauricie. Du côté des garderies, à l'exception du Nord-du-Québec, la proportion de personnel éducateur qualifié varie de 40,0 % en Outaouais à 86,7 % en Mauricie.

Le tableau 3.5 présente, pour sa part, le nombre et la proportion de services ayant atteint les normes fixées par l'article 23 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Cet article prescrit que les titulaires de permis doivent s'assurer que les deux tiers de leur personnel éducateur sont qualifiés (les garderies ont eu, de façon générale, jusqu'au 31 août 2011 pour satisfaire à cette norme et les nouvelles installations de CPE et garderies ont cinq ans pour s'y conformer). Il appert que plus de 8 CPE sur 10 sont conformes au Règlement (83,1 %). Sur le plan régional, les plus faibles taux de conformité au Règlement se trouvent dans le Nord-du-Québec (33,3 %), en Outaouais (56,9 %) et sur la Côte-Nord (59,1 %). Les taux de conformité les plus élevés sont, pour leur part, dans les régions de la Mauricie (97,8 %), du Centre-du-Québec (97,2 %) et de Lanaudière (96,4 %).

Plus de 9 garderies sur 10 (92,6 %) respectent la norme de conformité qui était en vigueur au cours de la semaine de référence pour ce type d'établissement; cette norme était de une personne qualifiée sur trois dans l'ensemble du personnel éducateur. L'analyse des régions révèle que le plus faible taux de conformité est dans le Nord-du-Québec où l'unique garderie n'est pas conforme, et qu'à l'opposé toutes les garderies sont conformes au Règlement dans huit régions, soit l'ensemble des garderies du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de Lanaudière.

En ce qui concerne le type de qualification, le tableau 3.6 montre qu'une bonne part des 12 400 membres du personnel éducateur qualifié¹² est titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) (41,7 %) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) avec trois années d'expérience (40,0 %), alors que 6,3 % a un baccalauréat.

Dans les garderies (tableau 3.7), parmi les 4 374 membres du personnel éducateur qualifié à propos desquels nous avons eu le détail sur le type de qualification, la proportion de titulaires d'une AEC avec trois années d'expérience est de 46,3 %, celle de titulaires d'un DEC est de 26,7 % tandis qu'une proportion de 10,4 % a un baccalauréat.

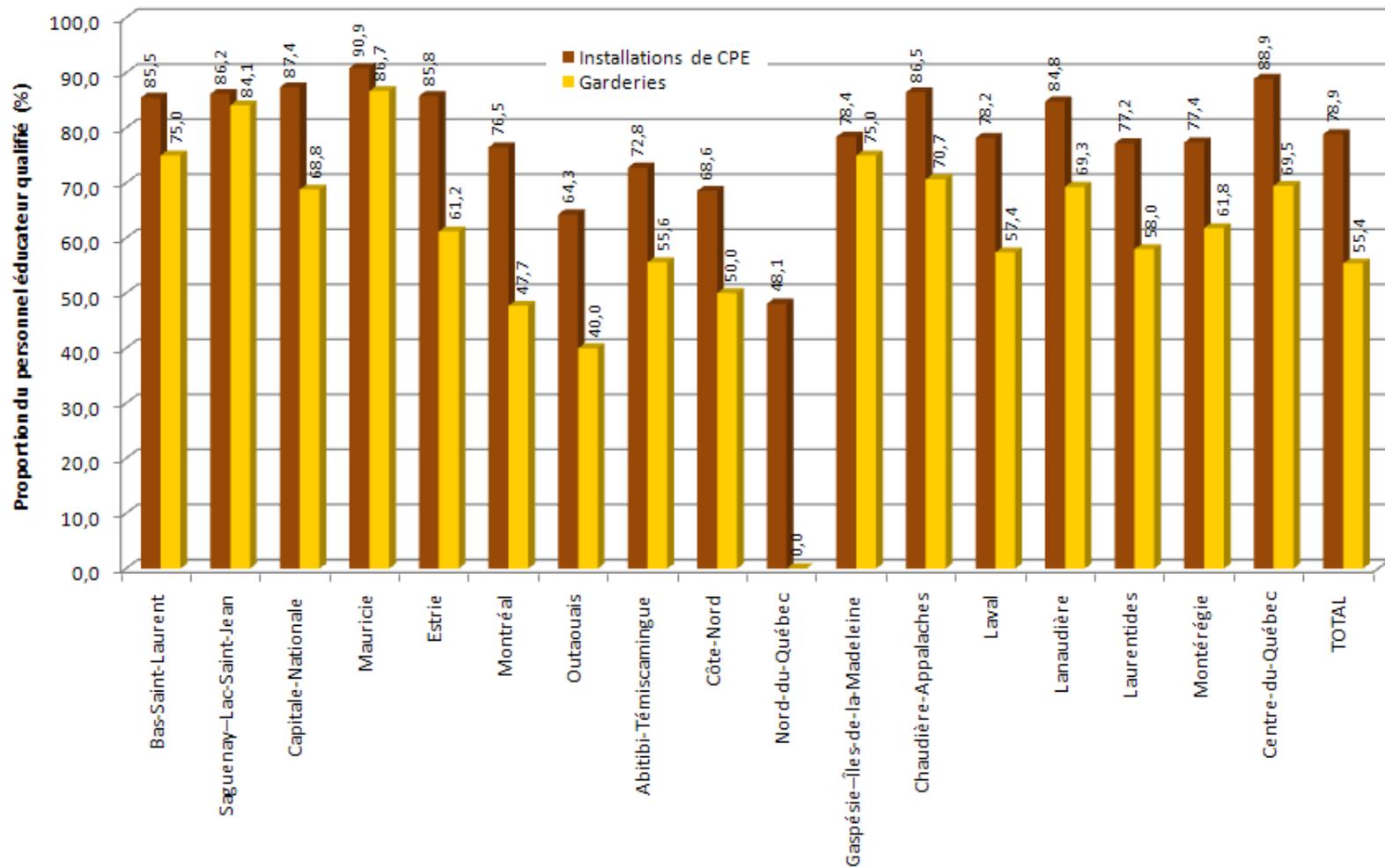
11. Les qualifications reconnues et les équivalences sont décrites dans la *Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues*, disponible en ligne :

http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Directive_qualification-personnel-de-garde_20-10-2011.pdf

12. Membres du personnel éducateur ayant travaillé au cours de la semaine de référence dans les services de garde ayant répondu à la question.

GRAPHIQUE 3.5

PROPORTION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR QUALIFIÉ DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET DANS LES GARDERIES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, DU 22 AU 28 MARS 2010



TABEAU 3.5

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES SELON LE RESPECT DE L'EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, DU 22 AU 28 MARS 2010

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE			GARDERIES		
	NOMBRE D'INSTALLATIONS DONT LES 2/3 DES MEMBRES DU PERSONNEL ÉDUCATEUR SONT QUALIFIÉS	NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS DE CPE	PROPORTION D'INSTALLATIONS DE CPE CONFORMES (%)	NOMBRE DE GARDERIES DONT 1/3 DU PERSONNEL ÉDUCATEUR EST QUALIFIÉ	NOMBRE TOTAL DE GARDERIES	PROPORTION DE GARDERIES CONFORMES (%)
Bas-Saint-Laurent	31	33	93,9	2	2	100,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	46	50	92,0	10	10	100,0
Capitale-Nationale	116	124	93,5	65	67	97,0
Mauricie	44	45	97,8	4	4	100,0
Estrie	62	66	93,9	7	7	100,0
Montréal	279	333	83,8	319	345	92,5
Outaouais	41	72	56,9	18	26	69,2
Abitibi-Témiscamingue	21	30	70,0	2	2	100,0
Côte-Nord	13	22	59,1	1	1	100,0
Nord-du-Québec	10	30	33,3	0	1	0,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	17	64,7	1	1	100,0
Chaudière-Appalaches	64	73	87,7	16	17	94,1
Laval	37	47	78,7	56	61	91,8
Lanaudière	54	56	96,4	38	38	100,0
Laurentides	63	76	82,9	36	40	90,0
Montréal	182	225	80,9	118	126	93,7
Centre-du-Québec	35	36	97,2	12	13	92,3
TOTAL	1 109	1 335	83,1	705	761	92,6

TABLEAU 3.6

DISTRIBUTION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR QUALIFIÉ DANS LES INSTALLATIONS DE CPE SELON LE TYPE DE QUALIFICATION, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, DU 22 AU 28 MARS 2010

RÉGION	TYPE DE QUALIFICATION								MEMBRES QUALIFIÉS DU PERSONNEL ÉDUCATEUR Nombre
	AEC + 3 ANS D'EXPÉRIENCE	AEC COMPRENANT LES 29 COURS DE SPÉCIALISATION DU DEC	CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES (CEC)	DEC	CERTIFICAT UNIVERSITAIRE + 3 ANS D'EXPÉRIENCE	BACCALAURÉAT	AVOIR TRAVAILLÉ POUR LE CPE ENTRE LE 19 OCTOBRE 1983 ET LE 19 OCTOBRE 1988 ET AVOIR RÉUSSI LES 4 COURS COLLÉGIAUX OU UNIVERSITAIRES	AUTRE	
	%	%	%	%	%	%	%	%	
Bas-Saint-Laurent	25,3	3,1	4,9	47,2	3,1	13,9	1,0	1,4	288
Saguenay-Lac-Saint-Jean	32,1	3,5	3,3	52,9	0,0	6,9	1,0	0,4	520
Capitale-Nationale	18,7	12,8	0,8	53,4	1,7	10,0	1,1	1,5	1 230
Mauricie	23,9	6,1	0,0	56,8	0,2	10,0	2,3	0,7	440
Estrie	40,4	0,2	2,0	46,1	1,4	8,4	0,8	0,8	646
Montréal	44,8	2,2	3,0	32,5	7,8	7,4	1,2	1,1	3 067
Outaouais	46,0	3,8	1,6	39,7	2,0	5,7	0,6	0,6	494
Abitibi-Témiscamingue	51,1	2,2	2,2	31,5	3,0	7,4	0,4	2,2	270
Côte-Nord	54,8	0,6	4,8	31,0	0,6	1,8	3,6	3,0	168
Nord-du-Québec	25,3	0,0	35,6	14,4	0,0	0,0	0,0	24,7	174
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	70,5	2,9	0,0	20,0	1,0	1,9	0,0	3,8	105
Chaudière-Appalaches	19,7	5,1	4,0	60,4	1,3	7,2	0,3	2,1	628
Laval	34,0	1,7	0,6	46,5	9,5	6,5	0,2	0,9	462
Lanaudière	43,8	7,8	1,3	41,7	1,8	2,6	1,0	0,2	617
Laurentides	45,3	1,6	1,3	46,9	2,1	2,1	0,3	0,4	763
Montréal	53,0	1,4	1,6	37,3	2,1	3,7	0,5	0,3	2 153
Centre-du-Québec	36,8	3,5	8,5	42,7	0,5	5,1	2,4	0,5	375
TOTAL	40,0	3,6	2,8	41,7	3,4	6,3	0,9	1,3	12 400

TABEAU 3.7

DISTRIBUTION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES GARDERIES SELON LE TYPE DE QUALIFICATION, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, DU 22 AU 28 MARS 2010

RÉGION	TYPE DE QUALIFICATION								MEMBRES QUALIFIÉS DU PERSONNEL ÉDUCATEUR Nombre
	AEC + 3 ANS D'EXPÉRIENCE	AEC COMPRENANT LES 29 COURS DE SPÉCIALISATION DU DEC	CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES (CEC)	DEC	CERTIFICAT UNIVERSITAIRE + 3 ANS D'EXPÉRIENCE	BACCALAURÉAT	AVOIR TRAVAILLÉ POUR LE CPE ENTRE LE 19 OCTOBRE 1983 ET LE 19 OCTOBRE 1988 ET AVOIR RÉUSSI LES 4 COURS COLLÉGIAUX OU UNIVERSITAIRES	AUTRE	
	%	%	%	%	%	%	%	%	
Bas-Saint-Laurent	33,3	0,0	66,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	25,3	4,2	11,6	47,4	2,1	9,5	0,0	0,0	95
Capitale-Nationale	31,1	6,8	4,6	43,3	1,5	12,2	0,5	0,0	395
Mauricie	20,5	7,7	0,0	69,2	0,0	2,6	0,0	0,0	39
Estrie	39,0	0,0	0,0	46,3	4,9	9,8	0,0	0,0	41
Montréal	47,9	2,8	4,1	16,2	13,0	14,5	0,3	1,2	1830
Outaouais	34,9	12,8	4,7	37,2	3,5	7,0	0,0	0,0	86
Abitibi-Témiscamingue	60,0	0,0	0,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15
Côte-Nord	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	33,3	0,0	0,0	0,0	66,7	0,0	0,0	0,0	3
Chaudière-Appalaches	33,1	10,2	0,0	50,8	0,0	5,9	0,0	0,0	118
Laval	47,6	1,1	3,0	23,4	13,6	9,2	0,0	2,2	368
Lanaudière	46,3	4,8	3,3	39,3	1,1	4,8	0,0	0,4	270
Laurentides	53,2	0,8	2,4	33,2	6,4	3,6	0,0	0,4	250
Montérégie	55,6	5,1	2,5	25,7	2,9	7,1	0,3	0,9	771
Centre-du-Québec	40,4	7,9	4,5	42,7	0,0	3,4	0,0	1,1	89
TOTAL	46,3	4,0	3,6	26,7	7,8	10,4	0,2	0,9	4 374

3.5 JUGEMENT EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL

Le tableau 3.8 indique qu'au total les CPE non agréés à titre de BC ont obtenu 63 jugements (favorables ou non) d'un tribunal en matière de droit du travail au cours de l'année 2009-2010. Il s'agit le plus fréquemment d'un arbitrage (17 cas), d'un jugement de la Commission des lésions professionnelles (12) ou de la Commission des normes du travail (10) et, dans une moindre mesure, d'un jugement de la Commission des relations du travail (6) et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (6). Quant aux CPE ayant un agrément de BC, ils cumulent 16 jugements, dont 6 en arbitrage.

Du côté des garderies, on relève au total 35 jugements d'un tribunal en matière de droit du travail. Il s'agit surtout de jugements de la Commission des normes du travail (12 cas) et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (11) ou encore d'un arbitrage (6).

Enfin, ajoutons que les BC ne déclarent aucun jugement d'un tribunal en matière de droit du travail pour l'année financière 2009-2010.

TABLEAU 3.8
DISTRIBUTION DES JUGEMENTS (FAVORABLES OU NON) EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL SELON LE TYPE D'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE ET LE TYPE DE TRIBUNAL AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010

TRIBUNAL	CPE	CPE-BC	GARDERIES	BC
	NOMBRE DE JUGEMENTS	NOMBRE DE JUGEMENTS	NOMBRE DE JUGEMENTS	NOMBRE DE JUGEMENTS
Arbitrage	17	6	6	0
Commission des relations du travail	6	2	3	0
Commission des normes du travail	10	3	12	0
Commission des droits de la personne	0	0	1	0
Cour supérieure (recours civil)	4	0	0	0
Cour du Québec	1	0	0	0
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	6	3	11	0
Commission des lésions professionnelles (CLP)	12	1	2	0
Cour des petites créances	3	0	0	0
Autres	4	1	0	0
TOTAL	63	16	35	0

CHAPITRE 4

RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES BUREAUX COORDONNATEURS

Dans ce chapitre, il est question des RSG et du mandat des BC. Les deux premières sections traitent du nombre de RSG et de leurs assistantes ou assistants en fonction de leur sexe, ainsi que du nombre d'enfants accueillis. La troisième section s'attarde aux heures d'ouverture quotidienne des services de garde régis en milieu familial, la quatrième aborde les suspensions, les révocations et les non-renouvellements de reconnaissance des RSG et la cinquième fournit de l'information sur les membres du personnel des BC. Par la suite, nous nous intéressons au comité consultatif de RSG, aux demandes des RSG pour du soutien pédagogique et technique et enfin aux BC ayant fait l'objet de recours de la part de RSG.

4.1 RSG ET LEURS ASSISTANTES OU ASSISTANTS

On compte au total 14 840 RSG reconnues par les 159 BC compris dans nos résultats (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue) au 31 mars 2010. Parmi les RSG dont la reconnaissance n'a pas été suspendue (14 275), la presque totalité (14 238, soit 99,7 %) a des places subventionnées et seulement 37 n'en ont pas (tableau 4.1).

TABLEAU 4.1
NOMBRE DE RSG RECONNUES PAR UN BC SELON L'ATTRIBUTION DE PLACES SUBVENTIONNÉES OU NON
ET LA RÉGION ADMINISTRATIVE, AU 31 MARS 2010

RÉGION	NOMBRE DE RSG RECONNUES PAR UN BC (Y COMPRIS LES RSG DONT LA RECONNAISSANCE A ÉTÉ SUSPENDUE)	NOMBRE DE RSG RECONNUES PAR UN BC (À L'EXCLUSION DES RSG DONT LA RECONNAISSANCE A ÉTÉ SUSPENDUE)	NOMBRE DE RSG AYANT DES PLACES SUBVENTIONNÉES	NOMBRE DE RSG N'AYANT PAS DE PLACES SUBVENTIONNÉES
Bas-Saint-Laurent	549	524	523	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	681	653	643	10
Capitale-Nationale	1 296	1 255	1 254	1
Mauricie	567	555	553	2
Estrie	645	629	628	1
Montréal	1 821	1 708	1 700	8
Outaouais	739	718	715	3
Abitibi-Témiscamingue	417	405	405	0
Côte-Nord	257	251	251	0
Nord-du-Québec	38	37	37	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	241	232	232	0
Chaudière-Appalaches	1 144	1 014	1 013	1
Laval	769	753	752	1
Lanaudière	972	959	957	2
Laurentides	1 077	1 057	1 057	0
Montérégie	3 087	3 005	2 998	7
Centre-du-Québec	540	520	520	0
TOTAL	14 840	14 275	14 238	37

La quasi-totalité des RSG¹³ sont des femmes (14 769 femmes, soit 99,5 % des RSG), alors que 0,5 % sont de sexe masculin (71 hommes). Du côté des assistantes et des assistants, on compte 2 496 femmes et 1 074 hommes, ce qui représente respectivement 69,9 % et 30,1 % de l'ensemble (données non présentées).

4.2 RSG ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Au cours de la semaine du 22 au 28 mars 2010, 14 123 RSG, soit une moyenne de 88,8 par BC, ont accueilli quotidiennement 86 656 enfants. On constate au tableau 4.2 qu'une forte proportion de RSG (45,6 %) accueille six enfants, soit le nombre maximal d'enfants que peut garder une RSG sans être assistée; 44,6 % des enfants gardés en milieu familial le sont par une RSG qui accueille six enfants. Près de 3 RSG sur 10 (27,9 %) accueillent quatre ou cinq enfants, ce qui représente 21,1 % des enfants gardés en milieu familial. Une bonne part (17,3 %) accueille le nombre maximal permis d'enfants, soit neuf enfants; ensemble, ces RSG regroupent 25,3 % des enfants gardés en milieu familial. Finalement, 6,1 % des RSG gardent sept ou huit enfants, tandis que 3,3 % en ont trois ou moins, ce qui représente respectivement 7,6 % et 1,4 % des enfants gardés en milieu familial.

Le tableau 4.2 indique également le nombre d'assistantes et d'assistants de RSG en fonction du nombre d'enfants accueillis. À ce sujet, on observe que la présence d'assistantes ou d'assistants de RSG croît avec le nombre d'enfants accueillis, et que seulement 3,6 % travaillent dans des services accueillant moins de sept enfants¹⁴. Notons enfin que 25,3 % des RSG du Québec ont une assistante ou un assistant.

TABLEAU 4.2

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES RSG, DES ENFANTS ACCUEILLIS ET DES ASSISTANTES OU ASSISTANTS SELON LE NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS, DU 22 AU 28 MARS 2010

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS		NOMBRE D'ASSISTANTES OU D'ASSISTANTS	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
1 enfant	28	0,2	28	0,0	1	–
2 enfants	100	0,7	200	0,2	0	0,0
3 enfants	334	2,4	1 002	1,2	0	0,0
4 enfants	1351	9,6	5 404	6,2	10	0,3
5 enfants	2 579	18,3	12 895	14,9	23	0,6
6 enfants	6 435	45,6	38 610	44,6	97	2,7
7 enfants	291	2,1	2 037	2,4	299	8,4
8 enfants	565	4,0	4 520	5,2	591	16,6
9 enfants	2 440	17,3	21 960	25,3	2 549	71,4
TOTAL¹	14 123	100,0	86 656	100,0	3 570	100,0

– Donnée infime.

1. Le nombre d'enfants accueillis est indiqué en équivalent temps plein, c'est-à-dire que deux enfants fréquentant le service de garde à temps partiel sont comptabilisés comme un seul enfant dans le tableau.

13. La forme féminine est utilisée dans ce document lorsqu'on traite des RSG, vu la forte prédominance féminine, mais elle désigne aussi bien les hommes que les femmes.

14. Notons qu'en vertu de l'article 53 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, une RSG qui accueille plus de six enfants doit obligatoirement avoir une assistante ou un assistant.

Lorsqu'on examine les chiffres selon les régions administratives où se trouvent les BC auxquels les RSG sont rattachées, on constate que les RSG se trouvent en plus grande proportion dans les régions de la Montérégie, de Montréal et de la Capitale-Nationale, qui regroupent respectivement 21,0 %, 12,5 % et 8,6 % d'entre elles (tableau 4.3). Cela n'est toutefois pas surprenant, ces proportions correspondant d'assez près à celles de l'ensemble des places en milieu familial par région.

Les RSG accueillent en moyenne 6,1 enfants chacune. Le nombre d'enfants accueillis en moyenne par RSG est plus élevé à Montréal (7,3). Les RSG accueillent en moyenne plus de six enfants dans trois autres régions, soit Laval (6,6 enfants), l'Outaouais (6,4) et Lanaudière (6,2).

TABLEAU 4.3

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES ENFANTS ACCUEILLIS PAR UNE RSG ET NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, DU 22 AU 28 MARS 2010

RÉGION	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR RSG	PROPORTION D'ENFANTS ACCUEILLIS
	NOMBRE	%	NOMBRE	NOMBRE	%
Bas-Saint-Laurent	513	3,6	2 936	5,7	3,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	638	4,5	3 854	6,0	4,4
Capitale-Nationale	1 212	8,6	7 267	6,0	8,4
Mauricie	550	3,9	3 243	5,9	3,7
Estrie	615	4,4	3 690	6,0	4,3
Montréal	1 772	12,5	12 969	7,3	15,0
Outaouais	707	5,0	4 545	6,4	5,2
Abitibi-Témiscamingue	392	2,8	2 217	5,7	2,6
Côte-Nord	245	1,7	1 319	5,4	1,5
Nord-du-Québec	36	0,3	201	5,6	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	227	1,6	1 325	5,8	1,5
Chaudière-Appalaches	1 021	7,2	5 734	5,6	6,6
Laval	750	5,3	4 974	6,6	5,7
Lanaudière	952	6,7	5 929	6,2	6,8
Laurentides	1 008	7,1	5 910	5,9	6,8
Montérégie	2 967	21,0	17 537	5,9	20,2
Centre-du-Québec	518	3,7	3 006	5,8	3,5
TOTAL	14 123	100,0	86 656	6,1	100,0

4.3 HEURES D'OUVERTURE QUOTIDIENNES DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Le tableau 4.4 répartit les RSG selon le nombre d'heures d'ouverture quotidienne de leur service de garde et il présente le nombre moyen d'heures d'ouverture, et ce, pour l'ensemble du Québec, mais également selon chaque région administrative.

Dans l'ensemble du Québec, on observe que la plupart des RSG, soit 12 473 ou 86,4 % de l'ensemble des RSG, offrent des services de garde sur une période de 10 heures chaque jour; le nombre moyen d'heures d'ouverture est d'ailleurs de 10 heures. Seules deux régions affichent un nombre moyen d'heures d'ouverture plus élevé, soit de 10,1 heures : Laval et Lanaudière. D'autres ont une durée d'ouverture moyenne plus courte, soit de 9,9 heures dans les régions de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de 9,8 heures dans le Nord-du-Québec et de 9,7 heures en Abitibi-Témiscamingue.

TABLEAU 4.4
DISTRIBUTION EN NOMBRE DES RSG SELON LE NOMBRE D'HEURES D'OUVERTURE QUOTIDIENNE DE LEUR SERVICE DE GARDE ET LA RÉGION ADMINISTRATIVE, DU 22 AU 28 MARS 2010

RÉGION	NOMBRE D'HEURES D'OUVERTURE QUOTIDIENNE														HEURES D'OUVERTURE MOYENNES ¹
	6 ET MOINS	6½	7	7½	8	8½	9	9½	10	10½	11	11½	12	PLUS DE 12	
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	1	3	19	486	5	6	0	0	1	10,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	0	0	0	1	1	17	37	568	39	2	0	2	0	10,0
Capitale-Nationale	0	0	0	0	2	8	68	234	928	13	3	0	0	10	9,9
Mauricie	0	0	0	0	0	0	5	24	505	16	1	1	0	4	10,0
Estrie	1	1	1	1	2	15	47	57	453	34	13	3	3	1	9,9
Montréal	27	0	1	3	8	3	42	35	1 451	118	12	0	1	19	10,0
Outaouais	0	0	0	1	2	2	5	14	681	8	4	0	0	1	10,0
Abitibi-Témiscamingue	0	0	1	1	2	13	72	42	257	6	5	0	1	2	9,7
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	0	1	253	1	1	0	0	0	10,0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	1	6	4	18	0	0	0	0	1	9,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	2	8	26	196	2	0	0	0	0	9,9
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	0	4	11	1 083	28	4	0	0	2	10,0
Laval	0	0	0	0	0	0	2	7	591	125	11	2	0	0	10,1
Lanaudière	0	0	0	0	0	0	3	5	874	39	18	8	3	7	10,1
Laurentides	0	0	1	0	3	1	26	26	940	39	12	0	0	4	10,0
Montérégie	0	0	3	1	2	5	27	50	2 693	219	23	5	3	2	10,0
Centre-du-Québec	0	0	0	0	2	1	5	8	496	14	3	0	0	0	10,0
TOTAL	29	1	7	7	24	53	340	600	12 473	706	118	19	13	54	10,0

1. Pour le calcul de la moyenne pondérée, nous avons considéré 6 heures pour la tranche « 6 heures et moins », et 12,5 heures pour la tranche « plus de 12 heures ».

4.4 SUSPENSION, RÉVOCATION OU NON-RENOUVELLEMENT DE LA RECONNAISSANCE DES RSG

Comme mentionné au point 4.1, au total, les 159 BC comptaient 14 840 RSG reconnus (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue) au 31 mars 2010. Plus précisément, le tableau 4.5 montre le nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance survenus entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010, selon leur nature. On remarque que, parmi l'ensemble des 1 624 suspensions, révocations et non-renouvellements déclarés pour l'exercice financier 2009-2010, la plupart sont des révocations ou des suspensions à la demande de la RSG, soit 768 révocations en vertu de l'article 78 du RSGEE, et 725 suspensions en vertu de l'article 79 du même règlement.

Lorsqu'on compare la proportion de suspensions, de révocations et de non-renouvellements d'une région avec la proportion de RSG reconnues (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue), deux régions se démarquent. On observe en effet que 26,4 % de l'ensemble des suspensions, révocations et non-renouvellements surviennent en Montérégie alors que cette région regroupe 20,8 % des RSG. L'inverse est noté à Montréal avec 6,5 % des suspensions, révocations et non-renouvellements alors que 12,2 % des RSG sont dans cette région.

TABLEAU 4.5

NOMBRE DE SUSPENSIONS, DE RÉVOCATIONS ET DE NON-RENOUVELLEMENTS DE LA RECONNAISSANCE POUR LES RSG EN VERTU DES ARTICLES DU RÈGLEMENT SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010

RÉGION	NOMBRE DE SUSPENSIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 75 DU RÈGLEMENT (EX. : FAUSSE DÉCLARATION)	NOMBRE DE RÉVOCATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 75 DU RÈGLEMENT (EX. : FAUSSE DÉCLARATION)	NOMBRE DE SUSPENSIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DU RÈGLEMENT (SIGNALEMENT RETENU)	NOMBRE DE RÉVOCATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DU RÈGLEMENT (SIGNALEMENT RETENU)	NOMBRE DE RÉVOCATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 78 DU RÈGLEMENT (À LA DEMANDE DE LA RSG)	NOMBRE DE SUSPENSIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 79 DU RÈGLEMENT (À LA DEMANDE DE LA RSG)	NOMBRE DE NON-RENOUVELLEMENTS EN VERTU DE L'ARTICLE 75 DU RÈGLEMENT (FAUSSE DÉCLARATION, INFRACTION, ETC.)
Bas-Saint-Laurent	0	0	2	1	36	47	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	0	1	1	28	41	0
Capitale-Nationale	2	2	3	7	88	47	0
Mauricie	0	1	1	1	26	19	0
Estrie	0	0	3	1	30	22	0
Montréal	13	3	9	2	22	57	0
Outaouais	1	2	5	2	62	34	0
Abitibi-Témiscamingue	0	1	3	0	34	29	0
Côte-Nord	0	0	1	0	10	9	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	4	1	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	0	0	0	4	12	0
Chaudière-Appalaches	4	1	1	1	47	59	0
Laval	6	1	0	0	18	35	1
Lanaudière	2	3	7	3	45	42	0
Laurentides	2	2	1	0	60	40	0
Montréal	7	2	11	3	212	192	1
Centre-du-Québec	0	0	1	1	42	39	0
TOTAL	39	18	49	23	768	725	2

4.5 PERSONNEL DU BC

En ce qui a trait au personnel d'encadrement et aux membres du personnel affectés aux BC, on peut voir, au tableau 4.6, les divers types d'emplois occupés ainsi que le pourcentage du temps de travail spécialement consacré aux BC lorsque l'agrément est détenu par un CPE.

Presque tous les BC ont au moins un poste d'agente-conseil ou d'agent-conseil en soutien pédagogique et technique (98,8 %), de direction générale (98,1 %) et d'agente ou d'agent de conformité (95,6 %). La quasi-totalité du temps de travail (plus de 95 %) des agentes-conseil ou des agents-conseil en soutien pédagogique et technique et des agentes ou agents de conformité est consacrée au BC.

TABLEAU 4.6
DISTRIBUTION DES POSTES ET DU POURCENTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL AU BC LORSQUE L'AGRÈMENT EST DÉTENU PAR UN CPE, AU 31 MARS 2010

TYPE D'EMPLOI	NOMBRE	% DE BC OÙ LE POSTE EXISTE	% DU TEMPS DE TRAVAIL CONSACRÉ AU BC (POUR LES 137 BC AYANT RÉPONDU À LA QUESTION)
Adjointe administrative ou adjoint administratif	94	55,3	50,1
Agente ou agent de conformité	260	95,6	95,6
Agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique	338	98,8	96,6
Commis comptable ou secrétaire comptable	121	66,7	72,3
Direction adjointe ou coordination du BC	98	60,4	82,8
Direction générale	158	98,1	48,7
Secrétaire-réceptionniste	85	49,0	71,1
Autre personnel	40	31,4	50,3

4.6 COMITÉ CONSULTATIF DE RSG

Tout comme l'année précédente, quelques questions ont été posées aux BC relativement aux réunions du comité consultatif de RSG. Ainsi, on apprend que les BC ont tenu en moyenne 2,3 réunions du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 : 52,2 % ont organisé de une à trois réunions, 19,5 % en ont convoqué de quatre à six, 5,7 % ont organisé sept réunions ou plus et 22,6 % des BC n'ont tenu aucune réunion du comité consultatif de RSG (graphique 4.1).

Le tableau 4.7 décrit la composition de l'ensemble des comités consultatifs de RSG. On y voit que les RSG sont les plus nombreuses à y siéger avec une proportion de 85,0 %. Arrivent en deuxième et en troisième lieu, bien que très loin derrière, les postes de direction ou de coordination (6,7 %) et les agentes-conseils et agents-conseils en soutien pédagogique et technique (4,8 %).

GRAPHIQUE 4.1

RÉPARTITION DES BC SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF DE RSG AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010

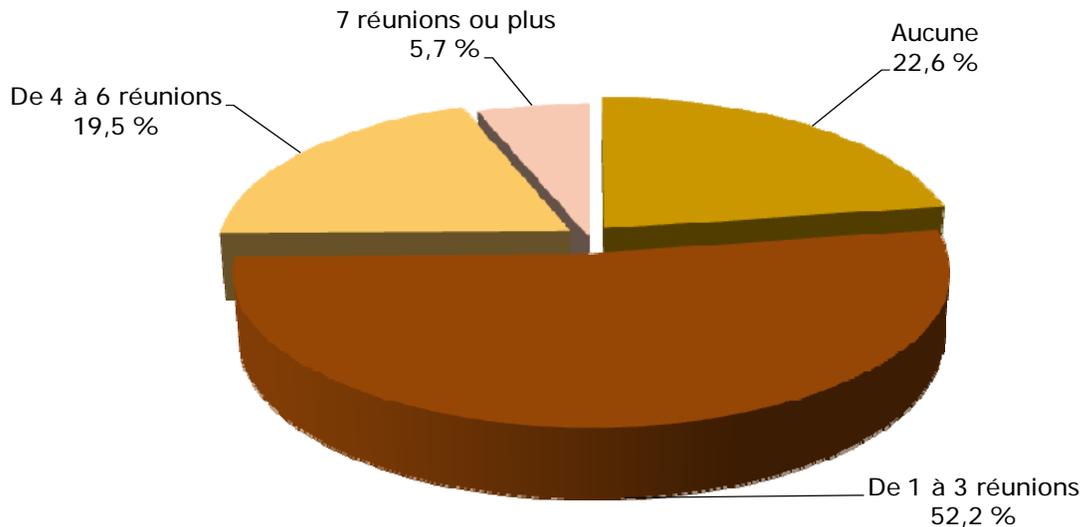


TABLEAU 4.7

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES PERSONNES SIÉGEANT AU COMITÉ CONSULTATIF DE RSG SELON LA QUALITÉ DES MEMBRES, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010

QUALITÉ DES MEMBRES	NOMBRE	%
RSG	1 030	85,0
Agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique	58	4,8
Agente ou agent de conformité	26	2,1
Poste de direction ou de coordination du BC	81	6,7
Personnel du BC	16	1,3
Parent siégeant au conseil d'administration	1	0,1

Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions (données non présentées) ont été les besoins de soutien des RSG (87,0 %), la formation (78,0 %), les applications légales et réglementaires (70,0 %) et les communications avec les parents (32,5 %). De plus, 52 BC ont mentionné divers autres sujets, dont les principaux sont les activités sociales et de reconnaissance (34,6 % des 52 BC), les listes d'attente et l'attribution des places (19,2 %), le renouvellement des reconnaissances (9,6 %), le statut de travailleuse ou de travailleur autonome ou la syndicalisation (9,6 %) et le rôle du BC (7,7 %). D'autres sujets ont été mentionnés par 17 BC.

4.7 DEMANDES DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE REÇUES DE LA PART DES RSG

Le nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG (demandes de visite, demandes téléphoniques, etc.) au cours de l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 dans les 159 BC ayant répondu à la question varie de 0 à 8 586 demandes, ce qui représente une moyenne de 1 160 demandes par BC. Toutefois, précisons que la médiane se situe à 592 demandes.

4.8 RECOURS DE LA PART DE RSG

Au total, 104 BC, soit 65,4 %, ont affirmé avoir fait l'objet d'un recours de la part de RSG au cours de l'exercice financier 2009-2010.

TABLEAU 4.8

NOMBRE ET POURCENTAGE DE BC AYANT FAIT L'OBJET D'UN RECOURS DE LA PART DE RSG SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010

RÉGION	NOMBRE DE BC AYANT FAIT L'OBJET D'UN RECOURS DE LA PART DE RSG	%
Bas-Saint-Laurent	4	3,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	3,8
Capitale-Nationale	11	10,6
Mauricie	6	5,8
Estrie	4	3,8
Montréal	13	12,5
Outaouais	4	3,8
Abitibi-Témiscamingue	3	2,9
Côte-Nord	3	2,9
Nord-du-Québec	1	1,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	3,8
Chaudière-Appalaches	8	7,7
Laval	2	1,9
Lanaudière	8	7,7
Laurentides	6	5,8
Montérégie	19	18,3
Centre-du-Québec	4	3,8
TOTAL	104	100,0

CHAPITRE 5

MODES DE GARDE PARTICULIERS

Ce chapitre examine les modes de garde particuliers, c'est-à-dire les périodes durant lesquelles des services de garde sont offerts en dehors des heures ou des jours habituels d'ouverture ou de garde, soit une offre de garde qui n'est pas à temps plein, le jour, durant la semaine. Nous présentons d'abord les résultats obtenus pour les installations de CPE et les garderies et ensuite, ceux des services de garde en milieu familial. Nous étudions également l'évolution de ces services de 2000 à 2010.

5.1 MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET LES GARDERIES

Le tableau 5.1 indique que 51,3 % des 2 096 installations de CPE et garderies offrent des services de garde à temps partiel. Le deuxième mode de garde particulier en importance est la garde sur appel (11,9 %), suivi des programmes particuliers à la demi-journée (1,5 %) et des services offerts la fin de semaine (0,8 %), le soir (0,8 %) et la nuit (une seule garderie).

TABLEAU 5.1
NOMBRE ET PROPORTION D'INSTALLATIONS DE CPE ET DE GARDERIES OFFRANT DES MODES DE GARDE PARTICULIERS, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010

MODE DE GARDE PARTICULIER	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Soir	8	0,6	8	1,1	16	0,8
Nuit	0	0,0	1	0,1	1	–
Fin de semaine	9	0,7	7	0,9	16	0,8
Sur appel	185	13,9	64	8,4	249	11,9
Temps partiel	823	61,6	252	33,1	1 075	51,3
Programme particulier à la demi-journée	14	1,0	17	2,2	31	1,5

– Donnée infime.

Le tableau 5.2 présente, pour chaque mode de garde particulier et pour chaque région administrative, le nombre d'installations de CPE et de garderies qui offrent le service ainsi que le nombre d'enfants qui en bénéficient.

TABLEAU 5.2

NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE ET DE GARDERIES ET NOMBRE D'ENFANTS SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS ET LA RÉGION ADMINISTRATIVE, DU 22 AU 28 MARS 2010

TYPE DE SERVICES DE GARDE	SOIR		NUIT		FIN DE SEMAINE		SUR APPEL		TEMPS PARTIEL		PROGRAMME PARTICULIER À LA DEMI-JOURNÉE	
	INSTAL-LATIONS	ENFANTS	INSTAL-LATIONS	ENFANTS	INSTAL-LATIONS	ENFANTS	INSTAL-LATIONS	ENFANTS	INSTAL-LATIONS	ENFANTS	INSTAL-LATIONS	ENFANTS
Installations de CPE	8	146	0	0	9	226	185	753	823	9 239	14	418
Garderies	8	92	1	9	7	102	64	236	252	2 475	17	211
RÉGION												
Bas-Saint-Laurent	1	12	0	0	1	22	8	34	33	464	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	20	64	51	707	1	9
Capitale-Nationale	4	114	0	0	3	123	28	117	140	1 515	1	65
Mauricie	2	9	0	0	2	12	19	49	44	640	1	18
Estrie	0	0	0	0	0	0	7	13	60	867	0	0
Montréal	5	46	1	9	4	106	24	132	178	1 115	12	304
Outaouais	0	0	0	0	1	2	5	9	18	76	0	0
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	1	17	6	37	27	436	1	10
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	9	28	14	112	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	3	8	4	48	1	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	2	10	10	86	0	0
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	0	22	57	79	949	0	0
Laval	0	0	0	0	0	0	7	20	40	336	1	12
Lanaudière	1	13	0	0	1	1	18	60	75	978	4	78
Laurentides	1	5	0	0	0	0	17	35	65	666	2	14
Montréal	1	21	0	0	1	7	43	273	196	2 105	6	56
Centre-du-Québec	1	18	0	0	2	38	11	43	41	614	1	62
TOTAL	16	238	1	9	16	328	249	980	1 075	11 714	31	629

5.2 MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Comme pour les installations de CPE et les garderies, bien que dans une moindre mesure, c'est surtout la garde à temps partiel et celle sur appel que les RSG offrent comme modes de garde particuliers (tableaux 5.3 et 5.4).

Au tableau 5.3, on observe qu'au total 205 RSG gardent 875 enfants le soir, ce qui représente en moyenne 4,3 enfants par RSG. On constate également que 51 RSG accueillent 136 enfants durant la nuit, soit une moyenne de 2,7 enfants par RSG, et que 70 RSG gardent 430 enfants la fin de semaine, pour un ratio de 6,1 enfants par RSG. La garde sur appel et celle à temps partiel sont proposées par un plus grand nombre de RSG. En effet, 586 RSG offrent la garde sur appel, ce qui bénéficie à 935 enfants (1,6 enfant par RSG), et 2 780 RSG offrent la garde à temps partiel, ce qui profite à 10 172 enfants (3,7 enfants par RSG). Enfin, sept RSG offrent un programme particulier à la demi-journée à 34 enfants (4,9 enfants par RSG).

TABLEAU 5.3
NOMBRE DE RSG ET D'ENFANTS SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS ET LA RÉGION ADMINISTRATIVE, DU 22 AU 28 MARS 2010

RÉGION	SOIR		NUIT		FIN DE SEMAINE		SUR APPEL		TEMPS PARTIEL		PROGRAMME PARTICULIER À LA DEMI-JOURNÉE	
	RSG	ENFANTS	RSG	ENFANTS	RSG	ENFANTS	RSG	ENFANTS	RSG	ENFANTS	RSG	ENFANTS
Bas-Saint-Laurent	2	5	2	3	1	7	52	92	275	1 304	0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	13	3	5	4	13	28	44	173	649	1	1
Capitale-Nationale	30	138	5	16	11	54	52	97	276	1 004	1	1
Mauricie	6	21	5	20	4	17	14	31	142	756	0	0
Estrie	11	53	4	7	1	3	13	19	169	499	1	21
Montréal	52	278	3	12	5	44	14	14	42	159	1	3
Outaouais	12	70	3	3	2	6	7	8	36	77	0	0
Abitibi-Témiscamingue	1	22	1	7	3	31	3	3	142	991	0	0
Côte-Nord	1	2	1	2	1	1	15	28	14	24	0	0
Nord-du-Québec	1	5	0	0	1	6	3	4	10	22	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	0	0	44	72	0	0
Chaudière-Appalaches	8	20	2	4	2	10	111	162	432	1 540	1	1
Laval	13	29	1	1	2	2	16	19	47	69	0	0
Lanaudière	12	64	5	24	4	18	79	219	143	473	0	0
Laurentides	29	69	8	17	22	192	83	75	260	955	1	5
Montérégie	22	80	8	15	6	25	40	58	358	952	1	2
Centre-du-Québec	1	6	0	0	1	1	56	62	217	626	0	0
TOTAL	205	875	51	136	70	430	586	935	2 780	10 172	7	34

5.3 ÉVOLUTION DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DANS LES SERVICES DE GARDE

Globalement, en 2009-2010, 26 480 enfants bénéficient de modes de garde particuliers. On peut dire que l'offre de garde atypique est en baisse puisqu'en 2008-2009 plus d'enfants étaient gardés selon un mode particulier (27 913 enfants) alors que moins d'enfants utilisaient les services de garde dans leur ensemble¹⁵. Les données du tableau 5.4 présentent la proportion des installations de CPE, des garderies et des RSG qui offrent des services particuliers; cette proportion est calculée sur la base des services de garde et des BC ayant remis leur rapport d'activités.

TABLEAU 5.4
ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES INSTALLATIONS DE CPE, DES GARDERIES ET DES RSG OFFRANT DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DE 2000 À 2010, EN POURCENTAGE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

INSTALLATIONS DE CPE

Soir	2,2	2,3	0,9	0,8	0,9	1,2	0,9	0,9	0,6	0,6	0,6
Nuit	0,2	0,4	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Fin de semaine	1,2	1,2	1,6	1,2	1,6	1,3	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7
Sur appel	7,5	8,8	7,3	7,0	18,5	15,7	17,0	12,0	16,6	17,5	13,9
Temps partiel	45,8	46,9	46,0	45,8	67,9	70,9	71,9	69,1	67,9	69,7	61,6
Programme particulier à la demi-journée	1,8	2,0	1,8	1,8	1,4	1,3	1,2	0,8	1,4	1,4	1,0

GARDERIES

Soir	4,3	5,3	3,3	1,8	1,7	1,7	2,1	0,8	1,5	0,8	1,1
Nuit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1
Fin de semaine	0,4	0,7	0,2	0,9	0,6	1,1	1,2	0,8	1,2	1,2	0,9
Sur appel	3,5	3,0	3,3	2,7	7,7	5,8	8,9	5,6	10,5	9,5	8,4
Temps partiel	21,5	19,6	14,9	36,1	34,8	36,2	39,2	40,2	40,1	41,5	33,1
Programme particulier à la demi-journée	2,6	1,6	0,4	1,6	2,4	1,7	2,6	1,3	3,0	2,1	2,2

MILIEU FAMILIAL (RSG)¹

Soir	1,7	1,5	1,7	1,4	1,3	..	1,4	1,4
Nuit	0,6	0,5	0,6	0,5	0,3	..	0,3	0,3
Fin de semaine	1,0	1,0	0,8	0,7	0,6	..	0,6	0,5
Sur appel	2,4	3,5	4,0	3,8	2,8	..	4,1	4,0
Temps partiel	20,8	20,9	26,5	25,2	23,5	..	20,1	18,7
Programme particulier à la demi-journée	0,7	0,3	0,3	0,1	0,1	..	-	-

.. Aucune donnée.

- Donnée infime.

1. Cette année, nous avons changé la façon de calculer la proportion dans le milieu familial afin de mieux évaluer l'ampleur de ce type de services. Ainsi, plutôt que de calculer la proportion de BC ayant au moins une RSG offrant le mode de garde particulier, nous calculons la proportion de RSG qui l'offre. Cependant, les données requises pour faire ce calcul n'étaient pas disponibles pour toutes les années.

15. Il est à noter que le taux de réponse est plus faible en 2009-2010 que l'année précédente. La baisse du nombre d'enfants gardés selon un mode particulier s'explique en partie par cela. Toutefois, mettre ce nombre en perspective avec l'ensemble des enfants gardés permet de conclure à une baisse.

ANNEXE I

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2009-2010 DES
CENTRES DE LA PETITE
ENFANCE**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

Centre de la petite enfance (CPE)

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le titulaire du permis doit remettre au ministère de la Famille et des Aînés le rapport d'activités pour l'exercice financier qui se termine le 31 mars précédent, comme le prévoit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Veillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom du CPE : _____		Numéro du CPE : _____	
Adresse complète : _____			
Numéro	Rue	Ville	Code postal
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
			Total : _____
Région : _____			
Pour Montréal et Laval			
Territoire de centre local de services communautaires (CLSC) : _____			
Numéro de téléphone : _____			
Indicatif régional	Numéro de téléphone		
Numéro du bureau coordonnateur : _____			

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

 NOM (en majuscules)

 Signature

 TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

 Date

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA
PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

_____ Nom du titulaire du permis

tenue à _____

Lieu

le _____

2010, à _____

Heure

Sur la proposition de _____,

qui reçoit l'appui de _____,

il est résolu de produire pour le ministère de la Famille et des Aînés un exemplaire original du rapport d'activités du CPE

_____ Nom du CPE

dont le numéro est _____,

pour l'exercice financier se terminant le _____ 2010,

et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :

NOM

TITRE

Copie certifiée conforme

Signature de la personne autorisée

Date

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

RUBRIQUE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE CPE

Si le CPE détient un agrément de bureau coordonnateur, il ne doit fournir l'information relative aux questions 1 et 2 que dans le présent questionnaire destiné aux CPE.

1. Fournissez les renseignements suivants relatifs au conseil d'administration.

1.1. Nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2009-2010 : _____

1.2. Nombre d'assemblées (générale et extraordinaires) au cours de l'exercice financier 2009-2010 : _____

1.3. Date de l'assemblée générale annuelle au cours de l'exercice financier 2009-2010 : _____
(année-mois)

1.4. Veuillez répartir les membres du conseil d'administration, au **31 mars 2010**, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins : _____

Nombre de membres masculins : _____

1.5. Au cours de l'exercice financier 2009-2010, est-ce que les membres du conseil d'administration ont suivi une ou des sessions de formation concernant leurs rôles et leurs responsabilités en tant qu'administrateurs?

Oui

Non ▶ Passez à la question 2.

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

Sujet ou titre de la formation	Organisme formateur ou entreprise de formation

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

2. Au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010**, avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour des candidats ou des membres du personnel?

Oui

Non ▶ Passez à la question 2.1.

Dans l'affirmative, veuillez d'abord indiquer l'existence ou non, pour un membre du personnel ou un candidat, de chaque type d'empêchement énoncé ci-dessous. S'il y a lieu, fournir ensuite les renseignements suivants : le nombre total de confirmations de l'existence d'empêchements, le nombre de confirmations pour lesquelles l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée, le nombre de fois où l'incompatibilité s'est soldée par un congédiement ou le non-engagement de la personne. Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu d'incompatibilité ou de suites (congédiement ou non-engagement).

Nature de l'empêchement	Existence de l'empêchement		Empêchement			
	Non	Oui	Nombre total de confirmations	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Congédiement (nombre)	Non-engagement (nombre)
<u>En cas d'incompatibilité :</u>						
Empêchement relatif à la violence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Empêchement de nature administrative (méfait, vol)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à la possession ou au trafic de drogues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Empêchement à caractère sexuel ou contre la moralité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à l'irresponsabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

2.1. Existe-t-il un ou des comités d'éthique auquel votre CPE peut recourir dans les cas où il existe des empêchements tels ceux énumérés ci-dessus pour des candidats ou des membres du personnel? Dans l'affirmative, cochez un maximum de deux réponses.

Oui Ce comité est-il :

- interne (le conseil d'administration)?
- interne (autre que le conseil d'administration)?
- régional?
- provincial?
- autre? (précisez) : _____

Non

2.2. Combien de signalements au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) mettant en cause un membre du personnel, les RSG, leurs conjoints, etc., votre CPE **a-t-il effectués** au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010**?

Aucun

Nombre _____

2.3. Combien de signalements au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) mettant en cause un membre du personnel, les RSG, leurs conjoints, etc., votre CPE **a-t-il reçus** au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010**?

Aucun

Nombre _____

RUBRIQUE 2 – OFFRE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

USAGERS

3. Pour la période du **22 au 28 mars 2010**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre CPE, selon l'installation, en fonction de l'entente de services de garde. **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

Nombre de familles

Installation 1 : _____

Installation 2 : _____

Installation 3 : _____

Total : _____

4. Répartissez les enfants inscrits selon l'entente de services de garde en fonction de leur âge au **30 septembre 2009** (et non selon les groupes d'âge de l'installation). **Si l'installation a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2009-2010, classez les enfants inscrits au cours de la période du 22 au 28 mars 2010 selon l'âge qu'ils avaient au 30 septembre 2009.** Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

Âge des enfants au 30 septembre 2009	Installation 1	Installation 2	Installation 3
	N° de l'installation :	N° de l'installation :	N° de l'installation :
	_____	_____	_____
	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants
Moins de 6 mois	_____	_____	_____
De 6 à 11 mois	_____	_____	_____
De 12 à 17 mois	_____	_____	_____
De 18 à 23 mois	_____	_____	_____
2 ans	_____	_____	_____
3 ans	_____	_____	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____	_____	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____	_____	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____	_____	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____	_____	_____
6 ans ou plus	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====	=====	=====

(Les totaux doivent correspondre à ceux qui sont indiqués à la question 5.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

5. À propos du lieu de résidence des enfants de l'installation pour la période du **22 au 28 mars 2010**, répondez à la question 5.1 ou à la question 5.2, selon la région administrative de l'installation. **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

5.1. Pour les installations situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval

	Installation 1	Installation 2	Installation 3
	N° de l'installation :	N° de l'installation :	N° de l'installation :
Nom du territoire de CLSC où se trouve l'installation	_____	_____	_____

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

- La même région administrative que l'installation	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants
• Le territoire de CLSC où se trouve l'installation	_____	_____	_____
• Le territoire d'un autre CLSC	_____	_____	_____
- Une autre région administrative que celle de l'installation			
• Précisez la ou les régions administratives	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants	<u>_____</u>	<u>_____</u>	<u>_____</u>

(Les totaux doivent correspondre à ceux qui sont indiqués à la question 4.)

5.2. Pour les installations situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

	Installation 1	Installation 2	Installation 3
	N° de l'installation :	N° de l'installation :	N° de l'installation :
	_____	_____	_____
	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants
• La même municipalité que l'installation	_____	_____	_____
• Une autre municipalité que celle de l'installation (dans une même région administrative)	_____	_____	_____
• Une autre région administrative que celle de l'installation	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants	<u>_____</u>	<u>_____</u>	<u>_____</u>

(Les totaux doivent correspondre à ceux qui sont indiqués à la question 4.)

SERVICES OFFERTS

6. Veuillez cocher la case qui correspond à la définition du mode de fonctionnement de votre CPE pour les enfants de 18 mois ou plus, en excluant les périodes d'accueil et de départ. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

	Installation 1 N° de l'installation :	Installation 2 N° de l'installation :	Installation 3 N° de l'installation :
Par groupes multiâges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par groupes d'âge défini	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par groupes multiâges et par groupes d'âge défini	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ne s'applique pas (accueil d'enfants de moins de 18 mois seulement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Indiquez dans la case appropriée si les services suivants ont été offerts, de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'enfants reçus pour la période du **22 au 28 mars 2010, selon l'entente de services de garde**. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

Aucun de ces services ▶ Passez à la question 8.

Services	Installation 1 N° de l'installation :		Installation 2 N° de l'installation :		Installation 3 N° de l'installation :	
	Service offert	Nombre d'enfants accueillis	Service offert	Nombre d'enfants accueillis	Service offert	Nombre d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Garde à temps partiel (moins de 5 jours par semaine)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

8. Votre CPE est-il inscrit au guichet régional d'accès aux places en services de garde?

Oui Précisez lequel : _____

Non Veuillez préciser pourquoi vous n'avez pas adhéré au guichet régional :

8.1. Votre CPE tient-il une liste d'attente gérée à l'interne?

Oui

Non ▶ Passez à la question 9.

8.2. Si la liste d'attente est gérée à l'interne, répartissez les enfants qui y sont inscrits au 31 mars 2010, en fonction de leur âge au **31 mars 2010**.

	Nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente
Moins de 6 mois et enfants à naître	_____
De 6 à 11 mois	_____
De 12 à 17 mois	_____
De 18 à 23 mois	_____
2 ans	_____
3 ans	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
6 ans ou plus	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====

8.3. Si la liste d'attente est gérée à l'interne, disposez-vous d'une procédure de mise à jour des inscriptions à votre liste d'attente?

Oui À quelle fréquence les inscriptions sont-elles mises à jour (par exemple, toutes les semaines, toutes les 26 semaines)? _____ semaines

Non

RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL

9. Veuillez fournir les renseignements suivants au sujet du service de garde en installation ayant un lien avec un milieu de travail que fournit votre CPE. **Si vous avez plus d'une installation ayant un tel lien avec un milieu de travail, veuillez fournir les renseignements pour chacune des installations visées sur des feuilles supplémentaires.**

N° de l'installation : _____

- Est-il situé sur les lieux de travail? Oui Non
- Est-il situé à proximité des lieux de travail? Oui Non
- Bénéficie-t-il d'un soutien de la part du milieu de travail?
Aucun soutien ► Passez à la question 10.
- Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur) Oui Non
- Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets) Oui Non
- Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptable, informaticien) Oui Non
- Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase) Oui Non
- Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie) Oui Non
- Autre type de soutien (précisez) : _____
- Le soutien du milieu de travail est-il officialisé par une entente de service avec l'installation? Oui Non

9.1. Si l'installation bénéficie d'un soutien de la part du milieu de travail, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu ou le fréquente : _____ %

9.2. L'installation réserve-t-elle des places pour les parents du milieu de travail?

Oui
Non

Combien y a-t-il de places réservées? _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

9.3. Indiquez à quelle catégorie appartient le milieu de travail.

A. Réseau de la santé	C. Fonction publique
Centre hospitalier <input type="checkbox"/> Centre de réadaptation <input type="checkbox"/> Agence de la santé et des services sociaux <input type="checkbox"/> Centre de santé et de services sociaux <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____	Québec <input type="checkbox"/> Canada <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> Société d'État <input type="checkbox"/>
B. Réseau de l'éducation	D. Entreprise privée
Cégep <input type="checkbox"/> Université <input type="checkbox"/> Commission scolaire <input type="checkbox"/> Centre de formation professionnelle des adultes <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____	Domaine : _____
	E. Regroupement de milieux de travail
	Nombre de milieux de travail : _____
F. Autre	
Autre catégorie de milieu de travail (précisez) : _____	
<p>9.4. Inscrivez le ou les noms des milieux de travail :</p> _____	
<p>9.5. Si vous avez coché une catégorie de milieu de travail du réseau de l'éducation, veuillez indiquer la proportion des enfants dont les parents sont étudiants dans l'établissement d'enseignement et la proportion des enfants dont les parents travaillent dans cet établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants dont les parents étudient dans l'établissement du réseau de l'éducation : <input type="checkbox"/> Proportion : _____ % • Enfants dont les parents font partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation : <input type="checkbox"/> Proportion : _____ % • Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier par exemple) : <input type="checkbox"/> Proportion : _____ % 	

RUBRIQUE 3 – PERSONNEL DU CPE

Si le CPE détient un agrément de bureau coordonnateur, les réponses aux questions 10 à 16 doivent contenir l'information relative à l'ensemble de votre personnel, qu'il emploie son temps à la garde en installation, à la garde en milieu familial ou aux deux types de garde.

10. Pour chaque catégorie de personnel de votre CPE, cochez la ou les modalités selon lesquelles sont établies les conditions de travail au **31 mars 2010**.

Si, pour une même catégorie de personnel, il existe plusieurs modalités d'établissement des conditions de travail, indiquer à l'endroit approprié dans le tableau la proportion du personnel touchée par chacune de ces modalités. S'il n'y a qu'une seule modalité, indiquez 100 %.

Modalité d'établissement des conditions de travail	Membres du personnel d'encadrement	Membres du personnel de garde (à l'exception des RSG)	Membres d'un autre type de personnel (à l'exception des RSG)
Convention collective signée	S. O.	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %
		Affiliation syndicale ¹ CSN <input type="checkbox"/> CSQ <input type="checkbox"/> FTQ <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :	Affiliation syndicale ¹ CSN <input type="checkbox"/> CSQ <input type="checkbox"/> FTQ <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :
		Date de fin de la convention collective : _____ (année-mois)	Date de fin de la convention collective : _____ (année-mois)
• Politique de gestion du personnel d'encadrement ou politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %
• Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %
• Entente verbale	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %

¹ Si votre CPE compte plus d'une affiliation syndicale, veuillez les énumérer et indiquer pour chacune la date de fin de la convention collective.

11. Avez-vous obtenu un ou des jugements favorables ou défavorables d'un tribunal en matière de droit du travail (par exemple, grief, congédiement, plainte)?

Oui Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

Non

Tribunal	Nombre de jugements
	au cours de l'exercice financier 2009-2010
Arbitrage	
Commission des relations du travail	
Commission des normes du travail	
Commission des droits de la personne	
Cour supérieure (recours civil)	
Cour du Québec	
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	
Cour des petites créances	
Commission des lésions professionnelles	
Autre (précisez le nom du tribunal) : _____	

12. Indiquez le nombre maximal de jours de congé payés annuels **prévus dans les conditions de travail établies** pour **un** membre du personnel permanent (y compris le personnel en période probatoire) travaillant à temps plein à votre CPE depuis plus de un an au **31 mars 2010**, en excluant les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale.

Catégorie de congés prévus	Membres du personnel d'encadrement (nombre de jours)	Membres du personnel de garde (à l'exception des RSG) (nombre de jours)	Membres d'un autre type de personnel (nombre de jours)
Jours fériés	_____	_____	_____
Congés pour obligations familiales (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour enfant malade, pour soins à donner à un adulte, etc.)	_____	_____	_____
Congés pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, etc.)	_____	_____	_____
Congés de maladie	_____	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :			
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autres? (précisez)			

Congés personnels	_____	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :			
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autres? (précisez)			

Autre congé (précisez) :	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

13. En tenant compte du nombre de semaines de vacances annuelles (à l'exclusion des jours fériés) **prévues dans les conditions de travail établies** pour le personnel permanent (y compris le personnel en période probatoire) travaillant à temps plein à votre CPE depuis plus de un an au 31 mars 2010, veuillez indiquer le nombre de personnes qui peuvent bénéficier des différentes durées de vacances énumérées ci-dessous. Si un membre du personnel peut bénéficier de 4 semaines et demie de vacances, inscrivez 4 semaines.

Nombre de semaines de vacances prévues	Nombre de membres du personnel d'encadrement	Nombre de membres du personnel de garde (à l'exception des RSG)	Nombre de membres d'un autre type de personnel
1 semaine	_____	_____	_____
2 semaines	_____	_____	_____
3 semaines	_____	_____	_____
4 semaines	_____	_____	_____
5 semaines	_____	_____	_____
6 semaines	_____	_____	_____
7 semaines ou plus (précisez) : _____	_____	_____	_____

14. Veuillez répartir les membres du personnel, au **31 mars 2010**, en fonction de leur sexe.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Membres du personnel d'encadrement	_____	_____
Membres du personnel de garde (en excluant les RSG)	_____	_____
Membres d'un autre type de personnel	_____	_____

15. Veuillez classer votre personnel permanent en date du **31 mars 2010** en fonction du nombre total d'années de service continu à votre CPE.

Années de service : Temps écoulé depuis l'entrée en service d'un membre du personnel. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Années de service continu à votre CPE	Nombre de membres du personnel d'encadrement	Nombre de membres du personnel de garde (à l'exception des RSG)	Nombre de membres d'un autre type de personnel
Moins de 1 an	_____	_____	_____
De 1 an à moins de 2 ans	_____	_____	_____
De 2 ans à moins de 5 ans	_____	_____	_____
De 5 ans à moins de 10 ans	_____	_____	_____
De 10 ans à moins de 15 ans	_____	_____	_____
15 ans ou plus	_____	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

16. Décrivez la qualification du personnel de garde, en conformité avec l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGÉE). Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

16.1. Classez les membres du personnel de garde qui ont travaillé au cours de la période du **22 au 28 mars 2010**. Il s'agit du personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et du personnel occasionnel à titre de remplaçant pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., à l'exclusion du personnel travaillant sur appel et des RSG.

	Installation 1 N° de l'installation : _____		Installation 2 N° de l'installation : _____		Installation 3 N° de l'installation : _____	
	Personnel de garde qualifié	Personnel de garde non qualifié	Personnel de garde qualifié	Personnel de garde non qualifié	Personnel de garde qualifié	Personnel de garde non qualifié
Nombre de membres du personnel de garde	A		A		A	
Nombre total d'heures travaillées par les membres du personnel de garde						

16.2. Classez les membres du personnel de garde qualifié (cases A) en fonction de la qualification.

		Installation 1 N° de l'installation : _____	Installation 2 N° de l'installation : _____	Installation 3 N° de l'installation : _____
		Nombre de membres du personnel de garde	Nombre de membres du personnel de garde	Nombre de membres du personnel de garde
Collégial	AEC + 3 ans d'expérience	_____	_____	_____
	AEC longues comprenant les 29 cours de spécialisation du DEC	_____	_____	_____
	Certificat d'études collégiales	_____	_____	_____
	Diplôme d'études collégiales	_____	_____	_____
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	_____	_____	_____
	Baccalauréat	_____	_____	_____
Avoir travaillé à votre CPE entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours collégiaux ou universitaires		_____	_____	_____
Autre (précisez) : _____		_____	_____	_____

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec la direction régionale de votre territoire à l'un des numéros de téléphone suivants :

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec

Téléphone : 418 644-6955
Télécopieur : 418 646-9342
Sans frais : 1 866 640-9919

Direction régionale de Montréal

600, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 4S7
Téléphone : 514 873-7200

Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec

Téléphone : 450 680-6525
Télécopieur : 450 680-6275
Sans frais : 1 866 640-9918

Direction régionale du Centre et du Sud du Québec

Téléphone : 450 928-7676
Télécopieur : 450 616-2001
Sans frais : 1 866 640-9917

Lorsque le questionnaire n'est pas rempli en ligne, il doit être envoyé au plus tard le **30 juin 2010** à l'adresse suivante :

Madame Françoise Tremblay
Direction de la coordination et du soutien aux opérations
Ministère de la Famille et des Aînés
600, rue Fullum, 6^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7

ANNEXE II

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010 DES GARDERIES

COMITÉ DE PARENTS

1. Décrivez le comité de parents au **31 mars 2010**.

1.1. Nombre de parents : _____

1.2. Nombre de réunions du comité de parents tenues
au cours de l'exercice financier **2009-2010** : _____

1.3. Veuillez répartir les membres du comité de parents, au **31 mars 2010**, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins : _____

Nombre de membres masculins : _____

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

2. Au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010**, avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour des candidats ou des membres du personnel?

Oui

Non ▶ Passez à la question 2.1.

Dans l'affirmative, veuillez d'abord indiquer l'existence ou non, pour un membre du personnel ou un candidat, de chaque type d'empêchement énoncé ci-dessous. S'il y a lieu, fournir ensuite les renseignements suivants : le nombre total de confirmations de l'existence d'empêchements, le nombre de confirmations pour lesquelles l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée, le nombre de fois où l'incompatibilité s'est soldée par un congédiement ou le non-engagement de la personne. Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu d'incompatibilité ou de suites (congédiement ou non-engagement).

Nature de l'empêchement	Existence de l'empêchement		Empêchement			
	Non	Oui	Nombre total de confirmations	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Congédiement (nombre)	Non-engagement (nombre)
Empêchement relatif à la violence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Empêchement de nature administrative (méfait, vol)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à la possession ou au trafic de drogues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Empêchement à caractère sexuel ou contre la moralité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à l'irresponsabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____

2.1. Existe-t-il un ou des comités d'éthique auquel votre garderie peut recourir dans les cas où il existe des empêchements tels ceux énumérés ci-dessus pour des candidats ou des membres du personnel? Dans l'affirmative, cochez un maximum de deux réponses.

Oui

Ce comité est-il :

- interne?

- régional?

- provincial?

- autre? (précisez) : _____

Non

2.2. Combien de signalements au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) mettant en cause un membre du personnel votre garderie **a-t-elle effectués** au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010**?

Aucun

Nombre _____

2.3. Combien de signalements au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) mettant en cause un membre du personnel votre garderie **a-t-elle reçus** au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010**?

Aucun

Nombre _____

USAGERS

3. Pour la période du **22 au 28 mars 2010**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre garderie, en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre de familles : _____

4. Répartissez les enfants inscrits selon l'entente de services de garde en fonction de leur âge au **30 septembre 2009** (et non selon les groupes d'âge du service). **Si la garderie a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2009-2010, classez les enfants inscrits au cours de la période du 22 au 28 mars 2010 selon l'âge qu'ils avaient au 30 septembre 2009.**

Âge des enfants au 30 septembre 2009	Nombre d'enfants
Moins de 6 mois	_____
De 6 à 11 mois	_____
De 12 à 17 mois	_____
De 18 à 23 mois	_____
2 ans	_____
3 ans	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
6 ans ou plus	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====

(Ce total doit correspondre à celui qui est indiqué à la question 5.)

5. À propos du lieu de résidence des enfants de la garderie pour la période du **22 au 28 mars 2010**, répondez à la question 5.1 ou à la question 5.2, selon la région administrative de la garderie.

5.1. Pour les garderies situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval

Nom du territoire de CLSC où se trouve la garderie : _____

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

- La même région administrative que la garderie	Nombre d'enfants
• Le territoire de CLSC où se trouve la garderie	_____
• Le territoire d'un autre CLSC	_____
- Une autre région administrative que celle de la garderie	
• Précisez la ou les régions administratives	
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Nombre total d'enfants	_____

(Ce total doit correspondre à celui qui est indiqué à la question 4.)

5.2. Pour les garderies situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

	Nombre d'enfants
• La même municipalité que la garderie	_____
• Une autre municipalité que celle de la garderie (dans une même région administrative)	_____
• Une autre région administrative que celle de la garderie	_____
Nombre total d'enfants	_____

(Ce total doit correspondre à celui qui est indiqué à la question 4.)

SERVICES OFFERTS

6. Veuillez cocher la case qui correspond à la définition du mode de fonctionnement de votre garderie pour les enfants de 18 mois ou plus, en excluant les périodes d'accueil et de départ.

Par groupes multiâges

Par groupes d'âge défini

Par groupes multiâges et par groupes d'âge défini

Ne s'applique pas (accueil d'enfants de moins de 18 mois seulement)

7. Indiquez dans la case appropriée si les services suivants ont été offerts, de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'enfants reçus pour la période du **22 au 28 mars 2010, selon l'entente de services de garde.**

Aucun de ces services ▶ Passez à la question 8.

Services	Service offert	Nombre d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/>	_____
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/>	_____
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="checkbox"/>	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/>	_____

8. Votre garderie est-elle inscrite au guichet régional d'accès aux places en services de garde?

Oui Précisez lequel : _____

Non Veuillez préciser pourquoi vous n'avez pas adhéré au guichet régional :

8.1. Votre garderie tient-elle une liste d'attente gérée à l'interne?

Oui

Non ▶ Passez à la question 9.

8.2. Si la liste d'attente est gérée à l'interne, répartissez les enfants qui y sont inscrits au 31 mars 2010 en fonction de leur âge au **31 mars 2010**.

**Nombre d'enfants inscrits
sur la liste d'attente**

Moins de 6 mois et enfants à naître

De 6 à 11 mois

De 12 à 17 mois

De 18 à 23 mois

2 ans

3 ans

4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation

4 ans – ne fréquentant pas la maternelle

5 ans – fréquentant la maternelle

5 ans – ne fréquentant pas la maternelle

6 ans ou plus

Nombre total d'enfants inscrits

8.3. Si la liste d'attente est gérée à l'interne, disposez-vous d'une **procédure de mise à jour** des inscriptions à votre liste d'attente?

Oui À quelle fréquence les inscriptions sont-elles mises à jour (par exemple, toutes les semaines, toutes les 26 semaines)? _____ semaines

Non

RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL

9. Veuillez fournir les renseignements suivants au sujet de votre garderie si elle a un lien avec un milieu de travail.

- Est-elle située sur les lieux de travail? Oui Non
- Est-elle située à proximité des lieux de travail? Oui Non
- Bénéficie-t-elle d'un soutien de la part du milieu de travail?
Aucun soutien ► Passez à la question 10.
- Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur) Oui Non
- Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets) Oui Non
- Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptable, informaticien) Oui Non
- Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase) Oui Non
- Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie) Oui Non
- Autre type de soutien (précisez) : _____
- Le soutien du milieu de travail est-il officialisé par une entente de service avec la garderie? Oui Non

9.1. Si votre garderie bénéficie d'un soutien de la part du milieu de travail, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu ou le fréquente : _____ %

9.2. Votre garderie réserve-t-elle des places pour les parents du milieu de travail?
Oui Combien y a-t-il de places réservées? _____
Non

9.3. Indiquez à quelle catégorie appartient le milieu de travail.

A. Réseau de la santé	C. Fonction publique
Centre hospitalier <input type="checkbox"/>	Québec <input type="checkbox"/>
Centre de réadaptation <input type="checkbox"/>	Canada <input type="checkbox"/>
Agence de la santé et des services sociaux <input type="checkbox"/>	Municipalité <input type="checkbox"/>
Centre de santé et des services sociaux <input type="checkbox"/>	Société d'État <input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	
B. Réseau de l'éducation	D. Entreprise privée <input type="checkbox"/>
Cégep <input type="checkbox"/>	Domaine : _____
Université <input type="checkbox"/>	
Commission scolaire <input type="checkbox"/>	E. Regroupement de milieux de travail <input type="checkbox"/>
Centre de formation professionnelle des adultes <input type="checkbox"/>	Nombre de milieux de travail : _____
Autre (précisez) : _____	
F. Autre	
Autre catégorie de milieu de travail (précisez) : _____	

<p>9.4. Inscrivez le ou les noms des milieux de travail :</p> <p>_____</p>	
<p>9.5. Si vous avez coché une catégorie de milieu de travail du réseau de l'éducation, veuillez indiquer la proportion des enfants dont les parents sont étudiants dans l'établissement d'enseignement et la proportion des enfants dont les parents travaillent dans cet établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants dont les parents étudient dans l'établissement du réseau de l'éducation : <input type="checkbox"/> Proportion : _____ % • Enfants dont les parents font partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation : <input type="checkbox"/> Proportion : _____ % • Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier par exemple) : <input type="checkbox"/> Proportion : _____ % 	

PERSONNEL DE LA GARDERIE

10. Pour chaque catégorie de personnel de votre garderie, cochez la ou les modalités selon lesquelles sont établies les conditions de travail au **31 mars 2010**.

Si, pour une même catégorie de personnel, il existe plusieurs modalités d'établissement des conditions de travail, indiquer à l'endroit approprié dans le tableau la proportion du personnel touchée par chacune de ces modalités. S'il n'y a qu'une seule modalité, indiquez 100 %.

Modalité d'établissement des conditions de travail	Membres du personnel d'encadrement	Membres du personnel de garde	Membres d'un autre type de personnel
Convention collective signée	S. O.	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %
		Affiliation syndicale ¹ CSN <input type="checkbox"/> CSQ <input type="checkbox"/> FTQ <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :	Affiliation syndicale ¹ CSN <input type="checkbox"/> CSQ <input type="checkbox"/> FTQ <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :
		Date de fin de la convention collective :	Date de fin de la convention collective :
		(année-mois)	(année-mois)
• Politique de gestion du personnel d'encadrement ou politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %
• Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %
• Entente verbale	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %	<input type="checkbox"/> ____ %

¹ Si votre garderie compte plus d'une affiliation syndicale, veuillez les énumérer et indiquer pour chacune la date de fin de la convention collective.

11. Avez-vous obtenu un ou des jugements favorables ou défavorables d'un tribunal en matière de droit du travail (par exemple, grief, congédiement, plainte)?

Oui Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.
 Non

Tribunal	Nombre de jugements
	au cours de l'exercice financier 2009-2010
Arbitrage	
Commission des relations du travail	
Commission des normes du travail	
Commission des droits de la personne	
Cour supérieure (recours civil)	
Cour du Québec	
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	
Cour des petites créances	
Commission des lésions professionnelles	
Autre (précisez le nom du tribunal) : _____	

12. Indiquez le nombre maximal de jours de congé payés annuels **prévus dans les conditions de travail établies** pour **un** membre du personnel permanent (y compris le personnel en période probatoire) travaillant à temps plein à votre garderie depuis plus de un an au **31 mars 2010**, en excluant les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale.

Catégories de congés prévus	Membres du personnel d'encadrement (nombre de jours)	Membres du personnel de garde (nombre de jours)	Membres d'un autre type de personnel (nombre de jours)
Jours fériés	_____	_____	_____
Congés pour obligations familiales (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour enfant malade, pour soins à donner à un adulte, etc.)	_____	_____	_____
Congés pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, etc.)	_____	_____	_____
Congés de maladie	_____	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :			
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autres? (précisez)			

Congés personnels	_____	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :			
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autres? (précisez)			

Autre congé (précisez) :			
_____	_____	_____	_____

13. En tenant compte du nombre de semaines de vacances annuelles (à l'exclusion des jours fériés) **prévues dans les conditions de travail établies** pour le personnel permanent (y compris le personnel en période probatoire) travaillant à temps plein à votre garderie depuis plus de un an au 31 mars 2010, veuillez indiquer le nombre de personnes qui peuvent bénéficier des différentes durées de vacances énumérées ci-dessous. Si un membre du personnel peut bénéficier de 4 semaines et demie de vacances, inscrivez 4 semaines.

Nombre de semaines de vacances prévues	Nombre de membres du personnel d'encadrement	Nombre de membres du personnel de garde	Nombre de membres d'un autre type de personnel
1 semaine	_____	_____	_____
2 semaines	_____	_____	_____
3 semaines	_____	_____	_____
4 semaines	_____	_____	_____
5 semaines	_____	_____	_____
6 semaines	_____	_____	_____
7 semaines ou plus (précisez) : _____	_____	_____	_____

14. Veuillez répartir les membres du personnel, au **31 mars 2010**, en fonction de leur sexe.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Membres du personnel d'encadrement	_____	_____
Membres du personnel de garde	_____	_____
Membres d'un autre type de personnel	_____	_____

15. Veuillez classer votre personnel permanent en date du **31 mars 2010** en fonction du nombre total d'années de service continu à votre garderie.

Années de service : Temps écoulé depuis l'entrée en service d'un membre du personnel. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Années de service continu à votre garderie	Nombre de membres du personnel d'encadrement	Nombre de membres du personnel de garde	Nombre de membres d'un autre type de personnel
Moins de 1 an	_____	_____	_____
De 1 an à moins de 2 ans	_____	_____	_____
De 2 ans à moins de 5 ans	_____	_____	_____
De 5 ans à moins de 10 ans	_____	_____	_____
De 10 ans à moins de 15 ans	_____	_____	_____
15 ans ou plus	_____	_____	_____

16. Décrivez la qualification du personnel de garde, en conformité avec l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGÉE).

16.1. Classez les membres du personnel de garde qui ont travaillé au cours de la période du 22 au 28 mars 2010. Il s'agit du personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et du personnel occasionnel à long terme à titre de remplaçant pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., à l'exclusion du personnel travaillant sur appel.

	Personnel de garde qualifié	Personnel de garde non qualifié
• Nombre de membres du personnel de garde	A _____	_____
• Nombre total d'heures travaillées par les membres du personnel de garde	_____	_____

16.2. Classez les membres du personnel de garde qualifié (case A de la question 16.1) en fonction de la qualification.

		Nombre de membres du personnel de garde
Collégial	Attestation d'études collégiales + 3 ans d'expérience	_____
	Attestation d'études collégiales longues comprenant les 29 cours de spécialisation du diplôme d'études collégiales	_____
	Certificat d'études collégiales	_____
	Diplôme d'études collégiales	_____
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	_____
	Baccalauréat	_____
Avoir travaillé à votre garderie entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours collégiaux ou universitaires		_____
Autre (précisez) : _____		_____

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec la direction régionale de votre territoire à l'un des numéros de téléphone suivants :

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec **Direction régionale de Montréal**

Téléphone : 418 644-6955

Télécopieur : 418 646-9342

Sans frais : 1 866 640-9919

600, rue Fullum

Montréal (Québec)

H2K 4S7

Téléphone : 514 873-7200

Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec

Téléphone : 450 680-6525

Télécopieur : 450 680-6275

Sans frais : 1 866 640-9918

Direction régionale du Centre et du Sud du Québec

Téléphone : 450 928-7676

Télécopieur : 450 616-2001

Sans frais : 1 866 640-9917

Lorsque le questionnaire n'est pas rempli en ligne, il doit être envoyé au plus tard le **30 juin 2010** à l'adresse suivante :

Madame Françoise Tremblay

Direction de la coordination et du soutien aux opérations

Ministère de la Famille et des Aînés

600, rue Fullum, 6^e étage

Montréal (Québec) H2K 4S7

ANNEXE III

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010 DES BUREAUX COORDONNATEURS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

Bureau coordonnateur

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le bureau coordonnateur doit remettre au ministère de la Famille et des Aînés le rapport d'activités pour l'exercice financier qui se termine le 31 mars précédent, comme le prévoit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Veillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom du bureau coordonnateur : _____			
Numéro du bureau coordonnateur : _____			
Adresse complète : _____			
Numéro	Rue	Ville	Code postal
Région : _____			
Nombre de places subventionnées : _____			
Territoire du bureau coordonnateur : _____			
Numéro		Nom	
Numéro de téléphone : _____			
Indicatif régional		Numéro de téléphone	
Type de bureau coordonnateur : _____			

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

NOM (en majuscules)

Signature

TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

Date

FO-606.1

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA
PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

_____ Nom du bureau coordonnateur

tenue à _____

Lieu

le _____ 2010, à _____ Heure.

Sur la proposition de _____,

qui reçoit l'appui de _____,

il est résolu de produire pour le ministère de la Famille et des Aînés un exemplaire original du rapport d'activités du bureau coordonnateur

_____ Nom du bureau coordonnateur

dont le numéro est _____,

pour l'exercice financier se terminant le _____ 2010,

et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :

NOM

TITRE

Copie certifiée conforme

Signature de la personne autorisée

Date

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

RUBRIQUE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE BUREAU COORDONNATEUR

Si l'agrément du bureau coordonnateur est détenu par un CPE, veuillez ne répondre aux questions 1.1 à 1.5 et 2.1 à 2.3 que dans le questionnaire destiné aux CPE, afin d'éviter de répéter l'information concernant le conseil d'administration et la vérification de l'absence d'empêchement.

1. Fournissez les renseignements suivants relatifs au conseil d'administration.

1.1. Nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2009-2010 : _____

1.2. Nombre d'assemblées (générale et extraordinaires) au cours de l'exercice financier 2009-2010 : _____

1.3. Date de l'assemblée générale annuelle au cours de l'exercice financier 2009-2010 : _____
(année-mois)

1.4. Veuillez répartir les membres du conseil d'administration, au **31 mars 2010**, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins : _____

Nombre de membres masculins : _____

1.5. Au cours de l'exercice financier 2009-2010, est-ce que les membres du conseil d'administration ont suivi une ou des sessions de formation concernant leurs rôles et leurs responsabilités en tant qu'administrateurs?

Oui

Non ▶ Passez à la question 2.

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

Sujet ou titre de la formation	Organisme formateur ou entreprise de formation

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

2. Au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010**, avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour des candidats ou des membres du personnel du bureau coordonnateur?

Oui

Non ► Passez à la question 2.1.

Dans l'affirmative, veuillez d'abord indiquer l'existence ou non, pour un membre du personnel ou un candidat, de chaque type d'empêchement énoncé ci-dessous. S'il y a lieu, fournir ensuite les renseignements suivants : le nombre total de confirmations de l'existence d'empêchements, le nombre de confirmations pour lesquelles l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée, le nombre de fois où l'incompatibilité s'est soldée par un congédiement ou le non-engagement de la personne. Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu d'incompatibilité ou de suites (congédiement ou non-engagement).

Nature de l'empêchement	Existence de l'empêchement		Empêchement			
	Non	Oui	Nombre total de confirmations	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Congédiement (nombre)	Non-engagement (nombre)
Empêchement relatif à la violence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Empêchement de nature administrative (méfait, vol)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à la possession ou au trafic de drogues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Empêchement à caractère sexuel ou contre la moralité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à l'irresponsabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

2.1. Existe-t-il un ou des comités d'éthique auquel votre bureau coordonnateur peut recourir dans les cas où il existe des empêchements tels ceux énumérés ci-dessus pour des candidats ou des membres du personnel? Dans l'affirmative, cochez un maximum de deux réponses.

Oui

Ce comité est-il :

- interne (le conseil d'administration)?

- interne (autre que le conseil d'administration)?

- régional?

- provincial?

- autre? (précisez) : _____

Non

2.2. Combien de signalements au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) mettant en cause un membre du personnel, les RSG, leurs conjoints, etc., votre bureau coordonnateur **a-t-il effectués** au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010**?

Aucun

Nombre _____

2.3. Combien de signalements au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) mettant en cause un membre du personnel, les RSG, leurs conjoints, etc., votre bureau coordonnateur **a-t-il reçus** au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010**?

Aucun

Nombre _____

Tous les bureaux coordonnateurs doivent répondre à la question 2.4.

2.4. Au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010**, avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements relativement à des candidatures de RSG, à des RSG, à leurs conjoints, aux personnes qui les assistent ou qui habitent la résidence, etc.?

Oui

Non ▶ Passez à la question 3.

Dans l'affirmative, veuillez d'abord indiquer l'existence ou non, relativement à des candidatures de RSG, à des RSG, à leurs conjoints, aux personnes qui les assistent ou qui habitent la résidence, etc., de chaque type d'empêchement énoncé ci-dessous. S'il y a lieu, fournir ensuite les renseignements suivants : le nombre total de confirmations de l'existence d'empêchements, le nombre de confirmations pour lesquelles l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée, le nombre de fois où l'incompatibilité s'est soldée par un congédiement ou le non-engagement de la personne. Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu d'incompatibilité ou de suites (congédiement ou non-engagement).

Nature de l'empêchement	Existence de l'empêchement		Empêchement					
	Non	Oui	Nombre total de confirmations	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	En cas d'incompatibilité :			Révocation (nombre)
					Non-reconnaissance (nombre)	Non-renouvellement (nombre)	Suspension (nombre)	
Empêchement relatif à la violence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Empêchement de nature administrative (méfait, vol)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à la possession ou au trafic de drogues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Empêchement à caractère sexuel ou contre la moralité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à l'irresponsabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____	_____	_____

USAGERS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

3. Pour la période du **22 au 28 mars 2010**, indiquez combien de familles utilisaient les services de garde offerts par les personnes reconnues à titre de RSG par votre bureau coordonnateur, en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre de familles : _____

4. Répartissez les enfants inscrits selon l'entente de services de garde en fonction de leur âge au **30 septembre 2009**.

Âge des enfants au 30 septembre 2009	Nombre d'enfants
Moins de 6 mois	_____
De 6 à 11 mois	_____
De 12 à 17 mois	_____
De 18 à 23 mois	_____
2 ans	_____
3 ans	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
6 ans ou plus	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====

RUBRIQUE 2 – SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

CARACTÉRISTIQUES DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

5. Veuillez fournir les renseignements suivants en vous basant sur la situation de votre bureau coordonnateur au **31 mars 2010**.

5.1. Combien de RSG votre bureau coordonnateur reconnaît-il (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue)? _____

5.2. En excluant les RSG dont la reconnaissance a été suspendue, combien de RSG :
ont des places subventionnées? _____
n'ont pas de places subventionnées? _____

5.3. Veuillez répartir les personnes reconnues à titre de RSG en fonction de leur sexe (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue).

- Nombre de membres féminins : _____
- Nombre de membres masculins : _____

5.4. Pour la période du **22 au 28 mars 2010**, indiquez, en équivalent à temps plein, le nombre de RSG et d'assistantes ou d'assistants ayant quotidiennement accueilli les enfants. Par exemple, si une RSG accueille 8 enfants à temps partiel, inscrivez « 1 RSG » vis-à-vis de « 4 enfants ».

Nombre d'enfants accueillis (à l'exception des enfants de la ou du RSG)	Nombre de RSG	Nombre d'assistantes ou d'assistants
1 enfant	_____	_____
2 enfants	_____	_____
3 enfants	_____	_____
4 enfants	_____	_____
5 enfants	_____	_____
6 enfants	_____	_____
7 enfants	_____	_____
8 enfants	_____	_____
9 enfants	_____	_____

5.5. Veuillez répartir les assistantes et les assistants (question 5.4) en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins : _____
 Nombre de membres masculins : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

6. Indiquez si des RSG ont accueilli **régulièrement**, durant l'année, des enfants le soir, la nuit, la fin de semaine ou à d'autres périodes. Pour chaque période, indiquez ensuite le nombre de RSG ayant offert le service et le nombre d'enfants accueillis.

Aucun de ces services ▶ Passez à la question 7.

Services	Service offert	Nombre de RSG	Nombre total d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Garde à temps partiel (moins de 5 jours par semaine)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/>	_____	_____

7. Pour la période du **22 au 28 mars 2010**, veuillez répartir les RSG qui sont reconnues par votre bureau coordonnateur selon le nombre d'heures d'ouverture établi par les ententes de services signées avec les parents, **soit selon la plage horaire du service**.

Heures d'ouverture quotidiennes	Nombre de RSG	Heures d'ouverture quotidiennes	Nombre de RSG
Moins de 6 heures	_____	9 ½ heures	_____
6 ½ heures	_____	10 heures	_____
7 heures	_____	10 ½ heures	_____
7 ½ heures	_____	11 heures	_____
8 heures	_____	11 ½ heures	_____
8 ½ heures	_____	12 heures	_____
9 heures	_____	Plus de 12 heures	_____

MANDATS DU BUREAU COORDONNATEUR

8. Combien de RSG ont vu leur reconnaissance suspendue, révoquée ou non renouvelée par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010**, en vertu du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGÉE)?

Nombre de suspensions en vertu de l'article 75 du RSGÉE (en excluant les signalements au DPJ) _____

Nombre de révocations en vertu de l'article 75 du RSGÉE (en excluant les signalements au DPJ) _____

Nombre de non-renouvellements en vertu de l'article 75 du RSGÉE _____

Nombre de suspensions en vertu du 2^e alinéa de l'article 76 du RSGÉE (signalement retenu par le DPJ) _____

Nombre de révocations en vertu du 2^e alinéa de l'article 76 du RSGÉE (signalement retenu par le DPJ) _____

Nombre de révocations en vertu de l'article 78 du RSGÉE _____

Nombre de suspensions en vertu de l'article 79 du RSGÉE _____

COMITÉ CONSULTATIF DE RSG

9. Veuillez inscrire le nombre de réunions du comité consultatif de RSG tenues au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010**.

Nombre de réunions : _____

9.1 Quelle est la composition du comité consultatif de RSG?

	Nombre
RSG	_____
Autre (précisez) :	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

9.2. Quels ont été les sujets abordés?

Applications de la loi et des règlements	<input type="checkbox"/>
Soutien apporté aux RSG	<input type="checkbox"/>
Formation	<input type="checkbox"/>
Communications avec les parents	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :	

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

10. Veuillez indiquer le nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG (demande de visites, demandes téléphoniques, etc.) au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010**.

Nombre de demandes : _____

RUBRIQUE 3 – PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

11. Veuillez remplir le tableau suivant en fournissant l'information sur chaque membre du personnel affecté à votre bureau coordonnateur, que le poste soit comblé ou vacant au **31 mars 2010**.

Type d'emploi	Nombre d'employés	Pourcentage du temps de travail affecté à votre bureau coordonnateur (lorsque l'agrément est détenu par un CPE)
Directrice générale		
Directrice adjointe ou coordonnatrice du BC		
Adjointe administrative		
Agente-conseil en soutien pédagogique et technique		
Agente de conformité		
Commis-comptable ou secrétaire comptable		
Secrétaire-réceptionniste		
Autre ressource (précisez) :		
Autre ressource (précisez) :		

12. Avez-vous fait l'objet d'un recours de la part de RSG?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant en indiquant **le nombre de recours** (et non le nombre de RSG touchées par les recours) pour l'exercice financier 2009-2010.

Tribunal	Nombre de recours (et non nombre de RSG touchées par les recours)
	au cours de l'exercice financier 2009-2010
Plainte à la Commission des normes du travail	
Plainte à la Commission de la santé et de la sécurité du travail	
- Retrait préventif	
- Accident du travail, maladie professionnelle	
- Autre (précisez) : _____	
Plainte en vertu de la Loi sur l'équité salariale	
Plainte en vertu du Code du travail	
Tribunal administratif du Québec	
- Suspension, révocation ou non-renouvellement en vertu de l'article 75 du RSGÉE	
- Suspension, révocation ou non-renouvellement en vertu de l'alinéa 2 de l'article 76 du RSGÉE	
Autre (précisez) : _____	

Si l'agrément du bureau coordonnateur est détenu par un CPE, le questionnaire est terminé. Le CPE ne doit alors répondre aux questions 13 à 18 que dans le questionnaire destiné aux CPE.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

Si l'agrément du bureau coordonnateur n'est pas détenu par un CPE, veuillez répondre aux questions suivantes.

13. Pour chaque catégorie de personnel de votre bureau coordonnateur, cochez la ou les modalités selon lesquelles sont établies les conditions de travail au **31 mars 2010**.

Si, pour une même catégorie de personnel, il existe plusieurs modalités d'établissement des conditions de travail, indiquer à l'endroit approprié dans le tableau la proportion du personnel touchée par chacune de ces modalités. S'il n'y a qu'une seule modalité, indiquez 100 %.

Modalité d'établissement des conditions de travail	Membres du personnel d'encadrement	Membres d'un autre type de personnel (à l'exception des RSG)
<ul style="list-style-type: none"> • Convention collective signée 	S. O.	<input type="checkbox"/> _____ % Affiliation syndicale ¹ CSN <input type="checkbox"/> CSQ <input type="checkbox"/> FTQ <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____ <hr style="width: 100%;"/> Date de fin de la convention collective : _____ (année-mois)
<ul style="list-style-type: none"> • Politique de gestion du personnel d'encadrement ou politique de gestion des ressources humaines 	<input type="checkbox"/> _____ %	<input type="checkbox"/> _____ %
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat individuel écrit 	<input type="checkbox"/> _____ %	<input type="checkbox"/> _____ %
<ul style="list-style-type: none"> • Entente verbale 	<input type="checkbox"/> _____ %	<input type="checkbox"/> _____ %

¹ Si votre bureau coordonnateur compte plus d'une affiliation syndicale, veuillez les énumérer et indiquer pour chacune la date de fin de la convention collective.

14. Avez-vous obtenu un ou des jugements favorables ou défavorables d'un tribunal en matière de droit du travail (par exemple, grief, congédiement, plainte)?

Oui Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.
 Non

Tribunal	Nombre de jugements
	au cours de l'exercice financier 2009-2010
Arbitrage	
Commission des relations du travail	
Commission des normes du travail	
Commission des droits de la personne	
Cour supérieure (recours civil)	
Cour du Québec	
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	
Cour des petites créances	
Commission des lésions professionnelles	
Autre (précisez le nom du tribunal) : _____	

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

15. Indiquez le nombre maximal de jours de congé payés annuels **prévus dans les conditions de travail établies** pour **un** membre du personnel permanent (y compris le personnel en période probatoire) travaillant à temps plein à votre bureau coordonnateur depuis plus de un an au **31 mars 2010**, en excluant les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale.

Catégorie de congés prévus	Membres du personnel d'encadrement (nombre de jours)	Membres d'un autre type de personnel (à l'exception des RSG) (nombre de jours)
Jours fériés	_____	_____
Congés pour obligations familiales (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour enfant malade, pour soins à donner à un adulte, etc.)	_____	_____
Congés pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, etc.)	_____	_____
Congés de maladie	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :		
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autres? (précisez)		

Congés personnels	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :		
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autres? (précisez)		

Autre congé (précisez) :	_____	_____

16. En tenant compte du nombre de semaines de vacances annuelles (à l'exclusion des jours fériés) **prévues dans les conditions de travail établies** pour le personnel permanent (y compris le personnel en période probatoire) travaillant à temps plein à votre bureau coordonnateur depuis plus de un an au 31 mars 2010, veuillez indiquer le nombre de personnes qui peuvent bénéficier des différentes durées de vacances énumérées ci-dessous. Si un membre du personnel peut bénéficier de 4 semaines et demie de vacances, inscrivez 4 semaines.

Nombre de semaines de vacances prévues	Nombre de membres du personnel d'encadrement	Nombre de membres d'un autre type de personnel (à l'exception des RSG)
1 semaine	_____	_____
2 semaines	_____	_____
3 semaines	_____	_____
4 semaines	_____	_____
5 semaines	_____	_____
6 semaines	_____	_____
7 semaines ou plus (précisez) : _____	_____	_____

17. Veuillez répartir les membres du personnel, au **31 mars 2010**, en fonction de leur sexe.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Membres du personnel d'encadrement	_____	_____
Membres d'un autre type de personnel	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

18. Veuillez classer votre personnel permanent en date du **31 mars 2010** en fonction du nombre total d'années de service continu au bureau coordonnateur (incluant les années de services au CPE s'il est le détenteur de l'agrément).

Années de service : Temps écoulé depuis l'entrée en service d'un membre du personnel. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Années de service continu au bureau coordonnateur	Nombre de membres du personnel d'encadrement	Membres d'un autre type de personnel (à l'exception des RSG)
Moins de 1 an	_____	_____
De 1 an à moins de 2 ans	_____	_____
De 2 ans à moins de 5 ans	_____	_____
De 5 ans à moins de 10 ans	_____	_____
De 10 ans à moins de 15 ans	_____	_____
15 ans ou plus	_____	_____

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec la direction régionale de votre territoire à l'un des numéros de téléphone suivants :

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec

Téléphone : 418 644-6955
Télécopieur : 418 646-9342
Sans frais : 1 866 640-9919

Direction régionale de Montréal

600, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 4S7
Téléphone : 514 873-7200

Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec

Téléphone : 450 680-6525
Télécopieur : 450 680-6275
Sans frais : 1 866 640-9918

Direction régionale du Centre et du Sud du Québec

Téléphone : 450 928-7676
Télécopieur : 450 616-2001
Sans frais : 1 866 640-9917

Lorsque le questionnaire n'est pas rempli en ligne, il doit être envoyé au plus tard le **30 juin 2010** à l'adresse suivante :

Madame Françoise Tremblay
Direction de la coordination et du soutien aux opérations
Ministère de la Famille et des Aînés
600, rue Fullum, 6^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7



Famille et Aînés
Québec

